

Un peu d'Histoire.

Foyer paroissial, N° 5 : mai 1924, pages 71-72.

Il s'agit de l'histoire de Saint-Pierre et Miquelon

Le premier essai de colonisation française de la Nouvelle-Écosse fut fait en 1604, sous le règne de Henri III, par Pierre du Guast, sieur de Monts, et quelques autres Français. Il l'appelèrent « Acadie » d'où le nom d'Acadiens. donné par les Anglais à ces anciens colons.

Nos compatriotes en furent chassés à la longue par les colons anglais de la Virginie qui réclamaient la possession du pays par droit de première découverte. Ils réussirent cependant à y reprendre pied ; et, au moment où l'Angleterre s'empara de la contrée, en 1713, plusieurs milliers de Français y étaient établis, se livrant à la pêche et à l'agriculture.

Pendant les guerres du Canada, les Acadiens obtinrent de ne pas combattre leurs anciens compatriotes ; mais bientôt on les accusa de conspirer avec les Indiens pour secouer le joug de la Grande-Bretagne.

En 1755, presque tous ces malheureux furent saisis par surprise, entassés sur des navires et dispersés ensuite sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, sans pain et sans protection. Joignant la cruauté à la perfidie, les Anglais avaient eu soin de séparer les enfants de leurs parents les femmes de leurs maris.

La plus grande partie de ces déportés périrent de froid et de faim. Les survivants et les quelques centaines de leurs compatriotes échappés au piège qui leur avait été tendu, se réfugièrent au Canada : ils n'atteignirent cette région qu'après avoir enduré des misères restées légendaires parmi leurs descendants. C'est ce noir forfait que ces pauvres gens qualifièrent de « grand dérangement ».

Par le traité de Versailles du 10 février 1763, le Canada fut définitivement uni à l'Angleterre. De toutes nos vastes possessions de la Nouvelle-France, les Anglais consentirent à nous laisser les îles Saint-Pierre et Miquelon, comme lieux de pêche.

Dès la paix conclue, nombre de familles acadiennes, peu désireuses de subir la domination anglaise, s'empressèrent de venir s'établir dans nos îles, particulièrement à Miquelon, espérant y trouver enfin un terme à leur douloureuse odyssee.

Elles accoururent d'un peu partout : du diocèse de Québec, de la Baie des Chaleurs, de l'île Saint-Jean (île du Prince Édouard) des Îles-de-la-Madeleine et de l'île Royale (île du Cap Breton) et formèrent le premier noyau de la population sédentaire à laquelle vinrent se mêler des Basques, des Bretons et des Normands.

Mais nos malheureux compatriotes n'avaient point, hélas ! épuisé la longue série de leurs tribulations ; ils durent, à peine installés, subir les lois sauvages de la guerre. En 1778, la population formant un total de 1392 habitants fut expulsée, et dut se réfugier en France, sans ressources, les Anglais ayant pillé et saccagé leurs pauvres demeures.

La paix de Paris du 3 septembre 1763 en ramena la plus grande partie (1223). Pendant dix ans, nos Acadiens purent vivre paisiblement sur ces rochers stériles dont ils avaient fait leur seconde patrie ; mais encore une fois ils en furent chassés impitoyablement par la guerre. En 1792, l'Angleterre ouvrait les hostilités contre la France accourue au secours des Américains qui combattaient pour leur indépendance.

Déportés d'abord à Halifax en 1793, ils furent transportés en France l'année suivante. Quelques familles, lassées de ces longues tribulations, s'y fixèrent définitivement ; les autres ne purent revoir leurs rochers et reconstruire les maisons sur les cendres de leurs premières demeures qu'en 1816.

Plusieurs familles de Miquelon cependant passèrent aux Îles-de-la-Madeleine avec leur curé, M Allain, quelque temps avant l'arrivée des Anglais dans nos îles et au début de l'agitation révolutionnaire qui se fit sentir quelque peu à St-Pierre. Bien peu revinrent à la reprise de possession.

Ce sont des descendants de ces premières familles acadiennes que l'on trouve encore aux îles Saint-Pierre et Miquelon ; ils sont désignés sous le nom de « Cadiens ».

Il nous a paru utile, avant de les renseigner sur leur origine, de dire en quelques lignes, tout ce que leurs ancêtres avaient souffert par attachement pour la Mère patrie. (*à suivre*).

Un peu de notre Histoire

Foyer paroissial, N° 6 : juin 1924, pages 90-91.

Nous avons la bonne fortune de posséder les registres des naissances, mariages et sépultures de l'île Miquelon des années 1763 à 1774 inclus et de l'année 1776, ainsi que le registre de la paroisse de l'île de Saint-Pierre de l'année 1776. Ces registres avaient été emportés en France en 1778 par M. Paradis, vice-préfet apostolique et alors curé de Miquelon, et par lui déposés aux archives municipales de La Rochelle, d'où récemment ils en étaient sortis pour figurer, comme documents historiques, aux archives départementales de la Charente-Inférieure. Sur l'heureuse initiative de M. Borotra, maire de Miquelon, M. le Ministre des Beaux-Arts a bien voulu donner l'autorisation de les rendre à la Colonie. Nous remercions ici M. le Gouverneur Bensch qui nous les a communiqués.

Il manque à cette précieuse collection les registres de Miquelon de 1775, 1777 et du début de 1778. Que sont-ils devenus ? Il est inutile de se casser la tête pour chercher à le savoir. Deux hypothèses cependant se présentent : ou bien le curé ne les avait pas sous la main lors de son départ, peut-être précipité, ou alors il les a perdus au cours de son voyage probablement long et mouvementé.

Quant aux registres de Saint-Pierre, nous ne nous expliquons pas comment celui de 1776 put seul être emporté, et par le curé de Miquelon !

Quoi qu'il en soit, avec les documents que nous détenons, nous sommes en mesure d'établir l'état civil et de dénombrer les familles acadiennes qui prirent pied aux îles Saint-Pierre et Miquelon, dans les premières années de la deuxième occupation française.

D'ailleurs, à cette époque partout si troublée, l'autorité religieuse de nos îles, soucieuse avant tout du repos et de la sécurité des familles, avait respectueusement déferé aux ordres du ministre, en adressant régulièrement en France des copies légales et authentiques de ces registres ; et l'édit de juin 1776, portant établissement à Versailles d'un dépôt de papiers publics des colonies, ne fit que régulariser cette situation de fait, en rendant obligatoire, sous de sévères sanctions, l'envoi périodique du double registre dont s'agit (sic). C'est ainsi que doivent être classés, au dit dépôt, les copies des actes de baptêmes, mariages et sépultures afférents à cette deuxième occupation française, et que s'il était nécessaire, nous pourrions y trouver le double des registres manquants.

A l'époque dont nous parlons, l'église paroissiale de Miquelon était sous le vocable de « Notre-Dame des Ardilliers ». Le curé était M. François-Paul Ardilier qui était venu exercer son ministère à Miquelon dès la reprise de possession de l'archipel par les Français, en juillet 1763. De son côté, la paroisse de Saint-Pierre était alors administrée par M. Paradis qui avait le titre de Vice-Préfet apostolique.

Nous ne croyons pas que ces deux prêtres fussent des Réguliers, missionnaires en Acadie ou dans les îles Royale et Saint-Jean, qui suivirent leurs ouailles dans leur émigration à Saint-Pierre et Miquelon ; du moins nous ne trouvons dans les documents consultés aucun renseignement à leur sujet.

Il est donc permis de penser que MM. Paradis et Ardilier vinrent directement de France, en même temps que le Gouverneur Dangeac, ou le baron de l'Espérance qui devait commander en second à l'île Miquelon. D'ailleurs la qualité « d'aumônier du roy » prise par M. Ardilier, dans les actes paroissiaux, nous incline à adopter la deuxième hypothèse.

M. Ardilier tint sans interruption la cure de Miquelon jusqu'au 18 août 1767. A cette date, il est remplacé par M. Paradis, curé de Saint-Pierre ; M. Julien Becquet succède à ce dernier avec la qualité de Préfet apostolique. (*A suivre*).

E. S.

Un peu de notre Histoire (3)

(pages 107-108)

Foyer paroissial, N° 7 : juillet 1924

En 1772, du 9 juillet au 4 août, nous constatons la présence à Miquelon d'un Récollet, le Père Christostôme Dugast, faisant fonctions de curé pendant une absence du titulaire au chef-lieu.

Dans une lettre datée du 17 novembre de la même année, adressée à M. Paradis, son collègue de Miquelon, M. Becquet fait allusion à son prochain départ de la Colonie. C'est du moins dans ce sens que l'on peut interpréter un passage de la dite lettre ; le voici tel quel :

« J'ai envoyé les lettres de Mme Becquet et de madame votre mère ; je ny trouve rien que de très juste. Sûrement les miennes et les vôtres auront leur effet au moins sous deux ans : Je le désirerais très fort en mon particulier pour l'année prochaine.

Le désir du curé de Saint-Pierre fut-il réalisé à la date qu'il escomptait ? Nous n'en savons rien, puisque, des registres de Saint-Pierre, nous ne possédons que celui de 1776 ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au 1^{er} janvier de cette année, M. Beugnet était déjà curé de Saint-Pierre.

Moins favorisé sera M. Paradis qui, au départ de M. Becquet, devient Supérieur ecclésiastique en sa qualité de pro-préfet apostolique et devra rester à son poste jusqu'à l'arrivée des Anglais en 1778.

C'est ici le moment de signaler une erreur qui s'est glissée sous la plume de M. Lauvrière, autour de l'ouvrage si intéressant intitulé : « LA TRAGÉDIE D'UN PEUPLE. Histoire du peuple Acadien de ses origines à nos jours. »

M. Lauvrière parlant des misères des pauvres réfugiés Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon, écrit à la page 224 du tome second de son ouvrage que le ministre, sur les sollicitations du gouverneur M. Dangeac, leur fit remise de 30.000 livres d'avances dues au Trésor, et que, « le 6 mai 1765, l'abbé Manach, de Miramichi, est envoyé, avec 600 livres, comme curé de Miquelon, et l'abbé Girard, de Louisbourg, comme vicaire apostolique ».

Si, par impossible, ces deux prêtres ont été réellement désignés pour servir dans nos îles, il est non moins certain qu'ils n'y ont jamais pris pied, ainsi que nous venons de le démontrer en nommant les pasteurs qui ont dirigé les paroisses de Saint-Pierre et Miquelon pendant la période de 1763 à 1778.

Nous avons exposé que le « grand dérangement » dispersa les familles Acadiennes un peu partout. Or à cette époque, les missionnaires étant peu nombreux, lorsqu'il y avait impossibilité de se présenter devant un prêtre pour contracter mariage, le consentement des futurs était reçu, en présence de témoins, par une personne de confiance à la désignation de l'évêque de Québec, ou de son vicaire général résidant en Acadie, de la juridiction desquels les Acadiens relevaient, mais sous la promesse formelle, exprimée par les futurs, de se présenter devant l'Église aussitôt que les circonstances le permettraient. Beaucoup d'unions se contractèrent de la sorte.

Ce délégué de l'évêque, ou même toute autre personne, en cas de nécessité, pouvait ondoyer les nouveaux-nés, c'est-à-dire les baptiser sans les cérémonies habituelles, celles-ci devant être suppléées plus tard par un prêtre.

C'est ainsi qu'à l'ouverture de la chapelle de Miquelon, M. Ardilier procéda du 16 octobre au 31 décembre 1763, à la ratification de trois mariages et suppléa aux prières et cérémonies du baptême de 24 enfants.

Dans le cours des années suivantes jusqu'en 1766 inclus, MM. Ardilier et Paradis ratifièrent 17 autres mariages et suppléèrent aux cérémonies de baptême de 70 enfants. En 1768 et 1773, deux enfants sauvages Micmacs venus avec leurs parents l'un de Miramichi (Baie des Chaleurs), l'autre de Bonneybay (Terre-Neuve) sont baptisés sous condition.

A titre de curiosité, nous donnerons, dans le prochain n° du *Foyer paroissial*, les actes du premier mariage et du premier baptême, tels qu'ils ont été dressés dans les conditions indiquées ci-dessus. (*A suivre*).

E. S.

Un peu de notre Histoire (4)

(pages 128-130)

Foyer paroissial, N° 8 : août 1924.

Voici, à titre de curiosité, les actes du premier mariage et du premier baptême tels qu'ils ont été dressés à Miquelon en l'année 1763, l'orthographe et la ponctuation étant respectée.

Joseph Sirs	1763	Registre des mariages faits à l'isle Miquelon ce 16 d'octobre de l'année mil sept cent soixante trois.
-------------	------	--

- - - - -

Josèphe Hébert	Octobre 16	
----------------	------------	--

Le vingt deux février de l'année mil sept cent soixante-deux Joseph Sirs fils légitime de Jean Sirs et de Anne Bourgeois ses père et mère d'une part et Josèphe Hébert fille légitime de Jacques Hébert et de Anne Arsenau ses père et mère de l'autre part, étant détenus prisonniers en Angleterre et ne voyant aucun jour à être délivré se sont unis ensemble par les liens du mariage tant du consentement de leurs parens respectifs qu'en présence de témoins dignes de foy avec promesse de se présenter en face de l'église aussitôt que faire se pouroit, ce qu'ils ont véritablement accompli à Miquelon où je soussigné prêtre aumônier du roy et curé de la paroisse de Notre-dame des Ardiliers de l'isle de Miquelon ay fait à leur égard toutes les prières et cérémonies de l'église catholique, apostolique et romaine par paroles de présens, en présence de Messire Charles-Gabriel-Sébastien Baron de l'Espérance Commandant de l'isle Miquelon et Paul Sirs oncle de l'épouse, les pères de l'un et de l'autre et les autres témoins cy dessus mentionnés.

François Ardilier prêtre aumônier du roy et curé de Miquelon. Joseph, et l'épouse ayant déclaré ne savoir signer à fait cette marque X (une croix).

L. Terriau	1763 octobre 23	Registre des Baptêmes faits à l'isle de Miquelon ce vingt-troisième jour d'octobre mil sept cent soixante trois.
------------	-----------------------	--

L'an de grâce mil sept cent soixante trois le vingt troisième jour du mois d'octobre je soussigné prêtre aumônier du roy et curé de la paroisse de Notre-Dame des Ardiliers de l'isle de Miquelon ay fait les cérémonies et prières accoutumés à un garçon de Jean-Baptiste Terriau légitimement baptisé par isabelle Bordeau sage femme pour cause de détention en Angleterre et dans l'impossibilité de faire autrement. L'enfant est né le vingt quatre du mois d'octobre de l'année mille sept cent soixante deux à Roxberi dans la nouvelle Angleterre. Il est né de Jean-Baptiste Terriau ancien habitant de l'Acadie et aujourd'hui habitant de l'isle de Miquelon et de Marie Sirs son épouse. On a donné à cet enfant le nom de Louis. Le Parrein a été Pierre Sirs habitant de Miquelon et la mareine Anastasie Sirs habitante de la dite paroisse.

François Paul Ardiliers prêtre, le Parrein ne sachant à fait cette marque X ainsi que la mareine : X (une croix).

De 1763 à 1774 il a été baptisé à Miquelon 331 enfants, non compris les 94 pour lesquels furent suppléées les cérémonies omises lors de l'ondoiement. Il y eut en outre 29 baptêmes en 1776. Il faut ajouter à ces chiffres les naissances des années 1775, 1777 et des 8 premiers mois de 1778, les Anglais s'étant emparés de la Colonie le 14 septembre de cette année. Comme nous ne possédons pas les registres paroissiaux de ces années on ne peut qu'établir une moyenne, en se basant sur le nombre de naissance de la décade précédente, soit 20 naissances par an. C'est donc 60 baptêmes de plus à enregistrer. Soit un total général de 420 enfants reçus dans le giron de l'Église pendant cette occupation française de 15 ans, c'est-à-dire de 1763 à 1778. En dépit du petit nombre de familles et des misères endurées, les Acadiens de Miquelon savaient garder les traditions ancestrales : pour qu'un pays vive, il lui faut des familles nombreuses.

Les plus grandes familles sont celles des Terriau, J.-B. ; Girardin Pierre chacune de 9 enfants ; Briand François, Vigneau Joseph (8 enfants) ; Vigneau Abraham, Mouton Jean, Cormier Joseph (7 enfants) ; Vigneau Jacques, Vigneau Pierre, Briand Joseph, Vigneau Jean, Sire Jacques, Hébat Jean, Cormier Jean, Brillant Célestin (6 enfants) ; la plus grande partie des autres familles viennent avec 5 et 4 enfants. (A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (5)

(pages 145-147)

Foyer paroissial, N° 9 : septembre 1924

Nos précieux registres paroissiaux, consultés attentivement, nous fournissent des indications précises sur l'origine des Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon. On peut affirmer qu'ils proviennent tous des familles introduites en Acadie par Razilly et d'Aulnay, qui continuèrent, en dépit de difficultés inouïes, l'œuvre commencée par du Gast, Poutrincourt et Biencourt.

Nous lisons, en effet, dans l'ouvrage de M. Émile Lauvrière, déjà cité (¹)

« A la quinzaine de familles, entre autres Martin, Trahan, Landry, Gaudet, Dugast, Aucoin, qu'avait introduites Bazilly, Aulnay, au cours de ses trois voyages en France (1633, 1642, 1644) en avait ajouté une vingtaine d'autres, dont Doucet, Bourgeois, Petitpas, Boudrot... Confiant à quelques anciennes familles métissées la garde de son entrepôt de la Hève, il avait réuni dans le vieil établissement de Port-Royal, dont les terres étaient meilleures, cette quarantaine de familles purement françaises. Or, l'immigration féminine qui suivit devant être infime, c'est de cette quarantaine de *femmes* françaises qu'est, en fait, sortie à peu près toute la race acadienne, aussi bien les milliers des générations suivantes que les 400.000 de l'heure actuelle. On ne saurait trop insister sur ce fait en quelque sorte prodigieux. Si l'on ajoute à la vingtaine d'hommes qui accompagnèrent Poutrincourt la cinquantaine qu'amènèrent Razilly et Aulnay (car la plupart des engagés célibataires rentrèrent en France), on constate que l'immigration masculine elle-même est pour les deux tiers due à ces deux colonisateurs et surtout au dernier : car il ne se fixa guère jusqu'en 1714 qu'une cinquantaine d'autres colons français presque tous célibataires. La population acadienne de notre temps, si nombreuse qu'elle soit devenue, ne compte, en effet, qu'une centaine de noms de famille... Voici du reste, les principaux noms acadiens que nous n'avons pas encore cités : Terriault, Daigre, Sire, Poirier, Richard, Leblanc, Thibaudeau, Cirouard, Granger, Comeau, Cormier, Robichaud, Hébert, Blanchard, Brault, Morin, Belliveau ... ».

Or, tous ces noms, nous les avons retrouvés dans les registres qui sont entre nos mains, et d'autres encore : Briand, Le Borgne, Vigneau, Coste, Arsenault, Bourg, Bertrand, Bonnevie, Babin, Buot, Chiasson, Devaud, Gautier, Gendry, Guéguen, Guilbeaud, Le Mâle, Lapierre, Mirat, Melançon, Onel, Mirande, Michel, Detcheverry, etc. Mais, aujourd'hui, il ne reste guère dans nos établissements que des Cormier, Vigneau, Petitpas, Briand, Sire, Poirier, Landry, Le Borgne, Bourgeois, Coste, Gautier, Hébert, Detcheverry, Michel, Richard, – noms sur lesquels nous reviendrons plus tard.

Que sont devenus les autres ? Hélas ! nous avons fait connaître brièvement au début de cette histoire, les vicissitudes sans nombre des premiers occupants de Saint-Pierre et Miquelon. Deux fois expulsés par les Anglais, beaucoup ne revinrent pas de France aux traités de paix de 1783 et 1815 ; mais sachons aussi que, dans les premières années de la période qui nous occupe, plusieurs familles, à charge du Gouvernement, avaient été expédiées dans la Métropole, pour revenir et être encore réexpédiées, faute de ressources, tandis que d'autres préférèrent, non sans amertume et humiliation, retourner dans leur Acadie et dans les îles voisines où ils prêtèrent le serment d'allégeance afin de vivre enfin tranquillement. C'est ainsi que « 27 familles de Miquelon, notamment, reconstituèrent, en 1767, Shédiac dans le Nouveau Brunswick, qui, fondé en 1750 ; surpeuplé en 1755, avait été détruit en 1759 ; à la même époque, des Miquelonnais s'établirent à Fox Creek et à la Richibouctou » (²). Enfin quelques noms se sont confondus, dans la suite avec la population métropolitaine. De quelles parties de la France pouvaient donc bien provenir ces lointains ancêtres acadiens ? Toujours d'après M. Lauvrière, il y avait des Normands venus avec de Monts et Poutrincourt, des Tourangeaux et des Bretons amenés par Razilly et Aulnay, des Saintongeais expédiés de la Rochelle par l'agent de ce dernier.

En dépit des conditions misérables dans lesquelles les Acadiens étaient venus s'établir dans l'archipel, cependant, avec le temps et de la persévérance, un peu de prospérité commençait à poindre pour ceux qui avaient pu s'implanter définitivement. A la place des pauvres cabanes de la première heure, des habitations assez confortables s'étaient élevées. Les Acadiens, gens industriels, aptes à tous les métiers, avaient en outre construit nombre de goélettes et de chaloupes pour la pêche. Celle-ci était fructueuse ; et ceux des habitants qui ne s'adonnaient pas à cette industrie avaient entrepris le défrichage, principalement à Langlade, et faisaient la culture et l'élevage du bétail.

¹ tome 1^{er}, p. 80 et 81.

² Lauvrière, op. cit.

La colonie naissante était donc en droit d'envisager l'avenir avec sérénité ; mais, nous l'avons déjà dit, nos compatriotes n'étaient pas arrivés aux termes de leurs tribulations.

Ici nous puisons dans l'ouvrage de M. Lauvrière les intéressants renseignements ci-après concernant cette première irruption des Anglais. ils méritent d'être reproduits, car jusqu'ici, nous en sommes persuadé, ils étaient ignorés de nos compatriotes.

« Comme toujours aux heures critiques, survint l'Anglais. La guerre éclatant le 6 février 1778, on eut beau, faute de ravitaillement, rationner les habitants à une demi-livre de pain par jour, il fallut, quand le 14 septembre parut l'amiral Montagu avec trois frégates et un vaisseau de quarante canons, rendre l'archipel sans défenses. L'ennemi n'en fut pas plus généreux. Le 1^{er} octobre, il embarqua, sur deux bateaux français à destination de La Rochelle, le gouverneur, ses deux ou trois officiers et ses 31 soldats. Puis il procéda à l'évacuation et à la destruction totale des lieux, exactement comme il l'avait fait en Acadie. Comme il n'y avait en rade que dix bateaux de pêche français, on opéra en deux fournées : la première de 900 habitants, la seconde de 500. A mesure que les maisons étaient évacuées, on les incendiait, comme en Acadie ; tout ce qui ne fut pas volé fut livré aux flammes. On détruisit ainsi 237 maisons, 126 cabanes de pêche, 69 magasins, 6 boulangeries, 79 étables, 38 échafauds de séchage, et nombre de chaloupes ; on détruisit même les graves, même la jetée. Lorsque les ennemis quittèrent l'archipel, il était plus nu et plus désolé qu'au lendemain de la création. On voit que la barbare méthode britannique ne change pas : c'était encore là, du fait des Anglais, une quatrième Acadie.

Quant aux habitants, entassés sur de misérables goélettes mal équipées, ils eurent une traversée affreuse : 50 à 60 adultes moururent, laissant nombre d'orphelins. Le baron de l'Espérance signale « l'extrême misère de ceux qui sont venus avec lui ; ils n'ont même pas pu sauver leur hardes ». Les premiers partis débarquèrent à Lorient, avec le gouverneur et son personnel, 178 à Nantes, 70 à la Rochelle, 45 à Rochefort ; d'autres à St-Malo ; une barque vint en échouer 40 près de Cherbourg. On estime que la moitié se réfugièrent en Bretagne »

Et puisque nous sommes sur ce sujet pourquoi ne ferions nous pas connaître, dès maintenant à nos lecteurs dans quelles conditions revinrent, en 1783, à Saint-Pierre et Miquelon, les déportés de 1778 ? Comment, en 1793, ils en furent de nouveau expulsés, et enfin dans quel état étaient ces malheureuses îles à la paix de 1805 et à la reprise de possession en 1816 ? – Le prochain N° de *Foyer paroissial* donnera là-dessus des détails fournis encore par l'intéressant et poignant ouvrage intitulé *La Tragédie d'un Peuple*, que nous avons déjà cité. (*A suivre*).

E. S.

Un peu de notre Histoire (6)

Foyer paroissial, N° 10 : octobre 1924, pages 161-163.

Parlant des survivants des malheureux déportés de 1778 qui ne se considéraient en France que comme gens de passage et ne demandaient qu'à retourner dans nos îles, M. Lauvrière continue ainsi l'exposé de leur lamentable situation : « ils attendirent cinq ans jusqu'à ce qu'en 1783 le traité de Versailles rendit Saint-Pierre et Miquelon à la France. Dès le 24 mai, on décida de tout rétablir comme auparavant, en y consacrant un crédit de plus de 500 000 livres, dont 100 000 pour les effets, 358 000 pour les constructions, le reste pour le ravitaillement. Une circulaire fut envoyée dans tous les ports pour avertir les intéressés, tout en prévenant que ne seraient transportés aux frais du roi, et pourvus de vivres pendant six mois ou un an que ceux qui pourraient se rendre utiles. Plus de 1500 s'inscrivirent, en particulier 717 à La Rochelle et 420 à Saint-Malo, presque tous originaires d'Acadie, de Louisbourg et de l'île St-Jean ; mais on n'embarqua la première année que 440 hommes : 120 de la Rochelle et 120 de St-Malo avec 200 ouvriers, fonctionnaires et soldats. Après la prise de possession (28 juillet), grave mécompte : l'autorisation anglaise de prendre du bois à Terre-Neuve comme par le passé n'arriva pas à temps, retard suspect. Il fallut donc en acheter pour 150 000 livres dans cette île et pour 420 000 à Boston. Les 330 premiers arrivés (6 août) durent camper sous des tentes. En 1784, il y avait 600 habitants, bien qu'en octobre 1783 il n'y eut que 76 maisons, 20 cabanes et 10 échafauds : grandes durent être les privations en dépit de la ration du roi.... »

Surviennent les guerres de la Révolution ; les Anglais font de nouveau irruption dans la Colonie.

« Quand (dit le même auteur) le 14 mai 1793 se présentèrent en rade Saint-Pierre une frégate anglaise de 30 canons, une corvette et trois bâtiments portant 310 hommes de troupes (sans parler des canonnières), le

commandant Danseville avec ses 42 soldats et ses 4 officiers dut faire exactement comme ses prédécesseurs de l'ancien régime. Dès 9 heures du matin, le général Edgell lui envoie un parlementaire pour le sommer de rendre les îles sur le champ. Danseville refuse, voulant au moins obtenir la conservation des propriétés et la permission pour sa garnison de se retirer avec armes et bagages. Edgell exige la reddition immédiate à discrétion. Danseville tient conseil : il est reconnu que la colonie, manquant de poudre et de munitions de guerre et de bouche, ne peut résister. Le général fait saisir Danseville, ses quelques fonctionnaires, sa garnison et tous les marins non résidents, soit 607 personnes, et les expédie le 20 juin sur Halifax. Quant aux habitants, surveillés par un détachement de 160 hommes, il commence, « usant d'une grande économie », comme toujours, par les réduire à la ration d'une livre de farine et de lard par jour.

Ces cruels tyrans, dit un rapport de Nantes (19 nivôse, an VIII) les gardèrent prisonniers pendant dix-huit mois, employant les prières et les rigueurs les plus inouïes pour les soumettre à l'obéissance de leur souverain ; puis ils les déportèrent, partie à Halifax, partie à Jersey et à Guernesey. Rendus dans nos îles, les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, fidèles à leur mère-patrie, refusèrent toutes les offres les plus avantageuses et par leur constance obtinrent enfin la grâce d'être reconduits en France. Quelques-uns gagnèrent en barque la côte française et s'enrôlèrent dans nos flottes. La République devint ainsi le Gouvernement qu'ils adoptèrent avec empressement. Ce gouvernement, instruit de leurs malheurs et de leur fidélité, s'empressa de leur accorder des secours. ... consacrés par plusieurs lois. »

Contrairement à leurs habitude, les Anglais, cette fois, ne détruisirent pas entièrement les bourgs évacués de Saint-Pierre et de Miquelon. Des Terre-Neuviens vinrent prendre possession des habitations restées debout. Mais en 1796, l'escadre française de l'amiral Richery fit son apparition et démolit tout, contraignant ainsi les usurpateurs à déguerpir ; et ... « pendant dix ans le silence de la mort régna sur ces îles ».

« Quand la paix d'Amiens du 25 mars 1802, poursuit l'auteur de la *Tragédie d'un Peuple* », Nous rendit pour la troisième fois le petit archipel, huit bateaux de Granville, sept de Saint-Malo, six de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz et deux de Paimpol s'empressèrent dès le printemps d'y venir faire la pêche depuis si longtemps interrompue : ils trouvèrent tout en ruine, la jetée brisée, le barachois obstrué de lest, les bourgs de Saint-Pierre et de Miquelon tellement nivelés que leurs emplacements avaient l'air de prairies. Ils s'installèrent provisoirement en dix cabanes et, leur pêche finie, repartirent ; ils ne devaient pas revenir de sitôt...

En effet, la paix d'Amiens fut plutôt une trêve, puisque le 5 août suivant la troisième coalition déclarait la guerre à la France.

« Aussi, remarque M. Lauvrière, les beaux projets pour la restauration hâtive des pêcheries la construction de 700 maisons, dont 250 pour St-Pierre et 450 à Miquelon qui deviendrait ainsi l'île principale ; érection de deux églises, réparation de la cale, des échafauds, des grèves, rassemblement dans les trois ports du Havre, de St-Malo et de Rochefort de 1300 réfugiés épars tout le long du littoral, de Dunkerque à Bayonne » etc... tout cela ne put être mis à exécution et pour cause !

Enfin le traité de Paris de 1814 nous rend le malheureux petit archipel. Et M. Lauvrière continue son récit : « Le commissaire de la marine Bourilhon, qui va reconnaître les lieux, trouve « les trois îles aussi nues que le jour qu'on les a découvertes : il n'y a pas le moindre vestige des établissements de 1793 ». il faut donc, pour la troisième fois tout recommencer. En mars 1815 ³⁾ part de Brest la première expédition avec 52 passagers. Un recensement de décembre 1815 donne le nombre de 638 Miquelonnais réfugiés en France, dont 136 à St-Servan, 122 au Havre, 106 à Nantes, 74 à Lorient, 74 à Brest, 71 à la Rochelle, 45 à Bordeaux, etc... Ce recensement est incomplet (manquent, en particulier, les réfugiés de Lannion) ; car tout en gardant en France 221 vieillards, veuves et orphelins incapables de quitter, on embarque en 1816 pour Saint-Pierre et Miquelon 669 passagers dont 125 à Rochefort, 235 à Brest et 309 à Saint-Servan. Une cinquantaine firent naufrage entre le Havre et St-Servan.... » (*A suivre*)

E. S.

³ Il est écrit 1915 » sur le Foyer Paroissial.

A Madagascar et Kerguelen ?

Foyer paroissial N° 10, Octobre 1924, Pages 164-165.

La lettre suivante renseignera les Saint-Pierrais et les Miquelonnais sur ce que l'on pense, ailleurs à leur sujet.

Saint-Pierre le 6 octobre 1924.

Le Préfet apostolique de Saint-Pierre et Miquelon,
à Monsieur A. Corbie, directeur du journal « La feuille de France ».
53 rue Saint-Anne, Paris- 2°

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu votre lettre du 8 septembre, ainsi que les deux N° de la *Feuille de France* (du 15 juin et du 15 septembre) où il est question des habitants de nos îles.

Laissez-moi vous remercier de l'intérêt que vous portez à nos pêcheurs. Dans le désir patriotique de leur procurer plus de bien-être sur terre française, et par la même d'arrêter leur émigration à Terre-Neuve et dans d'autres terres étrangères où ils risqueraient d'être absorbés par l'élément anglo-saxon, vous leur proposez, dans votre estimé journal, des situations d'avenir, soit dans la partie sud de Madagascar, soit dans nos îles Australes : Kerguelen, Marion, Crozet etc.

Mais je dois ajouter que vous avez été mal informé au sujet de la situation économique de notre Colonie. On vous a représenté les St-Pierrais et les Miquelonnais comme étant pour un grand nombre, dans la misère, et obligés de s'expatrier pour trouver le travail qui les fait vivre. Cette affirmation appliquée aux gens de Terre-Neuve, serait plus exacte : en effet, plusieurs familles sont venues, dans ces derniers temps, à St-Pierre, où les conditions de vie leur paraissent plus faciles.

Il ne sera donc pas question, pour le moment du moins, d'un exode à l'étranger, ou en une autre terre française, pour la bonne raison que nos gens sont très attachés à leur pays où ils trouvent des ressources suffisantes pour vivre. Dans ces dernières années surtout, ces ressources n'ont pas manqué et vous n'êtes pas sans savoir que la colonie de Saint-Pierre et Miquelon n'est pas actuellement la moins prospère de nos possessions d'outre-mer. La pêche, ici, fait vivre son homme. D'autre part, nos voisins du Canada et des États-Unis se sont chargés, depuis trois ans d'assurer à la colonie un autre trafic qui a rendu plus douces à ses habitants les conditions d'existence.

Un appel aux St-Pierrais et aux Miquelonnais pour les engager à quitter leur pays n'aurait en ce moment, je le répète, aucune chance de succès. Ils se souviennent que ceux des leurs qui sont partis jadis, – quand les temps étaient plus durs, pour l'île d'Anticosti et le Canada, n'ont pas eu, pour la plupart, à se féliciter de ce qu'ils avaient fait, et plusieurs sont revenus de cet exil. Du reste, les renseignements que nous avons ici sur ces pays lointains (j'ai passé moi-même neuf ans à Madagascar, et j'ai entendu parler de nos îles Australes), ne sont guère de nature à leur assurer là-bas les facilités qu'ils ont ici, tant pour leur vie matérielle que pour leurs intérêts religieux.

Un mot encore – Le Miquelonnais (?) dont vous avez publié la lettre, peut se vanter d'avoir causé une grande surprise ici, en affirmant que « beaucoup de Miquelonnais émigrent au Labrador, et surtout à Terre-Neuve » et que pour ses compatriotes, dans les îles Australes « ce serait le paradis, - en hiver, là-bas, la température oscillant, entre 0° et 1°8 et, en été, variant entre 12° et 13°, comme à Paris au mois de mars.

Et quand il ajoute que nous pourrions servir de noyau à la constitution, là-bas d'un bloc français puissant riche et fort », – je connais des Miquelonnais authentiques qui lui souhaitent d'aller commencer !

Vous avez fait, Monsieur le Directeur, appel à mon patriotisme, et vous m'avez demandé « d'user de mon autorité morale auprès des malheureux émigrants qui abandonnent leur patrie, pour manger le pain si amer de l'étranger ». Les explications que je vous ai données vous feront mieux connaître la situation vraie de nos gens. Je leur souhaite à tous le bien-être que peut fournir le travail, surtout celui de la pêche. Et s'ils désiraient chercher fortune ailleurs, ma lettre, qu'ils liront dans le *Foyer paroissial* (je vous l'enverrai) leur dira ce qu'on leur offre, comme chances de « mieux-être », dans nos îles Australes et dans le sud de Madagascar.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur l'assurance de mes bien dévoués sentiments.

Ch. Heitz.

Un peu de notre Histoire (7)

Foyer paroissial, N° 11 : novembre 1924, pages 177-179.

La dispersion des familles acadiennes par le « grand dérangement » de 1755 eut encore pour résultat non moins déplorable de supprimer l'état civil de la plupart d'entre elles. En effet, les Anglais ne se contentèrent pas d'embarquer (et dans quelles conditions !) les malheureux habitants de nos anciennes possessions, pour les déposer un peu partout sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; mais ils s'emparèrent des récoltes et du cheptel, et incendièrent les villages et les bourgs, ne faisant en somme de l'Acadie française qu'un vaste et morne désert.

Sauf de rares exceptions, les registres paroissiaux furent enlevés par l'ennemi ou détruits par le feu. Ceux qui purent être sauvés, tels les registres de Port-Royal et de Grand-Pré, furent emportés furtivement dans l'exil par les expulsés ; d'autres, comme ceux de Beaubassin (aujourd'hui Amherst) iront au Canada ou dans les îles Saint-Jean et du Cap Breton ; les habitants avaient été prévenus à temps du complot anglais et s'étaient enfuis dans ces contrées encore sous domination française.

Les registres de Beaubassin comprenant la collection, toutefois incomplète, des années 1712 à 1748, ont été apportés à Miquelon à l'époque où M. Paradis y exerçait les fonctions curiales. Ce digne prêtre, en faisant état de ces précieux documents dans ses archives, ne désigne pas – c'est dommage ! – la personne qui les lui avait remis, après les avoir qui sait ? enlevés aux Anglais. Quoi qu'il en soit, ces registres figurent actuellement aux archives de la Charente-inférieure. On suppose qu'ils y furent déposés par M. Paradis en même temps que ceux que nous avons la satisfaction de consulter ici.

Privés de leur état civil, beaucoup d'Acadiens résidant à Miquelon durent faire appel aux souvenirs de ceux de leurs compatriotes qui les avaient vus naître, ou avaient assisté au mariage de leurs parents ou à la sépulture de ceux-ci. Pour constater ces divers événements, le curé faisant alors fonctions d'officier public, recevait sous serment les déclarations des témoins et en dressait acte : c'est ainsi que nous avons relevé, sur les registres de cette paroisse, plusieurs actes de ce genre.

Au point de vue historique, ces documents rédigés dans une forme simple, naïve parfois, présentent un réel intérêt. A leur lecture, on ne peut s'empêcher d'évoquer dans toute son horreur le « crime acadien ». Nous sommes donc convaincus que la publication dans le *Foyer paroissial*, de quelques-uns de ces documents sera acceptée avec plaisir par nos lecteurs. Ces documents, nous les donnons tels quels, en respectant la ponctuation aussi bien que l'orthographe.

*
* *

Extrait d'un baptême perdu dans les guerres dernières mais juridiquement déposé sincère et véritable.

Je soussigné certifie sur la déposition juridique faite entre nos mains sur les saints évangiles et sur le crucifix par les nommés Abraham Dugas oncle paternel de l'enfant sous-mentionné, et Joseph Nicolas Gautier ami et allié à la famille de l'enfant sous-mentionné, tous deux alors sur les lieux et témoins du fait, une partie des registres de la sousdite paroisse ayant été enlevée par les ennemis de l'État en mil sept cent cinquante cinq.

Le douzième jour du mois de février de l'année mil sept cent quarante sept avoir été baptisé par Monsieur la gaudalie prêtre missionnaire et curé de la paroisse des mines à l'Acadie, évêché de Québec, Joseph, né durant la nuit précédente, fils du légitime mariage de Joseph Dugas, et de défunte (actuellement, mais alors vivante) Marguerite le Blanc son épouse, ses père et mère : le parrein Joseph le Blanc, son grand père maternel, la marreine Jeanne Dugas sa tante du côté paternel, tous domiciliés de la même paroisse cy dessus mentionnée ; le parrein et la marreine scavait signer.

Et lequel extrait de baptême nous a été juridiquement certifié sincère et véritable par les sus dits témoins qui ont avec le pere signé avec nous et lequel extrait de baptême collationné à la fin de la minute déposée en notre presbytère de la ville de Miquelon colonie en l'Amérique septentrionale, dépendant de sa majesté très chretienne pour l'année mil sept cent soixante et onze et dont nous envoions une double minute en France.

Et certifié véritable par nous soussigné sce en foy de quoy je, en notre presbytere de Miquelon ce vinghuit septembre mil sept cent soixante douze.

Signé : Dugas Nicolas Gautier, abraham dugas Paradis vice-prefet apostolique des isles St-Pierre et Miquelon.

*
* *

Extrait d'un baptême perdu dans les guerres dernières (soit dans la première, soit dans la seconde, dernières) mais juridiquement déposé sincère et véritable.

Je soussigné certifie, sur la déposition juridique faite entre nos mains sur les Saints Evangiles et sur le crucifix par les nommés Joseph Dugas, et Magloire Hébert, anciens Acadiens, et amis communs des pere et mere de l'enfant sous-mentionné, une partie des registres de la sous-dite paroisse ayant été enlevée par les ennemis de l'Etat en mille sept cens – (l'on ne peut découvrir en quelle année, de science certaine) Avoir été baptisé par monsieur St poney de la Vernede pretre missionnaire de l'Acadie, éveché de Quebec, Armand, né le quinze de Mars relativement à la déposition juridique que nous en fait en ces moments l'enfant sus et sous-mentionné, aujourd'hui homme mûr, lequel nous certifie avoir oui dire par plusieurs reprises et de sa propre mere et de sa propre marreine cy dessous mentionnées, qu'il était né le quinze mars et selon sa supputation d'années et d'après leur récit, sçavoir en mille sept cent trente cinq au port royal, pour lors neutre, éveché de Quebec ; fils du légitime mariage de Jacques Bonnevie dit Beaumont, de son vivant forgeron, et Marguerite laure son épouse en premières noces, ses pere et mere, tous deux alors vivant actuellement décédés ; le parrein joseph laure, son oncle mineur du côté maternel ; la mareine Nanette le Blanc, épouse de Joseph landri (cependant l'on ne certifie point dans la rigueur le nom du mari, eu égard à l'éloignement des tems, quoique le nommé Magloire hébert en soit comme sur tous, domiciliés de la paroisse cy dessus mentionnée : le parrein et la marreine ont sçu signer, ou n'ont point sçu signer, ou le sçachant ne l'on pu, c'est ce que nous ignorons Et lequel extrait de baptême nous a été juridiquement certifié sincère et véritable par les susdits témoins qui ont signé avec nous, (le nommé Amand, enfant si mentionné dans notre extrait actuel de Baptême, mais aujourd'hui homme, et connu dans nos isles non seulement sous le nom de Amand Bonnevie, mais aussi sous celui de Beaumont n'a sçu signer.

Lequel extrait etc (A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (8)

Foyer paroissial, N° 12 : décembre 1924, pages 192-194.

Voici d'autres documents extraits des anciens registres paroissiaux de Miquelon. Comme ceux que nous avons déjà publiés, ils illustrent singulièrement l'époque tourmentée de notre histoire locale à la fin du dix-huitième siècle.

Nous rappelons que nous donnons ces documents tels qu'ils ont été rédigés, en respectant même la ponctuation et l'orthographe.

*
* *

Extrait d'un mariage perdu dans les révolutions des dernières guerres, mais juridiquement déposé sincère et véritable.

Je soussigné certifie, sur la déposition juridique faite entre nos mains sur les Saint-Evangiles et sur le crucifix par les nommés Jean hebert et Joseph Melançon tous deux aujourd'hui hommes mûrs et mariés et âgés d'environ trente cinq ans, et alors sur les lieux et témoins oculaires de la célébration du sous dit mariage, une partie des registres de la sous dite paroisse ayant été enlevée ou perdue dans les guerres dernières.

Vers le commencement de l'an de grace mil sept cents cinquante huit après la publication d'un seul et unique ban faite solennellement au prône de la messe paroissiale un Saint jour de dimanche à Bedek à cinq lieuës de Malpek ou se trouvait alors Monsieur Dosque pretre missionnaire en Acadie sur l'isle St-Jean, diocèse de Quebec, et ne s'étant trouvé aucun empêchement canonique, obtenue et accordée la dispense de consanguinité du trois au trois par Monsieur Gérard ancien missionnaire lequel se trouvait alors à la pointe prime éloignée d'environ vingt cinq lieuës de Mapek, et également obtenue et accordée la dispense des deux autres bans, avoir été interrogés en l'église d'un endroit sur l'isle Saint-Jean, nommé Malpek, où revint Messire Dosque pretre des missions étrangères desservant la paroisse de la Ste famille et dépendances, pierre Onel, âgé d'environ de vingt-trois à vingt-quatre ans, fils du légitime mariage de défunt Jacques Onel et de françoise Sire (défunte aujourd'hui, mais pour lors de la célébration de ce présent mariage vivante, cependant en ce temps elle se trouvait déjà à la Caroline ensuite du dérangement produit par la guerre), son épouse, ses pere et mere, natif de Beaubassin en Acadie, pource lors domicilié à Bedek ci-dessus mentionné, d'une part et Anne poirier, âgée

d'environ dix-huit ans, fille du légitime mariage de Claude Poirier et de Marguerite Sire, son épouse ses père et mère, native de Beaubassin en Acadie et pour lors domiciliée à un endroit nommé Malpek sur l'île St-Jean d'autre part, évêché de Québec ; et après avoir donné leur mutuel consentement avoir été par le même prestre solennellement conjoints en mariage par paroles de présent, ensuite ouï la sainte messe avoir reçu de lui Monsieur Dosque la bénédiction nuptiale, selon la forme et les cérémonies observées par notre mère la Sainte Eglise ; avoir été témoins de la célébration de ce ci-dessus mentionné mariage, quatre hommes dont deux de Bedek, sçavoir du côté de l'époux, Pierre Gravoix, et François Arsenault dit Brélé ; et du côté de l'épouse, ses père et mère qui furent présents et consentans, et deux anciens selon leur antique usage ; les deux témoins ci-dessus inscrits sçavoir Jean Hebert et Joseph Melançon furent témoins oculaires de la célébration de ce sus dit mariage lorsqu'il se contractât en face des autels, et le nommé Jean Hebert se trouvoit même du nombre des garçons accompagnans les époux, et tous tant de Bedek que de Malpek domiciliés sur la même paroisse dont Malpek était le centre et l'église principale, Monsieur Dosque desservant ces différens endroits ; les témoins du mariage ont-ils signé ou non selon leur capacité ? ce que nos ignorons ;

Et lequel extrait, etc.

Suivent les certificats de baptême de deux enfants nés en Acadie du mariage ci-dessus, délivrés par le F. Bonaventure, missionnaire de Restigouche et de Miramichi et annexés au registre des baptêmes de Miquelon de 1773. Au regard de l'un deux, nous relevons la mention suivante : « Cet acte, quoique comme un simple morceau de papier, a été (comme le dépose sur les Saints Évangiles et sur le Crucifix, juridiquement la nommée Anne Poirier femme de Pierre Onel, mère du sus-dit enfant) délivré entre ses mains par lui-même F. Bonaventure dans la sacristie de l'église de Caraqui et en bas de la Baye des Chaleurs, relevant de Québec, après les cérémonies du baptême » etc. ...

Signé Paradis, Missionnaire Apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Je soussigné certifie le nommé Jacques Onel marié le second de juin mille sept cents trentetrois en l'Eglise de Notre Dame de L'Assomption à Beaubassin dans l'Acadie-Dioecese de Québec, avoir été noyé à la rivière de Cambridge à la nouvelle Angleterre, laquelle se trouve à l'Entour de Boston, sur le récit que ont fait aux nommés (comme les sous-mentionnés me le déposent juridiquement sur les Saint Evangiles et sur le crucifix), Jean Sire, âgé de soixante-six ans et Pierre Sire, son frère âgé de soixante-quatre ans, tous deux anciennement domiciliés à la paroisse de Beaubassin en Acadie, aujourd'hui domiciliés de notre île Miquelon ; Louis Robrichot-dit Prudent, alors résidant à Cambridge, et lequel avait appris de l'Anglois qu'il était péri là, et lequel leur avait appris ce détail à Boston, parce qu'ils s'y trouvoient alors tous trois par le dérangement des guerres ; et Marguerite Bourg femme en premières noces de Guillaume Sire et en secondes noces de Jacques Vigneaux, leur propre mère le leur a répété bien des fois, cependant d'après le récit de ce susnommé Louis Prudent.

Et le nommé Magloire Hébert, âgé de cinquante-huit ans, anciennement domicilié de Beaubassin, et alors à Boston, aujourd'hui de notre île Miquelon, me certifie la même chose juridiquement sur les Saint Evangiles et sur le crucifix, mais sur la voix publique qui retentissoit à ses oreilles, lorsqu'il était à Boston et le nommé Jacques Hebert dit Bodiche, âgé de soixante-huit ans anciennement même paroisse de Beaubassin en Acadie, ensuite par les révolutions des guerres, domicilié dans le gouvernement de Boston, à environ vingt lieux de là, aujourd'hui de notre île Miquelon me certifie avoir ouï de la propre bouche de Monsieur Manach ancien prestre missionnaire de l'Acadie, dans multiplicité de veillées avec lui que lui, Monsieur Manach avait enfin reçu de François Sire femme en premières noces de Jacques Onel l'extrait mortuaire de son mari, selon les règles, et qu'il alloit enfin procéder à la conclusion de son mariage en secondes noces, ce qu'il a fait : et le nommé Jacques Hebert dit Bodiche me dépose la vérité de toutes ces choses sur les Saint Evangiles et sur le crucifix.

Et lequel mariage (tout à l'heure mentionné) qu'a contracté en secondes noces la Française Sire femme de feu Jacques Onel ci dessus tant mentionné environ six à sept ans après avec un nommé (Charles, dit-on et m'assure la Anne Poirier femme de Pierre Onel) Fournier, canadien, prôné et célébré authentiquement à la paroisse de Beaubassin par le sus nommé prestre Manach, comme sous les oreilles et sous les yeux des quatre témoins ci-dessus nommés, etc. (A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (9)

Foyer paroissial, N° 13 : janvier 1925, pages 14-15.

Après les actes de mariage reproduits dans le dernier n° du « Foyer paroissial », voici, *tels quels*, des extraits mortuaires qui forment un supplément plein d'intérêt pour l'histoire d'une famille Miquelonnaise :

Extraits mortuaires du frère, de la sœur, de la mère de pierre Onel, fils de feus Jacques Onel, irlandais.

Je soussigné certifie sur la déposition des quatre témoins sous-mentionnés, le nommé paul Onel frere de pierre Onel, fils de Jacques Onel defunt et de françoise Sire son épouse, ses pere et mere, âgé d'environ dix-sept à vingt ans, noyé il y a bien des années dans le dérangement des guerres il se trouvoit enfin résidant à l'isle St-Jean, havre de Bedekk ; de la il alloit à la Boujangane en Acadie ; il estoit monté dans un esquif escorté d'un autre esquif et d'un bateau sur lequel estoient montés plusieurs de mes paroissiens actuels, hommes mariés aujourd'hui, lesquels ont vu périr les deux chaloupes, elles estoient montées ces deux chaloupes de quatre hommes, sçavoir dans l'une d'elles paul Onel avec un de ses oncles nommé de son nom de famille dit Mon-fils. Il a été retrouvé et enterré à la Boujangane ; ce qui est un fait certain comme me le déposent juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix les quatre témoins ci-dessous nommés ; et un de mes paroissiens homme aujourd'hui marié nommé Jos Vigneaux dit Maurice lui-même l'ayant retrouvé, l'a enterre.

*

**

Je soussigné certifie Marie Onel sœur de Pierre Onel, fille du légitime mariage de feu Jacques Onel et de défunte françoise Sire son épouse ses pere et mere âgée d'environ dix-sept ans, décédée il y a longtems comme le dépose juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix la nommée Anne poirier femme de pierre Onel, d'après le récit qu'elle a oui, lorsqu'elle demuroit alors à halifax (mais aujourd'hui domiciliée de mon isle Miquelon) d'un nommé Zacharie Richard, âgé d'environ quarante ans homme marié, et qui venoit de la philadelphie des Carolines, lequel lui a assuré l'avoir vue mourir en un hôpital à la Caroline, et qui plus l'avoir vue emporter de sa maison pour la déposer en son repos éternel. J'omets les autres circonstances de son décès et de son convoy. C'est ce que la dite anne poirier me certifie juridiquement, et le propre pere et la propre mere de la anne poirier femme de pierre Onel, scavoir claude poirier et Margerite Sire son épouse, ses pere et mere ont entendu dans le même tems ce même recit de la propre bouche de Zacharie Richard. Je ne m'étendrai point sur ce détail de preuves, je crois pouvoir et devoir me contenter d'affirmer sans aucune hésitation que elle est véritablement morte sur la déposition juridique que m'en font sur la foy publique les quatre témoins sous-mentionnés hommes prudents de nôtre isle Miquelon.

*

**

Je soussigné certifie la nommé françoise Sire épouse en premières noces de Jacques Onel et mere du défunt paul Onel, et femme en secondes noces d'un nommé fournier Canadien, estre réellement décédé à la Caroline environ cinq ans après son second mariage c'est un fait certain, les quatre témoins ci-dessous inscrits avec la Anne poirier épouse de pierre Onel me le certifient juridiquement sur le bruit publique, je le dirai même certain la Anne poirier femme de pierre Onel et son mari ont été même invités il y a quelques années sçavoir environ quatre ans à retirer par charité le seul et unique enfant qu'elle avait eu en ce second mariage et lequel enfant étoit alors au cap françois chez un nommé Belle-avance, canadien comme vraisemblablement il y est encore actuellement.

L'on ne parle point ici d'un petit frere qu'a eu autrefois pierre Onel, et lequel mourût tout petit, comme décédé tout de suite : le fait est certain et incontestable.

Ainsi me déposent juridiquement sur les Saints Evangiles et sur le crucifix la mort réelle 1° de paul Onel, 2° de Marie Onel, 3° de françoise Sire les quatre témoins tant cités etc ... Collationné etc.

*

**

Suivant une coutume séculaire, les Acadiens se mariaient entre eux ; et, sauf de très rares exceptions, ceux venus à Miquelon, lors de la paix de 1763 ; continuèrent cette tradition. En effet, sur 82 mariages contractés

de cette date à 1778, on n'en relève que dix entre Acadiennes et sujets de France et un entre un Acadien et une métropolitaine. Trois mariages ont lieu entre personnes de France.

Ce ne sera vraiment qu'à partir de 1816 que les familles acadiennes de nos établissements, principalement celles établis à St-Pierre, s'assimileront peu à peu à la population sédentaire métropolitaine. Mais si de ce fait leur intégrité ethnique s'est beaucoup amoindrie, on aurait toutefois tort de croire que le sang des lointains aïeux à tout à fait cessé de circuler dans les veines des générations actuelles. Disons-le : il reste encore quelque chose de la race. De tempérament frondeur, mais bons enfants, les « Cadiens » possèdent une énergie obstinée, à tel point qu'on peut leur appliquer sans conteste le vieux dicton populaire rappelé par M. Lauvrière dans son ouvrage : « Entêté comme un Acadien ». Avec cela débrouillards, patriotes (ils l'ont bien prouvé pendant la grande guerre) et intimement attachés à leur foi religieuse. Enfin, pour employer la même expression originale dont se servit un voyageur visitant l'Acadie avant le « grand dérangement » et que cite le même auteur, ⁽⁴⁾ il importe de remarquer que les familles du pays sont « plantureuses en progéniture », ce qui fit l'admiration de M. Albert Sarraut, ministre des colonies lors de son rapide voyage dans nos îles, en janvier 1923.

Nous sommes persuadés que les lecteurs du *Foyer paroissial* nous sauront gré de leur donner, dans le prochain numéro, avec le lieu d'origine et la date du mariage, les noms, prénoms, professions des parties figurant dans les actes qui constatent les 14 unions dont nous avons parlé plus haut, et qui font exception, à cette époque, à la règle générale. (*A suivre*).

E. S.

Un peu de notre Histoire (10)

Foyer paroissial, N° 14 : février 1924, pages 31-33.

Comme nous l'avons dit dans le dernier N° du « Foyer paroissial », les Acadiens, même ceux venus à Miquelon en 1763, se mariaient de préférence entre eux. De la date indiquée jusqu'en 1778, les registres paroissiaux ne signalent que 14 unions qui font exception à une coutume séculaire : il s'agit de dix Acadiennes ayant épousé des hommes de France, un Acadien marié avec une métropolitaine et trois mariages entre personnes venues de France.

Voici, transcrite *telle quelle*, la liste de ces mariages.

*
* *

1° Mouton Jean dit Fleury dor, de St-Michel de Carcassone, soldat canonnier puis caporal de la compagnie du Baron de l'espérance, marié le 29 novembre 1763 à Angeline Henengr de Laudaul en Bretagne.

2° Pedesclaux Etienne, de Saint-Jean-de-Luz, capitaine au long cours, marié le 21 février 1764 à Hélène Joset de Louisbourg.

3° Gilles Jean dit la Plaisance, de Seaport en Languedoc, soldat de la compagnie du Baron de l'Espérance, marié le 13 août 1764 à Marguerite Robiou de Chantemerle en Saintonge.

4° Blaquièrre Louis dit le Merle, de Montpellier, sergent de la compagnie du Baron de l'Espérance, marié le 27 février 1766 à Simonne Solles de l'île Royale.

5° Cabos Jacques, de Pau en Béarn, sergent-major de la compagnie du Baron de l'Espérance, marié le 3 septembre 1767 à Josette Roy de l'Acadie.

6° Loya Pierre, d'Ascain diocèse de Bayonne, marin, marié le 24 novembre 1767 à Jeanne-Suzanne Mancel de l'Acadie.

7° Henengre Joseph de Louisbourg, pêcheur, marié le 17 août 1770 à Thérèse Raiyé de St-Jean D'angely.

8° Lacombe Louis-Daniel de Fontenay le Comte, soldat à la compagnie du Baron de l'Espérance, marié le 26 novembre 1770 à Simone Solles Veuve Blaquièrre, de l'île Royale.

(4) *L'Agonie d'un Peuple*, tome 1, p. 193.

9° Melays René de Juilié, diocèse d'Avranches, négociant, marié le 19 juin 1771 à Marguerite Dugas de l'Acadie.

10° La Salle Dominique, de Maridan, évêché de Tarbes, soldat de la compagnie de la Boucherie, marié le 24 août 1772 à Jeanne Cordon de Lerignan, évêché de Saintes.

11° Dibarbouré François, de Guétary, diocèse de Bayonne, négociant, marié le 25 novembre 1772 à Jeanne-Suzanne Mancel veuve Loya, de l'Acadie.

12° Darraspe Pierre, de St-Jean-de-Luz pilote de navire, marié le 23 octobre 1774 à Anne Mancel du Cap Breton.

13° Paris François, de Rochefort, négociant marié le 20 février 1776 à Marie-Magdelaine Beliveau de l'île St-Jean.

14° Chaignon Guy-Mathurin, de Trémereuc diocèse de Saint-Malo pilote du roy, marié le 30 septembre 1776 à Victoire Bourgeois de l'Acadie.

*

**

Nous venons de voir que le premier mariage contracté à Miquelon fut celui du soldat canonnier Jean Mouton, dit Fleury dor. A sa libération, ce militaire s'établit comme tailleurs d'habits dans cette localité. Il est l'ancêtre d'une nombreuse postérité. Il y a quelques années, plusieurs familles Mouton existaient dans nos îles ; elles sont actuellement réduites à deux ou trois, les autres s'étant éteintes ou ayant émigré au Canada.

La première naissance enregistrée à Miquelon est celle de Jean Blaquièrre, baptisé le 6 octobre 1763, c'est-à-dire peu de temps après l'occupation. Son père, Louis Blaquièrre, sergent, avait épousé en premières noces Jeanne Brillant, acadienne, apparentée aux autres Brillant de Miquelon. Quelle dut être l'odyssée de ce militaire ? On en est réduit aux conjectures ; mais pour être marié avec une Acadienne, il devait tenir garnison à Louisbourg en même temps que le Baraon de l'Espérance. Évacué sur France, en 1758, lorsque l'Angleterre s'empara du Cap Breton, Blaquièrre accompagna sans doute, dans la suite, son capitaine à Saint-Pierre et Miquelon ; et c'est là qu'il perdit sa femme. Il se remarria encore, nous l'avons vu, avec une Acadienne Simonne Solles, filles d'un chirurgien de Louisbourg (île Royale), qu'il n'avait certainement pu connaître que dans cette ville.

*

**

Aux documents déjà reproduits, nous ajoutons ici les actes, d'ailleurs très courts, constatant la première naissance et le premier mariage dans la paroisse de Miquelon.

L'an de grâce mil sept cent soixante trois le six du mois d'octobre, je soussigné prêtre aumônier du roi et curé de la paroisse de notre dame des Ardilliers de l'isle de Miquelon ay baptisé un enfant de Louis Blaquièrre, sergent de la Compagnie de M. le Baron de l'Espérance, et de Jeanne Brillant son épouse. On a donné à cet enfant le nom de Jean. Le parrein a été Jean Julien habitant de Miquelon, et la mareine charlotte Lavigne habitante de la dite paroisse.

françois Paul Ardillier prêtre, et la Mareine ayant déclaré ne sçavoir signer a fait cette marque (une croix). (origine F. P. 1925, p 32).

*

**

L'an de grâce mil sept cent soixante trois, le vingt unième jour du mois de novembre, la publication des bans ayant été faite au prone des messes paroissiales par trois dimanche, sçavoir la publication du premier ban le trentième jour du mois d'octobre, celle du second le six du mois de Novembre, celle du troisième le treize du mois de Novembre, et ne s'y étant trouvé aucun empchement, je soussigné pretre aumonier du roy et curé de l'église paroissiale de notre dame des Ardilliers de l'isle de Miquelon ayant interrogé dans la chapelle du roy Jean Mouton dit Fleury dor, soldat canonnier de la Compagnie de Monsieur le Baron de l'esperance fils légitime d'antoine mouton et de défunte catherine Boucher ses pere et mere de la paroisse de St-Michel de Carcassonne ; et Angelique Henengre fille de françois Henengre et de défunte marianne Esterin ses pere et mere de la paroisse de Landaul , et après avoir reçu leur mutuel consentement, je les ay solennellement conjoints en mariage paroles et présens, en présence de Messire Charles-Gabriel-Sebastien baron de l'esperance, commandant de l'isle de Miquelon et de françois Henengre pere de l'épouse, témoins connus, et ayant ensuite célébré la sainte messe, je leur ay donné la bénédiction nuptiale selon la forme et les cérémonies observées par notre mer la saint Eglise.

François Paul Ardillier pretre aumonier du roy et curé de Miquelon. La D^{lle} Angélique Henengre déclare ne sçavoir signer a fait sa marque ordinaire (une croix).

Six sous officiers ou soldats de la garnison de Miquelon prirent femme dans cette île durant le séjour des Français de 1763 à 1778. Or, comme maintenant, il fallait aux militaires la permission du chef de corps pour contracter mariage. Ces sortes de permissions ne manquaient pas alors d'une certaine saveur. Nous en publierons des spécimens dans le prochain numéro.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (11)

Foyer paroissial, N° 15 : mars 1925, pages 44-46.

Parmi les documents typiques que nous fournit l'histoire de nos îles de 1763 à 1778, qu'il nous soit permis de donner ici le libellé de deux permissions de mariage, accordées par leurs chefs à des soldats désireux de convoler en justes noces pendant leurs séjour à Miquelon : elles se trouvent annexées aux actes de mariage des intéressées ; nous en respectons scrupuleusement l'orthographe.

« Nous Commandans par les ordre du roy a Mi que l on et capitenne de la compagnis Entretenu au isle St-Pierre et Mique lon permeton au nommer Louis danielle La Combe soldat de ma compagnie de ce marié avec la veuve Blaquier.

En fois de quoy je lui donne le présant pour lui servir au pres de Monsieur le Curé, faite a mique lon le troi juin mille cept soixente et dix. »

Signé : Le Baron delesperance.

*
* *

« Nous capitaine d'infanterie commandant pour le Roy a mique lon sous les ordre de monsieur Dangeac Brigadier des armée du Roy gouverneur des illes St Pierre miquelon.

Il est permis a Dominique La Salle soldat de la compaignie du Baron de LespeRance actuellement en garnison dans cet illes De ce marié.

a mique lon le vin trois du moy daout mil sept sans soua sante douze. »

Signé : De La boucherie.

*
* *

L'orthographe laisse plutôt à désirer, ce qui est surprenant chez des personnes de cette qualité, l'écriture elle-même n'est pas brillante. D'où sortaient donc ces deux officiers pour être si peu au courant des règles de la grammaire et de la calligraphie ? Nous n'avons aucun renseignement en ce qui concerne le capitaine de la Boucherie, sinon qu'il était le gendre du gouverneur D'Angeac avec lequel il avait servi au Canada. Quant au baron de l'Espérance, c'était un ancien officier des compagnies suisses de Louisbourg depuis longtemps naturalisé français⁽⁵⁾ : il n'eut pas, sans doute, assez de loisirs pour étudier la langue française. Malgré tout, il obtint un avancement assez rapide, dû à ses bons et loyaux services pendant cette période si tourmentée. De fait, en mars 1773, le baron de l'Espérance est gouverneur de la colonie et, en 1776, nous le voyons colonel d'infanterie, baron du Saint-Empire, décoré de l'ordre militaire et royal de Saint-Louis.

En 1783, le colonel de l'Espérance revint prendre le gouvernement des îles rétrocédées à la France ; mais, le 15 juin 1785, la charge de gouverneur ayant été supprimée, il remit ses pouvoirs à l'officier commandant des troupes. Rentré en France, il s'ingénia, en maintes occasions, pour être encore utile aux gens de St-Pierre et Miquelon, au milieu desquels il avait si longtemps vécu.

*
* *

⁵ Lauvrière, II, p. 233.

Comme en Acadie, le curé de Miquelon remplissait à cette époque déjà lointaine non seulement les fonctions d'officier de l'état civil, mais encore celles, nous l'avons dit, d'officier public ; et, toujours comme en Acadie, il servait d'arbitre et de conciliateur quand, par hasard, un différend survenait entre ses ouailles. Sous ce rapport, les Miquelonnais d'aujourd'hui ont conservé les mœurs des premiers habitants, n'ayant nulle idée de la chicane et dociles envers l'autorité. Aussi le fonctionnaire chargé du service de la justice de paix ne les voit jamais dans son prétoire, pas plus que l'unique gendarme n'a l'occasion de verbaliser.

En même temps que les registres paroissiaux de l'île Miquelon, le bureau des Archives départementales de la Charente-Inférieure a fait parvenir à la Colonie une liasse de onze contrats de mariage reçus par MM. Ardilier et Paradis. Nous publions d'autant plus volontiers - en respectant ici encore l'orthographe - ceux de Simon Leblanc et de Jean-Baptiste Gautier ⁽⁶⁾, qu'ils sont doublement intéressants tant au point de vue de la rédaction assez originale que des conventions qui y sont insérées ; et aussi, nous nous empressons de le dire, parce que les parents des futurs jouèrent, pendant la persécution anglaise, un rôle important et des plus honorables sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Par devant nous vice-préfet apostolique des isles Saint-Pierre Miquelon, messieurs les juge, notaire-greffier ne résidans point en cette ville de Miquelon, et des raisons graves ne permettant point de se rendre actuellement au bourg St-Pierre Chef-lieu de ces deux colonies en l'amérique septentrionale dépendantes et sujettes de Sa Majesté très Chrétienne, et domiciles de ces Messieurs sus-mentionnés, le vingt-un avril de l'année de grace mille sept cens soixante-douze.

Sont comparus Simon le Blanc, fils mineur du légitime mariage de Joseph le Blanc, et de feu Marguerite Landri, son épouse en premières noces, ses pere et mere, natif des mines de l'Acadie, évêché de quebec, actuellement domicilié depuis plus d'un an en la dite isle Miquelon, d'une part : et Rosalie Sire, fille mineure du légitime mariage de pierre Sire et de Magdelaine Poirier, son épouse, ses pere et mere native à Cocagne en Acadie, évêché de quebec, actuellement domiciliée de cette isle d'autre part.

Lesquelles parties autorisées de leurs parens et amis commis pour cet effet, après s'être fait promesse de mariage qui sera célébré au plutôt en face de notre mere la Sainte Eglise selon les formalités ordinaires, ont fait les donations, pactes et accords suivans.

Sçavoir, premièrement, comme les dits époux ne seront qu'un par les liens sacrés du mariage selon le langage de l'Ecriture, ils veulent aussi que leurs biens ne soient qu'un aux termes de la coutume de Paris.

Secondement, les dits futurs époux pour la bonne amitié qu'ils se portent l'un à l'autre se font au dernier vivant sans lignée une donation mutuelle à perpétuité et sans retour de tous leurs biens, meubles, présens et advenir et de tous leurs conquets, immeubles ; et à l'égard des biens d'héritages et autres ils veulent seulement que le dernier vivant sans lignée en aye l'usufruit sa vie durant ou jusqu'à un nouveau mariage, après quoi, ils retourneront aux héritiers du premier mourant d'où ils sont sortis : s'ils ont lignée, ils veulent s'entendre pour la distribution de leurs biens aux termes de la coutume de Paris. De tout ce que dessus les parties sont demeurées d'accord renonçant à toutes choses à ce contraires.

La minute arrêtée à huit heures de la matinée ce matin vingt-un avril de l'année mille sept cens soixante-douze, en présence de Alexandre le Blanc son oncle du côté paternel, présent, acceptant, et répondant pour l'époux, et lui servant de tuteur ad hoc pour la célébration du mariage du dit Simon le Blanc avec la sus nommée Rosalie Sire ; lequel oncle paternel servant à l'époux hic et nunc de pere et de Joseph Nicolas Gautier son oncle maternel et de Jean Baptiste le Blanc, domicilié à belle isle en mer, paroisse de Sauson, évêché de Vannes, cousin de l'époux et du côté de l'épouse, ses pere et mere, présens et consentans acceptant et répondans pour elle, Jean Baptiste Terriau son beau frere et sieur pagelet l'ainé, négociant de Saint-Malo ; quatre d'eux tous n'ont sçu signer.

Arrêté le vingt-un avril de l'année mil sept cent soixante douze, en notre presbytère de la ville de Miquelon. Signé Simon leblanc, Jean terriau, Nicolas Gautier, pagelet l'ainé jn Bte.

Approuvé les ratures de la vingtième ligne de cette page.

Paradis vice-préfet apostolique des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(A suivre)

E. S.

⁶ Des ascendans de ce J.-Bte Gautier existent encore nombreux dans la Colonie.

Un peu de notre Histoire (12)

Foyer paroissial, N° 16 : avril 1925, pages 64-66.

Voici un autre spécimen de contrat reçu à cette époque lointaine, par le curé de Miquelon. Ce document, cité tel quel, prouve que le prêtre dut alors plus d'une fois, cumuler les fonctions de notaire ou d'officier de l'état civil avec celles de curé.

Par devant nous vice préfet Apostolique des isles Saint-Pierre et Miquelon, Messieurs les juge, notaire-greffier ne résidans point en cette ville Miquelon, et la saison avancée ne permettant point de se rendre au bourg de St-Pierre Chef-lieu de ces deux colonies en l'amérique Septentrionale dépendantes et sujettes de sa majesté très Chrétienne, et domicile de ces messieurs sus-mentionnés ; le vingt neuvième jour du mois de janvier de l'année de grace mil sept cents soixante et dix.

Sont comparus Jean Baptiste, fils majeur de défunt Joseph Nicolas gautier, de son vivant négociant au port Royal, et de défunte Marie Alain son épouse ses pere et mere, d'une part et Barbe, fille mineure de défunt Nicolas la Vigne, de son vivant résidant au port toulouse, et de défunte Anne Clémenceau son épouse en secondes nôces, ses pere et mere, d'autre part : tous deux domiciliés en cette isle Miquelon.

Lequel susdit Jean Baptiste gautier en cas de mort transmet sur la tête de son épouse, tous meubles, immeubles, dettes, droits, actions et même des biens advenirs, et généralement tout ce qu'il peut, et tout ce qu'il pourroit acquérir, s'il fut resté plein de vie, et que mort de lui ne fut point arrivée, la quelle donation fait par lui saint et sauve, la tête de sens rassis, par sa pleine liberté, sans y être forcé aucunement et la quelle donation faite irrévocable par le nommé cy-dessus jean baptiste gautier à Barbe la Vigne, la quelle il se propose de prendre pour épouse en face de nôtre mere la Sainte Eglise selon les formalités ordinnires ; et la quelle donation aura lieu après la célébration du futur Mariage.

Et la quelle Barbe la Vigne aussi, et en son nom et répondant pour elle Charles la Vigne son frere du côte paternel, créé de l'avis des parens et des amis de la dite Barbe pour son tuteur *ad hoc* quant à son mariage avec le sus nommé gautier comme en fait foy l'acte de tutelle passé devant nous le vingt huit du présent mois et an, la saison n'ayant pas permis de le passer à St Pierre lieu de la résidence de Messieurs les juge, notaire-greffier, cèdent, donnent transmettent sur la tête de jean Baptiste gautier cy-dessus mentonné tous droits qui peuvent ou qui pourroient lui revenir, si mort d'elle ne fut point arrivée ; la célébration du mariage une foy faite.

La quelle donation réciproque a été faite dûement avec une parfaite volonté qu'en cas de mort d'une des deux parties, l'autre partie ne fut point frustrée des effets de la promesse qu'ils se font mutuellement et pour toujours, dans le dessein de se manifester l'un à l'autre la sincérité de l'amitié qu'ils se portent réciproquement.

Et ce passé en présence de Joseph Nicolas gautier, frère du dit Jean Baptiste Gautier, âgé d'environ trente ans et de Joseph Dugas, âgé d'environ cinquante cinq ans, résidants en cette isle Miquelon, et également en présence de charles la Vigne sus mentionné son tuteur *ad hoc* : et de françois la montagne, et de françois boy, tous deux amis de la famille de l'Epouse, et tous trois domiciliés de cette isle.

la minute arrêté à midi du matin, le lundi vingt neuvième jour de janvier mil sept cents soixante et dix, les quels ont tous déclaré sçavoir signer, excepté l'épouse et charles la Vigne, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer.

Signé lamontagne, Nicolas Gautier, J. Dugas, François Boy, Jean Gautier, Paradis vice-prefet.

*

**

Ajoutons ici un dernier document concernant la famille dont il est question ci-dessus. C'est un acte dressé le 4 janvier 1754 par Me Bernard, notaire-greffier à l'île St-Jean, acte que nous avons trouvé annexé à l'acte de mariage de Jean-Baptiste Gautier, et aux termes duquel son frère Joseph-Nicolas Gautier, affecte hypothécairement tous ses biens pour garantir l'exécution d'une cession de droits successifs à lui consentir par sa mère et ses frères et sœurs. l'orthographe de ce document est délicieuse !

Par devant moy Notaire Royal de L'isle St Jean est comparu Le Sr Joseph Nicolas Gautier, Lequel a déclaré que la Dame E. Gaultier sa Mere et Elizabeth Gaultier, Marie Gaultier, et Jean Gaultier ses frere et sœurs, Luy ayant fait une cession de la part qu'ils ont à prétendre sur l'habitation ou c'gls (⁷) sont actuellement, situé a La source a Bellair, par acte passé pardevant moy ce goudhuy pour en jouir tranquillement, et La faire valloir a son proffit que cependant il entend que la ditte Dame veuve Gaultier sa Mere y soit demeurante gusqu'a son Deceds, et qu'il promet en avoir soin comme cy devant, ainsy que de ses frere et sœurs cy dessus nommées gusqu'a ce qu'ils soient établis, sans Leurs causer aucuns troubles ny chercher aucune difficulté qui pourroit Leurs faire de la peine a l'Effet de Guoy il oblige, affecte, et hypotecque tous ses Biens, meubles et immeubles presents, et avenir. Promettant, et obligeant et Renonçant et fait et Passé au Ruissau de Bellair en presence des Srs Amant Buezau et Gallant – habitants de Cette isle ; le dr François Galland a déclaré ne sçavoir signer de ce inter pelle suivant Lordonnance, et ont Le dr Joseph Nicolas Gaultier et Amant Buzeau Signé a la minute des presentes a La source a Bellair LE quatre janvier mil sept cens cinquante quatre.

L. Bernard. n° greffr.

Notons, à la fin de cette dernière citation qu'au XVIII^e siècle l'ancien droit français fixant à 14 ans la majorité des garçons et à 12 ans celle des filles, était encore en vigueur dans les îles de l'Acadie restées françaises. C'est ainsi que Joseph Nicolas Gautier, âgé alors de 14 ans, a pu valablement s'engager par l'acte ci-dessus.

(A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (13)

Foyer paroissial, N° 17 : mai 1925, pages 82-83.

Les détails que nous avons donnés sur les actes de naissance et de mariage relatifs à quelques-unes des anciennes familles qui sont venues s'établir dans le pays, intéressent à coup sûr l'histoire de notre petite Colonie.

Nous arrivons aux décès. De 1763 à 1774 inclus, 65 sépultures sont enregistrées à Miquelon, et 10 pendant l'année 1776. Ces 75 décès se répartissent ainsi : 20 enfants Acadiens nés tant en Acadie qu'à Miquelon. – 6 enfants de métropolitains nés à Miquelon. – 18 adultes Acadiens. – 21 adultes métropolitains, dont 2 militaires : le sergent Blaquièrre et le caporal Jacques Fleur de Lys.

Nous le voyons, la mortalité frappe surtout les enfants Acadiens. Elle est particulièrement sensible dans les cinq premières années de l'occupation et cela n'a rien d'étonnant si l'on considère les conditions déplorables dans lesquelles durent s'installer les premiers arrivants.

La première enfance est surtout atteinte. En effet 31 décès ont lieu de 0 à 1 an, contre 3 de 1 à 5 ans et 2 de 5 à 10 ans.

Au nombre des décès, on relève ceux de trois enfants d'un sieur Pinet, négociant à Saint-Pierre, en villégiature à Miquelon : Jean-Baptiste, Charles et Louis, âgés respectivement de 15, 10 et 7 ans, qui se noient dans le grand étang le 9 septembre 1757.

Quant à la mortalité métropolitaine, elle s'affirme surtout parmi la population flottante, c'est-à-dire les pêcheurs.

Un décès de marque à noter, celui de la Baronne de l'Espérance survenu le 21 mai 1770 et dont les restes mortels reposent toujours dans le cimetière de Miquelon. L'inscription suivante, gravée sur la pierre tombale, a disparu avec le temps.

⁷ Là où ils sont.

Ci-gît
Demoiselle Anne Claire du Pont de Renon,
Épouse de Messire Ecuier Charles de l'Espérance
Baron du Saint-Empire, Commandant pour le Roy
Dans l'isle de Miquelon
Décédée le vingt et un mai mil sept cent soixante dix,
Requiescat in pace.

A raison du rôle important joué par le Baron de L'Espérance, tant comme commandant et second à Miquelon que comme gouverneur de la colonie, la mort de son épouse constitue un fait assez notoire de notre histoire locale pour que son acte de sépulture soit reproduit:

« Ce vingt deux May de cette présente année mil sept cent soixante dix a été inhumé vers les six heures de la Relevée en l'Église paroissiale de nôtre Dame des Ardilliers de la ville de Miquelon, le corps de très illustrissime Dame Anne Claire du pont de Renon épouse de Messire Charles Gabriel Sébastien Baron de l'Espérance, commandant pour le roy en cette isle de Miquelon, décédée le jour précédent vers les onze heures de la matinée, âgée d'environ cinquante six ans; la dite inhumation faite en présence de Messire Blaise André Arnous Chirurgien Major pour le Roy en la sus dite isle; et de Sieur Alexis Dubois, négociant actuellement en cette ville Miquelon ; lesquels ont signé avec nous et la dite défunte munie de tous les Sacrements de l'Église »

Le sieur Dubois n'a pu signer. Arnoux, Paradis vice-préfet Apostolique des îles St. Pierre et Miquelon.

Le Baron de l'Espérance se remaria à St-Pierre, au début de l'année 1775 avec Jeanne-Françoise Rodrigue, fille du capitaine de port. Il leur naquit une fille le 18 février 1776, baptisée le lendemain par le curé M. Bougnet.

Voici l'acte de baptême de cette enfant sur lequel nous voyons figurer des personnages de marque.

« L'an mil sept cent soixante seize le dix neuf février Jeanne Rose Marguerite, née d'hier fille de Messire Ecuier Charles Gabriel Sébastien de Lesperance Baron du St-Empire chevalier de Lordre Royal militaire de St-Louis colonel dinfanterie gouverneur des isles de Saint-Pierre et Miquelon proche terre neuve et de dame Jeanne Françoise Rodrigue son épouse a été par moi Soussigné baptisée dans l'église de St-Pierre, a été parain Monsieur Antoine Rodrigue capitaine de port et grand pere maternel et maraine Dame Marguerite Louise de Couz épouse du sieur Leneuf Ecuier de Beaubassin aide major aux dites isles representante Pour Madame Rose Fouger Epouse de Messire Ecuier de Constant Berenne vice amiral et Mareschal de France, Messire le pere present et plusieurs autres témoins qui ont signe de ce requis.

Ant. Rodrigue de Coux. Leneuf de beaubassin. Le baron de lesperance, Baudeduit, Duplex Silvain. Louis Morin. Josette Morin, Morin-Savigny. C. Morin-Bordot. Bertin Pierre Jh Rodrigue. Charles-Jh Rodrigue, Bougnet, curé. »

Un peu de notre Histoire (14)

Foyer paroissial, N° 18 : juin 1925, pages 97-99.

La charité était l'une des principales vertus des Acadiens. Ils accueillaienent fraternellement et simplement sous leur humble toit les déshérités du sort, quels qu'ils fussent et d'où qu'ils vinssent.

Voici un acte mortuaire qui le prouve une fois de plus.

Il s'agit d'un nommé MIQUELON, (comme renseignements c'est tout !) Sans doute un pauvre hère, sans état-civil ; mais peut-être aussi un déclassé qui, cachant sa véritable identité sous un nom d'emprunt, avait adopté celui du pays où il devait mourir.

« Le dix-neuf May de la présente année mil sept cent soixante-onze a été inhumé au cimetière de la paroisse le corps d'un jeune homme environ de 35 ans soit disant nommé Miquelon, venu de France par sieur Desroches armateur de gouelette, pour l'isle St-Pierre, actuellement compagnon-pêcheur chez le nommé Amand Bonnevie de Miquelon, décédé au milieu de la nuit précédente dans la maison de Jacques Sire qui, à notre

invitation l'avait pris par charité pour le soigner ; la dite inhumation faite en présence de Joseph Dugas, et de Jacques Sire, lesquels ont déclaré ne pouvoir signer. Paradis. Vice pr. ap. »

Nous avons déjà dit qu'à cette époque lointaine, lorsqu'il s'agissait d'établir la vérité d'un événement touchant l'état des personnes, en d'autres termes, la constatation d'un mariage, d'une naissance, d'une mortalité, les formalités n'étaient nullement compliquées. Des témoins certifiaient sous serment au curé que tel fait dont ils avaient eu connaissance s'était passé en tel lieu, à telle époque. Et c'était suffisant.

En voici une nouvelle preuve. En 1772, la veuve Loya veut se remarier. Mais comment établir le décès de son mari disparu en mer ? Ici, le cas est particulier, car personne n'a eu connaissance du sinistre. Aussi le curé de Miquelon, embarrassé, en réfère-t-il à son supérieur.

Voici la réponse du Préfet apostolique.

« St-Pierre 17 9bre 1773.

Monsieur, le pere Mancel Vient de me communiquer la réponse de M. le juge au sujet du mariage de sa fille. D'après cette réponse, Vous ne Risques rien de procéder à la conclusion de ce mariage en prenant toutefois en présence M. le commandant la deposition Des témoins qui ont vu les débris Du naufrage. Cet acte suffira et tiendra lieu d'Extrait mortuaire.

J'ai l'honneur d'être Monsieur votre humble et affectionne serviteur. Becquet.

Et voici telle quelle la déclaration des « témoins des débris du naufrage ».

« Nous soussignes certifions atous ceux qu'il appartiendra que le hui novembre de lannée mille sept cent soixante neuf il cest trouvé icy En rade demiquelon au plain plusieurs Effets comme plusieurs Baril de Brais Et goudron deux Bittots de chaîne Echoué contre la maison du Sr Manceau au plain deux avirons un Boquetor qui ont esté Reconnu appartenant afeu Sr pierre Loya qui auroit sorty de St-Pierre le jour precedant par un Vent de Suest Et le vand Estant venu a freschir fit un grand Coup devend En tampette ou Ledit feu Loya a pery par les Debris quond atrouve a la Coste jesty par la tempette par le vieux Enegre perre Et fils quilz ont Remis tous Les dis ala Vve Loya Epouse du dit feu pierre Loya ; Et Dans le mois de mars delannée Ensuite a esté trouvé à la côte La mast de mizenne de la chaloupe perdue au dit Loya Reconnu par Lequipage qui avoit fait la pesche Lannée presedante dans Laditte chaloupe Et Ledit mat avoit Este trouvé par les Enfants de pierre Sirre, Ce que nous atestons sincerre Et Veritable De bonne foy fait à Miquelon Ce vingttrois Novambre mille Septs cents septante deux.

Le dit pierre Sire a deClare ne sçavoir signe a posse sa Margue ordre (une croix) apruvée la marque ordinay de Pierre Ciorede pierre Cire par moy Estebin Erryart.

faisnt pou Bon Baupere francois Enegre, Jean mouton.

Aproue par nous commandant a miquelon. les signa ttures side Sus : Delaboucherie. »

Que nos lecteurs soient indulgents pour le rédacteur de ce document, car ce brave homme peut être classé dans la catégorie des heureux et rares bénéficiaires d'une instruction rudimentaire.

En effet, à l'époque du « grand dérangement », les écoles étaient rares en Acadie ; et, dans la suite, nos aïeux, constamment pourchassés par les Anglais ne purent, dans leur vie errante, compter que sur eux-mêmes pour apprendre les premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul.

Le curé de Miquelon, M. Paradis, justement soucieux du sort futur des familles de sa paroisse et de leur descendance, adresse à ses successeurs la prière suivante que nous avons trouvée à la fin du registre contenant les actes paroissiaux de 1763 à 1772.

« Ici finit tout le cahier des registres des Baptêmes, mariages, sépultures de la paroisse de notre Dame des ardiliers de la ville de Miquelon colonie dépendante de l'amérique septentrionale de sa majesté très Xtienne pour les années mil sept cent soixante-trois, quatre, cinq, six, sept ... huit... neuf... dix... onze inclusivement.

Et tout prêtre est prié très instamment de n'en rien changer, spécialement quant à l'essence des noms, Surtout soit des baptême, de sépulture, de mariage, des peres et des meres ou des époux, vu que la minute, en bonne forme, conforme à tous ces sus dits registres, est déposée en conséquence des ordres du ministre en France.

Je recommande très respectueusement et de tout cœur aux prières de nos confrères dans le Saderdoce entre les mains desquels nos cahiers de ces registres tomberont celui qui dans son tems aura eu l'honneur d'être aggregé au nombre des disciples, des serviteurs, des coopérateurs de l'homme Dieu, ce 1 octobre 177Z

En notre presbytere de Miquelon

Indignissimus Servorum Dei. Totus vobis, fratres mei, Noli oblivisere mei quisquis es.

Paradis vice-prefet Apostolique des isles Saint-Pierre et Miquelon ».

Nous commencerons dans le prochain Numéro la publication généalogique de celles des familles d'Acadie et de France qui, établies à Miquelon pendant l'occupation française de 1763 à 1778, ont encore des descendants dans la colonie.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (15)

Foyer paroissial, N° 19 : juillet 1925, pages 117-121.

Ainsi qu'il a été annoncé dans le dernier N° du F. P., nous commençons aujourd'hui la publication généalogique de celles des familles d'Acadie et de France qui, établies à Miquelon pendant l'occupation française de 1763 à 1778 ont encore des descendants dans la Colonie.

Les renseignements sur ces familles ont été puisés dans les registres de cette paroisse correspondants à cette période, ainsi que dans les ouvrages très documentés de M. Placidet Gaudet (*Archives Acadiennes*) et de M. Émile Lauvrière (*Tragédie d'un Peuple*). Nous faisons toutefois observer que, n'ayant pas à notre disposition les registres paroissiaux de 1783 à 1793, ces renseignements, pour quelques familles, sont incomplets.

FAMILLES VIGNEAU.

Les dénombrements successifs de la population de l'Acadie de 1671, 1686, 1693, 1698, 1701, 1707, 1714, ne révèlent la présence dans cette colonie que d'une Catherine Vigneau mariée à un sieur Pierre Martin, Laboureur.

Il ne faut donc pas rechercher dans cette ancienne possession française le berceau des familles Vigneau, mais plutôt à Terre-Neuve. En effet, lors de la cession de ces îles à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713, le gouvernement fit passer à l'île Royale ou du Cap-Breton la plupart des pêcheurs fixés à Plaisance et à Saint-Pierre. Une vingtaine de familles, dont des Vigneau, s'établirent ainsi à Louisbourg et dans d'autres localités de cette île.

Il est donc vraisemblable que les quatre frères Vigneau : Jacques, probablement né à Terre-Neuve, avec Simon, Joseph et Jean, ces trois derniers nés à Port-Royal respectivement en 1714, 1715 et 1727, et Françoise Vigneau, née à Plaisance en 1700. demeurant en 1752 avec son mari Georges Barbudeau, chirurgien, à Saint-Esprit, étaient les enfants de l'une de ces familles Vigneau qui, après un très court séjour au Cap-Breton, aurait émigré à Terre-Neuve. Quant à la femme de Pierre Martin, c'était probablement une parente de cette famille de Terre-Neuve, venue bien avant elle en Acadie, comme la Marguerite Vigneau, native de Port-Toulouse, mariée à Charles Poirier, et demeurant au dit lieu.

En 1731, des Vigneau, sans doute Jacques, alors âgé de 30 ans, et son frère Simon, un peu plus jeune, étaient établis à la Baie Verte, sur le golfe Saint-Laurent. Propriétaires de bateaux qu'ils commandaient eux-mêmes, et avec l'aide de quelques hardis compatriotes ils ne craignaient pas, malgré la défense formelle du gouverneur de l'Acadie, de ravitailler en céréales et en bétail la colonie du Cap Breton encore française.

Joseph vint s'établir à Port-Toulouse avec sa famille en 1738 ; Jean Baptiste en 1720. Voici d'ailleurs, en ce qui concerne ces deux familles, l'extrait du recensement de 1752 des habitants du Cap Breton.

Joseph Vigneau, habitant caboteur, natif de la cadie âgé de 35 ans, marié avec Catherine Arceneau, native de Port-Royal âgée de 33 ans, il y a 14 ans qu'ils sont établis dans la colonie.

Ils ont cinq garçons et deux filles : Joseph âgé de 13 ans, Nicolas, âgé de 11 ans, Jean, âgé de 10 ans, Pierre, âgé de 6 ans, Hippolite, âgé de 3 ans, Rose âgée de 15 ans, Marguerite, âgée de 7 ans.

Baptiste Vigneau, natif du Port-Royal, âgé de 25 ans, marié avec Anne Poirier, native de la Cadie, âgée de 28 ans et il y en a un demy qu'ils sont dans la colonie. Ils ont deux garçons et quatre filles : Jean-Baptiste, âgé

de 10 ans. Amant âgé de 6 ans Marie, âgée de 12 ans , Téotiste, âgée de 8 ans, Marguerite, âgée de 4 ans, Nastazie, âgée d'un an.

En 1749, les Acadiens constamment en butte aux vexations des Anglais, résolurent de déléguer à Paris l'un d'eux, Joseph Vigneau, « pour informer le Ministre de leur triste situation et implorer l'honneur de sa protection ».

Ce devait être en vain. La dispersion des Acadiens était déjà décidée en principe. Restait l'exécution, elle ne se fit pas longtemps attendre.

De toutes les familles acadiennes, celle de Jacques Vigneau, surnommé Maurice, et de Marguerite Bourg, son épouse en seconde noces, eut peut-être le plus à souffrir de l'acte criminel des Anglais. Tous les membres de cette famille, père, mère, cinq fils : Jacques, Joseph, Abraham, Pierre et Jean, ces deux derniers avec leur femme et deux enfants, furent déportés les uns en Géorgie, les autres dans la Caroline du Sud.

Exposés aux constantes vexations d'un ennemi inaccessible à un sentiment généreux, incommodés par une température à laquelle ils ne sont point habitués, les malheureux supportent stoïquement leurs souffrances, vivant du maigre salaire de ceux qui, d'aventure, veulent bien leur donner un peu d'ouvrage. Et même, en dépit de cette misérable situation, Jacques, Joseph et Abraham, comme beaucoup de leurs compatriotes déportés, se marient avec des Acadiennes. Il naît un fils à Jean Vigneau à Savannah, le 25 décembre 1755, et un à Pierre, à Georgerie, dans la Caroline du Sud, le 22 janvier 1756.

Un an à peine s'est écoulé que toute la famille se trouve réunie à Savannah c'est pour s'évader avec une soixantaine d'autres Acadiens, sur deux petites goélettes. Après une navigation pleine de péripéties, ils arrivent devant New-York ; mais les autorités s'étant opposées à leur débarquement, ils se voient dans l'obligation de continuer leur route et débarquent enfin sur les côtes du Massachusetts.

En 1757, on les retrouve à Leicester, sans ressources, malades pour la plupart ; personne ne veut les recevoir. Ils sollicitent quelques secours des autorités ; on les leur accorde, mais on se débarrasse de ces importuns. Voici, en effet une lettre adressée par les conseillers de cette ville au gouverneur du Massachusetts, lettre qui dépeint l'état lamentable de ces pauvres gens :

La pétition des conseillers de Leicester expose humblement :

Que vos pétitionnaires, conformément à vos ordres, ont pris soin aussi bien que possible de James Morris (Jacques Vigneau, dit Maurice). et de sa famille, qui se compose de vingt personnes en tout et de manière à causer le moins de frais possibles à la province que le coût de leur entretien durant la saison d'hiver, a été 2 s.-8 d. pour chaque membre. Nous avons l'espoir, une fois l'hiver passé, de trouver pour ces gens quelque endroit où ils pourraient pourvoir sinon entièrement du moins à une partie de leurs besoins, mais nous n'avons pu encore rien trouver pour eux, car ces gens sont dans des conditions telles que personne ne veut les prendre à leur service. Le père et la mère âgés respectivement de 56 et 67 ans sont tous les deux infirmes, le fils aîné est d'une constitution faible ; le cinquième a une femme et un enfant, la sixième et dernière enfant a une petite fille. On ne veut plus les garder dans les endroits où ils sont aujourd'hui, et les frais de leur entretien augmentent, parce que nous sommes obligés de faire venir des vivres pour eux des bourgs voisins. En conséquence vos pétitionnaires vous prient humblement de faire transporter le dit James et sa famille dans un autre bourg où leur entretien coûtera moins cher, ou de nous faire parvenir des instructions spéciales à leur égard. »

M. Lauvrière se demande ce qu'il advint de Jacques Vigneau et de sa trop nombreuse progéniture. il faut croire qu'en véritables Acadiens, jamais découragés, ces pauvres gens surent se débrouiller, puisque, en 1761 et 1762, Jacques, Abraham et Joseph sont à Roxberi, Pierre et Jean à Boston et qu'enfin, en 1763, le père Jacques Vigneau et sa femme débarquent à Miquelon, en compagnie de leurs cinq garçons, tous mariés ; savoir : Joseph avec Anne Bourgeois, Abraham avec Marie Bourg, Jean avec Marie bourgeois, Jacques avec Rose Sire, Pierre avec Magdeleine Sire, – et une douzaine de petits enfants.

La femme du père Jacques mourut à Miquelon le 13 novembre 1770, âgée d'environ 90 ans ; son mari le 18 mai 1772, à 78 ans.

Plus heureux que leurs compatriotes, les deux familles Jacques et Baptiste Vigneau du Cap-Breton, chassées de cette île le 26 juillet 1758, après la capitulation de Louisbourg, se réfugièrent en Nouvelle-Écosse. La famille de Baptiste s'augmenta d'un fils, Jacques, né le 10 août suivant, à Dakmul (aujourd'hui Dartmouth, près d'Halifax). Deux enfants de Joseph se marièrent dans ces mêmes parages : Joseph avec Magdeleine Sire et Rose avec Jean Cormier. On se demande comment tous ces braves gens purent vivre tranquillement en plein pays ennemi !

Ces familles rallièrent cependant intégralement Miquelon en 1763. Une fille, Anastasie, était née à Joseph fils, le 17 Avril 1762, à Chedaboutou. Les autres enfants de Joseph se marièrent à Miquelon : Nicolas

avec Marguerite Sire, en 1766 ; Pierre avec Marie Sire, en 1771 ; Hippolite avec Françoise Dugas, en 1772 ; Jean avec Marie-Modeste Vigneau, en 1774.

Ceux de Baptiste s'établirent aussi à Miquelon : Marguerite avec Claude Bourgeois, en 1754 ; Jean avec Anne Lafargue, en 1765, Amand avec Anastasie Boudrot ; Téotiste (Nanette) avec Pierre Coste et Rosalie (Nastazie) avec Félix Hébert, en 1771.

Simon Vigneau et sa femme Marianne Arseneau étaient décédés à Port-Royal quelque temps avant la dispersion de la population, laissant une enfant en bas âge, Modeste, qui fut emmenée en exil par son oncle Jacques (C'est la sixième enfant dont parlent les conseillers de Leicester).

Elle se maria à Miquelon en 1765 avec Jean Cormier.

Angélique Vigneau, fille de Joseph et de Anne Bourgeois, se maria à Miquelon en 1774 avec Vincent Sire ; une fille de Pierre Vigneau et de Magdeleine Sire, avec Marie Dugas, en 1771 (?). En 1776, toutes ces familles Vigneau comptaient 56 enfants, dont 42 nés à Miquelon. Elles sont encore nombreuses dans la colonie, car la descendance a été féconde en progéniture. D'autres Vigneau se sont établis aux Îles-de-la-Madeleine où quelques-uns de leurs ancêtres avaient suivi, en 1793, le curé de Miquelon, l'abbé Allain, qui avait refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé. On en trouve aussi au Labrador et dans d'autres régions du Canada.

Un certain nombre de Vigneau se fixèrent en France à la suite des déportations de 1778 et 1793. Plusieurs cependant revinrent à Miquelon, à la suite de la rétrocession de nos îles à la France ; c'est ainsi que, le 22 juin 1816, le transport de l'état « La Caravane » amena, parmi les passagers, 29 Vigneau, fils et petit fils des Vigneau qui étaient arrivés à Miquelon en 1763. Parmi ceux qui étaient restés dans la métropole, une enquête faite en 1822 signale des familles Vigneau, avec plusieurs enfants, à Port-Louis (Morbihan) ; deux familles Vigneau à La Rochelle, avec chacune quatre enfants ; une famille Vigneau à Rochefort et sept Vigneau à Bordeaux.

Un peu de notre Histoire (16)

Foyer paroissial, N° 20 : août 1925, pages 138-140.

FAMILLES CORMIER

Au nombre des habitants de la péninsule acadienne recensés en 1671, on relève Thomas Cormier, charpentier, âgé de 35 ans, sa femme Magdeleine Girouard, âgée de 17 ans ; une fille âgée de 2 ans.

Ce ménage est probablement la souche de toutes les familles Cormier qui, disséminées par le « grand dérangement » ont essaimé en maints endroits en Louisiane, au Madawaska, au New-Brunswick, aux Îles-de-la-Madeleine, au Labrador Laurentien et aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

A peine sous la férule des Anglais, les Acadiens, qui avaient cependant promis d'observer une neutralité absolue entre leurs nouveaux et leurs anciens maîtres sont suspectés d'antilyalisme. Après avoir longtemps résisté, ils sont enfin, en 1730, dans l'obligation, sous peine d'être dépossédés de leurs biens, de prêter à la Couronne britannique le serment d'allégeance ou de fidélité.

Les habitants des districts des Mines, de Cobequit (Truro) Piziquid (Windsor) et Beaubassin se soumi-
rent les derniers. Parmi eux Germain Cormier, Alexis Cormier, François Cormier et 4 Pierre Cormier.

En 1763 ils arrivèrent à Miquelon, venant de Chedabouctou (maintenant Guysborough, N. E.), la veuve François Cormier, née Anne Sire, avec ses deux garçons, Jean et Pierre, sa fille Marie, le mari de celle-ci, Louis Lemâle et quatre enfants dont trois d'un premier lit.

Puis successivement, en 1764, de la même localité, Cormier Jean et sa femme Rosalie Vigneau ; Cormier Joseph et sa femme Marie Vigneau, avec deux enfants âgés de deux et trois ans ; Cormier François et Marie Bourgeois, sa femme, avec quatre enfants ; Cormier Joseph, sa femme Anne Vigneau, trois enfants.

De l'île Saint-Jean (île du Prince Édouard), Cormier Pierre, Isab Chiasson, sa femme et un enfant de 4 mois.

En 1767, de Beauséjour, Cormier Jean, dit Ouesca, sa femme Marie Sire, 4 enfants. Ce Jean Cormier se noya à Miquelon, en 1771. Voici à titre de curiosité, son acte mortuaire.

« Le cinquième octobre mil sept cent soixante-onze a été inhumé au cimetière de la paroisse le corps de Jean Cormier sur les bords de notre rivage, trouvé dans le gouemont, apporté par ordre de ces messieurs de la justice représentée dans Monsieur de Savigny juge des îles Saint-Pierre et Miquelon, décédé environ quinze jours auparavant, époux de Marie Sire ; âgé d'Environ quarante ans ; laquelle inhumation faite en présence de Joseph Vigneaux et de François Pichot tous domiciliés de cette île : lesquels ont déclaré ne pouvoir signer ».

Paradis, Vice pt Ap.

Les deux garçons de François Cormier et de Anne Sire se marièrent, Jean avec Modeste Vigneau, en 1765, et Pierre avec Marie Modeste Sire, en 17 ?? . Les deux filles de Jean Cormier de Marie Sire se marièrent aussi ; Marie Magdelaine, en 1770, avec Pichot François ⁽⁸⁾ ; Marie Cormier avec Richard Germain, en 1767 ; enfin une fille de François Cormier et de Marie Bourgeois en 1774, avec Félix Gaudet.

En 1768, Jean-Baptiste et l'un des Joseph Cormier retournèrent en Acadie. En 1786, on les retrouve, le premier dans le Madawaska, où il est en difficulté avec un nommé James qu'il accuse de s'être emparé de sa terre ; le deuxième est à Memramcouch, dans le Nouveau-Brunswick, en compagnie d'un cousin, Amand Cormier. Un autre cousin Jacques Cormier, est à Cocagne dans la même province. Presque tous les Cormiers sont originaires de Beaubassin.

Les autres familles Cormier sont évacuées sur France en 1778. Elles revinrent en 1783, bien diminuées hélas, comme beaucoup d'autres. A la nouvelle arrivée des Anglais, en 1793, quelques-unes de ces familles purent s'échapper avec bon nombre d'autres Miquelonnais, et gagner les Îles-de-la-Madeleine avec leur curé M. Allain. Celles qui ne s'étaient pas joints à cet exode furent déportées à Halifax l'année suivante avec le reste de la population, puis transférées en France.

En 1816, nous n'enregistrons le retour à Miquelon que de deux filles de Joseph Cormier et de Marie Vigneau : Marie et Louise ; de leur frère Joseph avec sa femme Jaquette Letouze et leurs cinq enfants : Onézime, Geneviève, Joseph, Eugène et Charles Cormier, nés à Port-Louis ; d'une fille de Jean Cormier et de Rosalie Vigneau, Marguerite, de leur fils Louis avec sa femme Adelaïde Pureur et leurs deux enfants, Françoise et Hippolyte Cormier, nés comme leurs cousins à Port-Louis.

Nous n'avons aucun renseignements sur les autres membres de ces deux familles. Il est probable cependant que les vieux moururent en France, ainsi que plusieurs de leurs enfants, tandis que d'autres y firent souche. C'est ainsi que l'enquête de 1822 nous apprend qu'à cette époque une Cormier avec sept enfants habitait Morlaix ; qu'il restait des Cormier à Port-Louis, avec familles de cinq enfants ; à Nantes, un capitaine de navire Coste, mari d'une Cormier et père de huit enfants ; à La Rochelle, une femme Basset, née Cormier. Une autre enquête, faite l'année suivante, signale une Cormier et deux enfants à Saint-Servan, et quatre Cormier à Bordeaux.

Les enfants de Joseph Cormier et de Jaquette Letouze ont laissé de nombreux descendants dans la colonie. Quant à la lignée de Louis Cormier et d'Adélaïde Pureur, elle n'est plus représentée que par leur petite fille Émilie juin, âgée de 87 ans.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (17)

Foyer paroissial, N° 21 : septembre 1925, pages 152-153.

Les monographies des principales familles qui sont venues coloniser nos îles à la fin du 18^e siècle étaient nécessaires pour illustrer notre histoire locale. Nous allons donc les continuer. Les descendants de ces premiers colons peuvent ainsi constater, avec une légitime fierté, comment leurs ancêtres ont fécondé ce petit coin de la patrie française à laquelle les attachait un si ardent patriotisme.

⁸ Décédée après une longue maladie de quatre années (*sic*) à trois lieues de Miquelon, âgé de 37 ans, le 16 février 1776. (Extrait de son acte mortuaire.

FAMILLES SIRE

En 1671, Pierre Sire était armurier à Port Royal et marié depuis 2 ans à Marie Bourgeois, fille de Jacob Bourgeois, chirurgien de d'Aulnay, gouverneur de l'Acadie ; ils avait un enfant Jehan, âgé de quelques mois. C'est de cette famille que descendent tous les Sire que l'on rencontre un peu partout sur le continent Américain : aux États-Unis, au Canada, au Labrador Laurentien, aux Îles-de-la-Madeleine et enfin aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

En août 1730, deux Pierre Sire, deux Jean Sire, Louis Sire, Guillaume Sire, Paul Sire et Michel Sire prêtent le serment de fidélité à l'autorité britannique, afin de pouvoir vivre sans tracasseries administratives sur leurs propriétés d'Acadie. Ce devait être en vain car en 1755, eux aussi sont chassés de leur pays et dirigés vers l'inconnu.

Quand les Acadiens purent revenir de l'exil, plusieurs groupes se dirigèrent vers la région de Madawaska qu'ils croyaient être une dépendance du Canada. A signaler parmi eux, notamment, la famille Jean-Baptiste Sire qui comptait 9 enfants dont Joseph, François, Ollivier et Pierre Sire, originaires de Beaubassin. Mais voilà qu'en 1793, ils sont de nouveau obligés de fuir devant les Anglais. Ceux-ci s'emparèrent de leurs terres alors en plein rendement. « Mon Dieu, gémit le pauvre septuagénaire Jean-Baptiste Sire, serait-il donc vrai que vous n'avez pas de terres pour les *Cayens* ».

Et un autre : le bon Dieu n'a-t-il donc pas sur toute la terre un endroit où les pauvres Acadiens puissent reposer leur tête ? » – « Voilà bien, en effet, écrit M. Lauvrière, le cri de détresse de tout le peuple acadien éternellement traqué par l'implacable envahisseur, le gémissement sorti du fonds des entrailles de ce pauvre troupeau de paysans qui, pourchassés, remontent la mystérieuse vallée de douleur ».

Au nombre des familles acadiennes que leurs préférences portèrent à venir s'établir à Miquelon, figurent celles de Paul Sire, Pierre Sire, Jean Sire et Michel Sire.

Paul Sire arriva le premier, en octobre 1763, de Boston avec sa femme Marie-Joseph Richard, neuf enfants et deux petits enfants. Magdelaine, son mari Pierre Bourg et leurs deux garçons. Jean et Joseph ; Marie-Modeste, mariée en 1766 à François Cormier ; Marie, mariée en 1771 à Pierre Vigneau ; Louise, mariée en 1774 à Jean Boudreau ; Jean, Pierre, Paul, Rosalie et Joseph.

Peu après, Joseph Sire, un garçon de Jean, avec sa femme Josèphe Hébert et leurs enfants : Joseph, Charles, Marguerite et Gratien.

Puis, en 1766, venant de Chedabouctou : Jean Sire ⁽⁹⁾, et sa femme Anne Bourgeois, cinq enfants et trois petits enfants : Jean, sa femme Marguerite Dugas et leurs deux garçons Jean et Fabien ; Rose, son mari Jean Hébert et leur fils Jacques ; Marie, mariée en 1767 à François Arsenau ; Amand, marié en 1771 à Louise Boudrot ; François, âgé de 14 ans.

Pierre Sire, sa femme Magdelaine Poirier avec 5 enfants et petits enfants : Charles, Laurent, Victoire, Anastasie mariée à François Coste la même année ; Rosalie, qui épousa Simon le Blanc, en 1772.

Venus de Trintem, cette année 1766 : Michel Sire, sa femme Magdelaine Bourgeois et 3 enfants : Jean, dont la femme Polonie Poirier mourut en 1770 ; il se remaria en 1772 avec Marie Boudrot, veuve de Pierre Chiasson ; Geneviève, mariée en cette même année 1772 avec Michel Mathurin ; Vincent qui épousera en 1774 Angélique Vigneau.

Venus de Roxberi : deux garçons de Pierre Sire et leurs familles, soit Jacques Sire, sa femme Angélique Dugas et deux enfants ; Pierre Sire, sa femme Anne Poirier et deux enfants.

Les familles Hébert, Bourg, Arsenau, Boudreau et Le Blanc retournèrent en Acadie vers 1777.

Deux autres familles Sire habitaient le Cap-Breton en 1752 :

Jean Sire, sa femme Marie-Joseph Gautrot et quatre garçons à l'anse du Comte Saint-Pierre :

Louis Sire, sa femme Marie-Joseph Hébert et 5 enfants à l'anse aux matelots.

Ces deux familles ne vinrent pas à Saint-Pierre et Miquelon ; elles furent transportées en France, en 1758 ou 1759, avec la plus grande partie de la population de l'île Royale, car à cette époque on constate déjà la présence de dénommés Sire à Saint-Malo et à Saint-Servan.

Lors des événements de 1778 et de 1793, les familles Sire de Miquelon subirent le sort des autres habitants des îles, c'est-à-dire toutes les vicissitudes de la déportation ;

⁹ Ce Jean Sire mourut à Saint-Pierre, en 1776, âgé de 64 ans.

Un recensement du 15 Prairial an 7 signale la présence d'une famille Sire à Lille : celui de 1791 de sept Sire à Rochefort. Les enquêtes de 1822 et 1823 relatent une veuve Sire et un Sire, marin à St-Servan, des Sire à Port-Louis et Lorient et enfin à Saintes une famille Sire.

L'année 1816 ne nous ramena que six Sire : Armand, de la lignée Jean Sire époux de Marguerite Dugas, Grand'père de M. Édouard Sire et de Milles Marie et Louise Sire ; son oncle Xavier Sire et trois jeunes cousins dont le séjour à Saint-Pierre fut de courte durée ; enfin un Jean Sire, de Louisbourg, probablement issu d'une des familles du Cap-Breton et qui mourut à Saint-Pierre en 1837, à l'âge de 87 ans.

(A suivre).

Un peu de notre Histoire (18)

Foyer paroissial, N° 22 : octobre 1925, pages 170-171.

N. B. – Ces courtes notices généalogiques des anciennes familles de la colonie sont lues avec satisfaction – on a bien voulu nous le dire – par des habitants de Saint-Pierre et Miquelon. La liste n'en est point épuisée ; et les intéressés pourront remonter aux origines de leurs ancêtres et constater comment, par les mariages, le cercle des familles s'est élargi.

Ajoutons que nous donnons des dates et des détails puisés à bonne source. On nous a cependant signalé deux légères erreurs que nous tenons à rectifier.

1° Familles Vigneau (N° de Juillet 1925 : *Au lieu de émigré à Terre-Neuve* (p. 118, 15^e ligne), *il faut lire* : émigré dans la péninsule Aciadienne.

2° Une date aussi est à modifier : en 1720 (même page, 27^e ligne), lire : en 1750.

FAMILLES COSTE.

En 1752, François Coste, âgé de 90 ans, natif de Martigues, évêché de Marseille, et sa femme Madeleine Martin, native de Port-Royal, âgée de 89 ans, étaient établis depuis 30 ans à Saint-Esprit (Île du Cap-Breton). ils avaient deux garçons et trois filles :

Jacques Coste, constructeur à Port-Toulouze, 47 ans, né à Port-Royal, marié à Françoise Petitpas, 45 ans, née en Acadie ; ils avaient eux-mêmes un fils, Claude, âgé alors de 22 ans.

Jean Coste, caboteur à St-Esprit, né à Port-Royal, âgé de 38 ans, marié à Madeleine Lafargue du Petit Degras, 29 ans. Ce ménage avait quatre garçons et deux filles : François 11 ans ; Pierre, 9 ans ; Jean, 6 ans ; Etienne, 6 mois ; Madeleine, 16 ans ; Geneviève, 3 ans.

Madeleine Coste, native de Port-Royal, 54 ans, veuve de Barthélémy Petitpas, habitant à la baie de l'Ardoyse et mère de six enfants : Jean, 24 ans ; Pierre, 21 ans ; Claude, 18 ans ; Guillaume, 17 ans ; Paul, 12 ans ; Pélagie, 14 ans.

Marie Coste, 56 ans, née à Port-Royal, épouse de Pierre Boy, pêcheur, 70 ans, né à Saint-Jean-des-Camps, évêché de Coutances, avec deux garçons et cinq filles : Joseph, 19 ans ; François, 17 ans ; Judite, 27 ans ; Cécile, 21 ans ; Madeleine, 17 ans ; Charlotte, 14 ans, Geneviève, 11 ans.

Marguerite Coste, de Port-Toulouze, 32 ans, épouse de Joseph Fougère natif de Port-Royal, 36 ans, et une fille Modeste, 4 ans.

Quel fut le sort de ces familles à la capitulation de Louisbourg ? Il est probable que les vieux, très avancés en âge, étaient morts ; mais que devinrent leurs enfants ? Comme des milliers de leurs compatriotes, furent-ils conduits en France ou en Angleterre ? C'est possible ; cependant il peut fort bien se faire qu'ils réussirent à gagner l'île St-Jean (Île du Prince Édouard) en attendant une nouvelle exode provoquée par les Anglais.

Quoi qu'il en soit de la triste odyssee de ces malheureux, nous ne retrouvons, en 1766, à Miquelon, que trois garçons de Jean Coste : François Pierre et Jean ; un des garçons de la veuve Petitpas, Guillaume, alors âgé de 29 ans et François Boy, 31 ans, avec sa femme Françoise Desaleur.

Nous savons par les actes de mariage de leurs enfants que Jean Coste et sa femme Madeleine étaient décédés, mais pas à Miquelon.

François Coste se maria en 1766 avec Anastasie Sire, de Beaubassin, qui lui donna trois enfants : François, né en 1767 ; Jean, en 1770, et Anastasie en 1772.

Pierre Coste épousa Nanette Vigneau, de Port-Toulouse, en 1771. Ils eurent trois enfants : Anne, née en 1772, mariée en 1793 à Etienne Vigneau qui mourut à Miquelon en 1847, à l'âge de 76 ans ; Pierre, né en 1774, et Cécile en 1776 ;

Jean Coste épousa Anastasie Hebert, de l'Acadie, en 1773. Trois enfants naquirent de cette union : Jean, né en 1774, Etienne, en 1775, marié à Adélaïde Hamon (date du mariage inconnue) et Benjamin, né en 1796, qui épousa, en 1825, Émilie Malvina Girardin.

Revinrent à Miquelon, en 1816 : Anastasie Coste, fille de François ; Anne fille de Pierre Coste et son mari Etienne Vigneau ; Jean Coste et trois enfants Jean, Benjamin, et Etienne avec la femme de ce dernier, Adélaïde Hamon.

Nombre d'autres Coste, principalement des enfants de 3 à 14 ans, descendants des évacués de 1778 et de 1793, continuèrent la postérité dans la colonie. D'autres firent souche en France. En 1822, il y avait à Nantes un Coste, capitaine de navire, marié à une Cormier et mère de huit enfants.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (19)

Foyer paroissial, N° 23 : novembre 1925, pages 187-189.

FAMILLES BOURGEOIS

Jacob Bourgeois, chirurgien, né en France (probablement au Mans) en 1621, vint s'établir en Acadie en 1642, sous le Gouvernement de d'Aulnay. Il se maria en 1643 à Port-Royal, sa résidence, avec Jean Trahan, née en France, en 1621. De cette union naquirent 10 enfants : 3 garçons et 7 filles. Avec une pareille postérité la descendance devait être nombreuse. Et elle le fut. On peut consulter dans l'ouvrage de M. Placide Gaudet : *Archives Canadiennes*, la table généalogique de cette famille. Ce document est édifiant.

En 1672, après avoir réalisé une partie de ses terres de Port-Royal, Jacob Bourgeois, s'en fut, malgré son âge, tenter fortune avec ses deux aînés dans le fond de la Baie Française (Baie de Fundy), en un lieu appelé Chignectou, ou Beaubassin. Il y avait remarqué, durant ses voyages d'exploration avec d'Aulnay, d'immenses terres d'alluvion. Là il fonda un établissement mi-agricole, mi-commercial. Deux gendres suivirent, puis deux beaux-frères de l'un d'eux. D'autres colons ne tardèrent pas à arriver ; et l'on peut dire que les générations suivantes sont presque toutes sorties de Beaubassin.

En 1729 et 1730, les Acadiens sont mis dans l'obligation de prêter le serment d'allégeance au gouvernement anglais. Parmi eux, on compte 13 Bourgeois, savoir : 2 Charles, 3 Claude, 2 Michel, 2 Pierre, 1 Paul, 1 Henri, 1 Guillaume, 1 Joseph.

En 1731, les habitants de la Rivière Annapolis, au nombre desquels Joseph Bourgeois et un des Claude Bourgeois, refusent au gouverneur Anglais Armstrong de faire arpenter leur terre. Ils objectent en vain que ces terres, ayant déjà été délimitées, point n'était besoin de procéder à cette nouvelle opération, que n'ayant pas de quoi vivre eux-mêmes, ils seraient dans l'impossibilité d'en payer les frais, qu'enfin promesse leur avait été faite, quand ils ont prêté serment de fidélité, ils ne seraient inquiétés en aucune manière dans la jouissance et possession de leurs biens tant civils que religieux. Rien n'y fit ; et les malheureux durent se soumettre. On voit que les Anglais prenaient déjà leurs dispositions en vue de la grande expropriation de 1755.

La plupart des Bourgeois furent déportés dans la Caroline du Sud, notamment les trois familles qui vinrent se fixer dans la suite à Miquelon, savoir :

Charles Bourgeois, époux de défunte Magdelaine Cormier, avec son fils Claude né en 1735 à Beaubassin.

Jacques Bourgeois et sa femme Marie Bourg avec leurs enfants Joseph et Anastasie. Ces deux familles arrivèrent en 1763, après avoir séjourné d'abord à Boston, au retour de l'exil.

Enfin, en 1766, après un séjour de 6 ans tant à Boston qu'à Chedabouctou et à l'île St-Jean, arriva Joseph Bourgeois, fils de défunts Paul et de Marie-Joseph Brun, 31 ans, avec sa femme, Marguerite Hébert, 22 ans, et leurs trois enfants : Marguerite, âgée de 10 ans, née à Boston, Victoire, âgée de 8 ans, née à l'île St-Jean et Anne, âgée de 5 ans née à Chedabouctou.

Trois autres enfants devaient venir au monde à Miquelon ; Joseph, le 15 août 1767 ; Polonie, le 31 août 1770 ; Victoire, le 9 juillet 1773. Leur première fille, Victoire, se maria à Miquelon en 1776, avec Guy Mathurin Chaignon. Anne se maria en 1778 avec Jean Gaspard. Joseph Bourgeois père mourut à Miquelon le 1^{er} mars 1776.

Charles et Jacques Bourgeois descendaient, à la 3^{ème} génération, de Jacob Bourgeois ; Joseph à la 4^{ème} génération.

Claude, fils de Charles et de Magdelaine Cormier, se maria le 9 janvier 1764 avec Marie Vigneau. Ils eurent 8 enfants, nés, savoir : Anastasie le 31 octobre 1764 ; Jean-Baptiste, le 14 juin 1766, marié le 9 octobre 1797 à Marie Jh Poirier ; Marie, en 1768, mariée le 22 novembre 1790 à Joseph Richard Michel, le 4 octobre 1770, mort célibataire à Saint-Grégoire ; Charlotte, le 30 juillet 1772, mariée le 17 février 1794 à Pierre Bergeron ; Victoire, en 1775 ; Jacques, en 1777, marié le 1^{er} mars 1813 à Eléonore Vigneau, et en 1816 à Madeleine Bourque ; Joseph, en 1779, marié le 13 juillet 1807 à Madeleine Bergeron, grand-père maternel du célèbre sculpteur Philippe Hébert.

Joseph Bourgeois, fils de Jacques et de Marie Bourg, prit pour femme, le 8 janvier 1871, Angélique Boudrot. Quatre naissances sont enregistrées à Miquelon : Joseph né le 22 novembre 1771 ; décédé le 16 décembre suivant ; Joseph né en décembre 1772 ; Jean, le 6 septembre 1774 ; Simon, le 1^{er} août 1776.

Les Bourgeois furent déportés en 1778. Ils revinrent presque tous en 1793 ; mais une partie de ces familles fut en 1794, transportée à Halifax et de là en France, cependant que d'autres réussirent à gagner l'île Madame, puis les Îles-de-la-Madeleine.

En 1816, Marie-Anne Bourgeois, veuve de Jean Gaspard, fils de Joseph et de Marguerite Hébert, revint à Miquelon avec sa sœur Polonie ou Pauline, mariée à Pierre Briand.

Un recensement de 1792 signale un Bourgeois à Rochefort. Les familles Bourgeois qui habitent actuellement Saint-Pierre, descendent des réfugiés des Îles-de-la-Madeleine.

Un peu de notre Histoire (20)

Foyer paroissial, N° 24 : décembre 1925, pages 204-207.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES GAUTIER

Dans l'appendice de son Ouvrage : « Un pèlerinage au pays d'Évangéline (Acadie, Nouvelle Écosse), l'abbé Casgrain raconte l'histoire de l'ancêtre de ces familles, Nicolas Gautier, reconstituée d'après des documents conservés aux archives des Colonies. En voici le résumé :

Ce serait une erreur de représenter les Acadiens uniquement comme des cultivateurs ou de simples pêcheurs côtiers. C'était bien là, il est vrai, la vie de la plupart d'entre eux ; mais un certain nombre portaient plus haut leur ambition et se livraient à des entreprises hardies, soit sur terre, soit sur mer.

Un des plus remarquables parmi ceux-ci était le sieur Nicolas Gautier qui avait pour centre principal d'opération un endroit nommé Belair, situé à une petite distance de Port-Royal, sur les bords de la rivière Dauphin. Outre une bonne habitation de vastes dépendances, il y avait bâti deux moulins à farine et un moulin à scie. Il possédait, de plus, deux navires pour le transport de ses marchandises ; et il exploitait une grande ferme qui faisait partie de son établissement de Belair, ainsi qu'une terre, dans le haut de la rivière, sur laquelle était bâtie une habitation d'une valeur de 10 000 livres.

Son père, natif d'Aix-en-Provence, avait été capitaine d'armes à Port-Royal. Il était mort en 1715, à la date du mariage de son fils Nicolas avec Marie Allain, fille d'un cabotier qui avait hérité d'un nommé Naquin avec lequel il avait été associé dans diverses entreprises coloniales et maritimes.

En 1741, Nicolas Gautier était un des plus riches habitants de l'Acadie. Sa fortune était évaluée au moins 80 000 livres, somme considérable pour le temps et pour le lieu. Il transportait avec ses navires de la farine, du bétail, des madriers, de la morue à Boston, à Louisbourg, et jusqu'aux Antilles. Il en rapportait des marchandises de toutes espèces : sucre, mélasse, etc. ... qu'il entreposait dans son habitation, d'où il rayonnait aux Mines et jusqu'à Beaubassin. Il était habilement secondé dans ses opérations par sa femme, vaillante Acadienne et par sa nombreuse famille. Ses deux fils aînés, Joseph et Pierre, étaient de forts et déterminés gaillards, qui naviguaient avec leur père et qui déjà pouvaient le suppléer au besoin, soit à la maison soit à la mer.

En 1730, Nicolas Gautier fut désigné par les Acadiens du district de Port-Royal pour être député au Conseil d'Annapolis mais comme il avait déjà été signalé à cause de son zèle pour la cause française, cette nomination ne fut pas agréée par le gouverneur Armstrong.

En 1735, il se rendit à Louisbourg pour voir M. Duvivier, officier français qui avait épousé une Acadienne, c'était pour l'avertir qu'un des parents de sa femme était mort, et que le Gouverneur avait fait saisir l'héritage. Cette visite et les relations qui en résultèrent avec Duvivier furent, peut-être, une des causes premières de la part active que Gautier prit aux événements de 1741, alors qu'éclata la guerre entre la France et l'Angleterre. Lorsque Duvivier entra en Acadie avec 800 hommes et vint bloquer Annapolis, en août 1744, ce fut à Belair, chez Gautier, qu'il établit son quartier général. Le propriétaire de Belair devint un des principaux fournisseurs de la petite armée française. L'entreprise de Duvivier ayant échoué, le capitaine Marin la renouvela l'année suivante et reprit des relations avec Gautier ; mais la nouvelle de l'investissement de Louisbourg par les Anglo-Américains l'obligea à partir précipitamment pour le Cap-Breton sans avoir pu attaquer la place.

Ces deux expéditions inutiles, auxquelles Gautier avait donné son concours, l'avaient entièrement perdu dans l'esprit des Anglais. Son fils Pierre fut arrêté, et lui-même prévenu que l'on ne tarderait pas à envahir ses domaines. Il se tint sur ses gardes ; et à l'arrivée des Anglais il s'esquiva et, avec son fils Joseph, gagna le Bassin des Mines à travers bois.

Marie Allain, sa digne et courageuse femme tint tête à l'orage ; mais les Anglais, irrités de ne point trouver son mari, l'arrêtèrent elle-même et l'amènèrent à Annapolis avec un de ses enfants, non sans avoir brûlé l'habitation et les magasins. Après dix mois d'une dure captivité, son fils et elle parvinrent à s'évader, en brisant une grille de la prison et en se sauvant dans les bois. C'était en février par un froid excessif. ils faillirent périr avant d'arriver aux habitations françaises. Enfin ils parvinrent à rejoindre le chef de famille qui se tenait caché dans son habitation du haut de la rivière. Bientôt Nicolas Gautier ne s'y trouva plus en sûreté. Il se retira donc à Beaubassin où il s'occupa à recueillir les débris de sa fortune, vivant tantôt chez les habitants, ses amis, tantôt dans les bois, selon que les poursuites toujours dirigées contre lui étaient plus ou moins actives. Les Anglais cherchèrent à plusieurs reprises à le gagner par des promesses ; ils lui offrirent même de le réintégrer dans tous ses biens, s'il voulait retourner sous leur allégeance.

Ce fut en vain.

En 1746, son fils Pierre conduisit à Port-Royal l'escadre du marquis de la Jonquière. Au combat des Mines (6 février 1747) où 250 Canadiens surprisent, tuèrent ou firent prisonniers 500 Anglo-Américains solidement cantonnés à la Grand-Prée. C'étaient les Gautier qui avaient servi de guides aux milices canadiennes. Les deux fils, Pierre et Joseph, se distinguèrent pendant la bataille. Le père avait reçu l'ordre de rester à Cobequid (Truro) pour y veiller à la garde des approvisionnements.

L'esprit ranimé par ce brillant succès, les Gautier reprirent la mer sur un de leurs navires retrouvé à Beaubassin. Ils pratiquaient le cabotage sur les côtes de la Baie Française (Baie de Fundy) lorsque, poursuivis par un croiseur de Boston, ils se décidèrent à quitter ces parages. Ils parvinrent à gagner l'île St-Jean.

En raison des sacrifices faits pour la France et des pertes subies, le Ministre comte de Maurepas fit parvenir à Nicolas Gautier une première gratification de 5 500 livres qui fut ensuite augmentée d'une rente annuelle de 4 000 livres. Gautier en profita pour fonder un nouvel établissement maritime à Louisbourg rendu à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748).

La révolte de la famille Gautier contre le joug anglais ne fut qu'un fait isolé parmi les Acadiens. Il n'y eut qu'une autre famille importante qui y prit part : celle de Joseph Le Blanc de la Grand-Prée. Le nombre total d'individus compromis ne fut que de douze : Gautier et deux de ses fils, Pierre et Joseph, Armand, Buzeau, Joseph Le Blanc dit le Maigre, Charles et François Raymond, Charles et Philippe Le Roy, Joseph Brossard dit

Beausoleil, Pierre Guidry dit Grivoir et Louis Hébert, tous proscrits pour s'être rendus coupables du crime de lèse-majesté.

Plus habiles ou plus prudents que Joseph Le Blanc et quelques autres, les Gautier ne se firent pas pincer comme eux. En 1750 on les vit occupés à transporter sur leur navire de la Baie-Verte à l'île St-Jean, les familles acadiennes qui fuyaient devant la persécution anglaise. Il fallait toute l'habileté et la connaissance des lieux que possédaient les Gautier, pour n'être point surpris par les patrouilles anglaises qui croisaient sans cesse d'une extrémité à l'autre du détroit.

La vie si agitée qu'avait menée le vieux Nicolas Gautier depuis 1744, le désastre de sa fortune, et les fatigues continuelles avaient miné ses forces ; il mourut à Louisbourg, en avril 1752, heureux d'échapper à des malheurs plus grand encore qui allaient marquer les années suivantes : la proscription de tous ses compatriotes, la destruction de Louisbourg et, par suite, de ses derniers établissements ; enfin l'occupation du Canada par la race qu'il détestait le plus au monde.

*
**

D'après le recensement de 1752, la famille de Nicolas Gautier habitait, à la fin de cette même année, l'île St-Jean, en un lieu appelé la rivière du Nord-Est, où elle possédait d'importantes propriétés. Voici, telles quelles les notes du recenseur, le sieur La Roque :

Pierre Gautier navigateur, natif de l'Acadie, âgé de 31 ans, et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne La Forest, native à Louisbourg âgée de 18 ans.

Joseph Gautier l'aîné, habitant navigateur, natif à l'Acadie, âgé de 35 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec demoiselle Marguerite Bugeaud native à l'Acadie âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille : Joseph Gautier, âgé de 3 ans, Elisabeth âgée de 11 mois.

Dame Marie Allain veuve du sieur Nicolas Gautier, négociante âgée de 58 ans et il y en a trois qu'elle est dans le pays.

Elle a deux garçons et deux filles : Joseph Nicolas Gautier, âgé de 13 ans ; Jean âgé de 11 ans, Élisabeth, âgée de 15 ans ; Marie, âgée de 12 ans.

*
**

Nous avons vu que, deux ans après, Joseph-Nicolas, par acte passé devant le notaire-greffier de l'endroit, Me Bernard, affecta hypothécairement tous ses biens en garantie d'une cession de droits successifs qui lui avait été consentie par sa mère et par ses frères et sœurs : Jean, Élisabeth et Marie Gautier. (*Voir N° de mars 1925*).

En 1756, un des fils aînés du défunt père Nicolas fut chargé par le gouverneur de Louisbourg de porter des dépêches au gouverneur du Canada. Il s'acquitta de sa mission ; et après quelques jours de repos à Québec, il revint avec de nouvelles dépêches adressées au gouverneur de Louisbourg. Enfin, en 1760, le marquis de Vaudreuil signalait à M. de Danjac, commandant à la Baie des Chaleurs, un des Gautier comme des plus capables de commander les corsaires envoyés pour faire la chasse aux Anglais.

L'Abbé Casgrain termine son récit en disant que, de cette date 1760 à 1772, on ne retrouve plus de traces des Gautier, mais qu'à la fin de cette dernière année, Joseph, probablement le dernier des deux frères survivants, commandait encore une goélette sur le fleuve St-Laurent.

Eh bien, non : Joseph n'était pas le dernier survivant. En 1764, son frère Pierre, venu de Louisbourg, était déjà à Miquelon avec sa femme, Jeanne la Forest, et ses quatre enfants : Jean, 2 ans, Marie, 11 ans, Adelaïde, 7 ans, Victoire, 3 ans, Un cinquième, Anne-Claire, vint au monde le 24 juin 1765, et eut pour parrain et marraine Blaise Arnoux, chirurgien-major et la baronne de l'Espérance.

Dans les premiers jours de l'année 1766, Joseph-Nicolas arrivait à son tour d'Halifax, avec sa femme, Anne Le Blanc, et ses deux enfants : Victoire âgée de 2 ans, Charlotte âgée de quelques mois seulement. Trois autres devaient naître dans la suite : Nicolas-Joseph, en 1768, Angélique, en 1772, et Simon en 1774.

Jean-Baptiste, qui avait suivi son frère Joseph-Nicolas à Miquelon, se maria le 29 janvier 1770 avec Barbe Lavigne. Nos lecteurs se souviennent d'avoir lu dans le « Foyer » (n° d'avril 1925) leur contrat de mariage. Deux enfants naquirent de cette union : Charles en 1771, Charlotte-Barbe en 1773.

La veuve de Nicolas Gautier finit sans doute ses jours à l'île St-Jean. Dans tous les cas, ni elle, ni ses deux filles Élisabeth et Marie, ni son frère aîné, Joseph ne vinrent dans la colonie. Pierre ne paraît avoir fait qu'un court séjour à Miquelon. En effet, il ne figure pas comme témoin, avec son frère Joseph-Nicolas au

mariage de Jean-Baptiste ; et on ne relève aucune trace de lui sur les actes paroissiaux après 1765. Il est donc vraisemblable que les Gautier que l'on retrouve encore aujourd'hui à l'île du Prince-Édouard sont des descendants de Pierre et de Joseph Gautier.

Les deux familles de Joseph-Nicolas Gautier et de Jean-Baptiste Gautier furent déportées en 1778 et en 1794. Charlotte-Barbe, la fille de Jean-Baptiste, épousa en 1790 Joseph Vigneau. Ils eurent un fils, Joseph-Léandre, né en septembre 1791, qui se maria lui-même en 1817 avec Marie Petitpas, née à Miquelon en 1786.

Nicolas-Joseph Gautier, fils de Joseph-Nicolas, épousa à Miquelon, en 1790 ou 1791, Anne-Polonie Vigneau, fille de Jean Vigneau et de Marie Bourgeois, elle mourut à Miquelon en 1839, âgée de 68 ans. Deux enfants naquirent de ce mariage : l'un, Joseph, à Miquelon, en 1792 ; l'autre, Valéry, à Saint-Pierre en 1794, alors que les Anglais étaient de nouveau dans la colonie depuis un an. Évacué en France, le couple eut trois autres enfants, nés à Port-Louis : Dorothée, en 1797, Joseph-Emmanuel en 1799 et Amédée en 1807.

Nous ne savons rien sur le sort des deux vieux Gautier, Joseph-Nicolas et Jean-Baptiste, ni de leurs femmes et pas davantage des trois autres enfants de Joseph-Nicolas : Charlotte, Angélique et Simon, ni de Charles, fils de Jean-Baptiste. Mais comme en 1793 il y avait des Gautier à Rochefort, on peut supposer que ce sont les mêmes. Il y avait aussi à Marmande, à la même époque, une Élisabeth Gautier, veuve d'un capitaine marchand, qui pouvait bien être la sœur des vieux Gautier.

Nicolas-Joseph Gautier revint à Miquelon, avec sa famille en 1816. Il mourut à Saint-Pierre, en décembre 1834, âgé de 68 ans. Nous ne trouvons aucune trace de ses fils Joseph et Amédée sur les registres de l'état civil de la colonie ; nous n'avons pu savoir ce qu'ils sont devenus. Les autres enfants s'établirent à Miquelon. Dorothée épousa Alexis Fleury, en 1819. Joseph-Emmanuel prit pour femme, la même année, Marguerite Mouton. Valéry se maria en 1821 avec Sophie Girardin. Les descendants de ces familles sont encore nombreux dans la colonie.

(A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (21)

(pages 14-15)

Foyer paroissial, N° 25 : janvier 1926, pages 14-15.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES BRIAND

D'après un recensement de 1696, il y avait un Briand à Port-Royal, mais après cette date on ne rencontre nulle trace de ce nom dans toute la péninsule Acadienne. Il faut arriver en 1752 pour le retrouver au Cap-Breton. Toutefois la famille Briand qui, à cette époque, habitait Port-Toulouze, ne paraît pas descendre du Briand de Port-Royal.

Renée Marchand, cultivatrice, née à Port-Toulouze et âgée de 38 ans, était en 1752 la veuve de François Briand, natif de Saint-Malo. Le recensement ne fait pas connaître depuis combien de temps elle était établie dans l'île. Elle avait 6 garçons et 2 filles : Célestin, 18 ans ; Joseph, 15 ans, Pierre, 14 ans ; François, 11 ans ; Jean, 7 ans ; Georges, 4 ans ; Jeanne, 20 ans ; Célestine, 9 ans ; tous nés à Port-Toulouze.

Deux autres Briand : Pierre de Saint-Carlé, et Mathurin, de Saint-Méen, du diocèse de Saint-Malo, célibataires, et peut-être, l'un et l'autre frères de François, étaient au service de pêcheurs de Saint-Esprit et de Laumbec, dans la même île.

Jeanne Briand se maria avec le sergent Blaquièrre. Celui-ci servit sous les ordres du baron de l'Espérance, à Louisbourg, jusqu'à la capitulation de cette place, en 1758 ; embarqué alors pour la France avec la garnison, il vint à Miquelon, accompagnant son capitaine. Rappelons que la première naissance enregistrée à Miquelon en 1763, fut précisément celle d'un enfant de ce militaire. Sa femme succomba l'année suivante.

Il est certain que la veuve François Briand et ses autres enfants subirent le sort de la population de notre ancienne colonie. Ce fut, pour eux aussi, peut-être la déportation, peut-être la fuite vers l'inconnu ... Cependant, au début de 1764, nous voyons cette famille arriver à Miquelon, mais pas au complet. Deux enfants manquent : Pierre et Célestine, morts, sans doute, car dans la suite on ne constate pas leur présence à Miquelon. Célestin,

l'aîné des garçons était marié avec une fille du Cap-Breton, Isabelle Baudry. Ils eurent 6 enfants : François, né en 1765 ; Marguerite-Isabelle, en 1767, morte peu après ; Pierre, né en 1770 ; André, en 1772 ; Louis, en 1774 et Anne en 1776.

Joseph Briand et François Briand se marièrent le 24 octobre 1765, - le premier avec Jeanne Maréchal, le deuxième avec Marguerite Saux, Georges épousa Anne Dugas, le 14 février 1770 ; et Jean, Rosalie Gaudet 6 jours après.

Une assez nombreuse postérité survint. Joseph Briand eut 5 enfants ; Marguerite-Françoise, née en 1776 ; Joseph, en 1768 ; Jeanne-Charlotte, en 1769 ; Suzanne, en 1772 ; Alexis, en 1774.

François tient le record : 4 garçons et 4 filles : Jean-Baptiste, né en 1766 ; Françoise, en 1767 ; Marie-Anne, en 1769 ; Isabelle-Marguerite, en 1770 ; Rosalie, en 1771 ; François, en 1773 ; Geneviève, en 1774 ; Louis, en 1776.

Georges eut 4 enfants : Anne-Marguerite-Françoise-Xavier-Thérèse, 1770 ; Françoise-Victoire, en 1772 ; Lisette, en 1774 ; et Georges-Fabien, en 1776.

Jean Briand fut le moins favorisé. Un seul enfant : Jean-Baptiste né en 1771.

Ajoutons ici que, dès son arrivée à Miquelon, la veuve François Briand y avait exercé la profession de sage-femme.

Toutes ces familles connurent les misères de la déportation. Il leur fallut partir en 1778, et puis en 1794. Et combien ne devraient plus revenir ! ...

En 1816, on embarqua sur deux bâtiments de l'État 679 passagers, presque tous anciens occupants de Saint-Pierre et Miquelon. Parmi eux, nous retrouvons plusieurs membres des familles Briand :

Jean Briand, veuf de Rosalie Gaudet ; son fils Jean-Baptiste-François avec sa femme Louise, Comeau, née à Halifax, en 1794, et leurs deux filles : Babet, mariée en 1819 avec Antoine Disnard, et Françoise, née en 1792 à Miquelon et mariée en 1818 avec Benjamin Vigneau.

François Briand, veuf de Marguerite Saux.

Pierre Briand, fils de Célestin et d'Isabelle Baudry, décédé à Miquelon en 1845 ; il était marié à Pauline ou Polonie Bourgeois, née à Miquelon en 1770, décédée au même lieu en 1856.

Joseph Briand, fils de Joseph et de Jeanne Maréchal ; avec sa femme, Geneviève Girardin et Julie, leur fille laquelle, en 1820, épousera Pierre Lucas ; et leur gendre, Jérôme Mouton, veuf d'Anne Briand, décédée à Bordeaux, en 1809.

Enfin 16 autres Briand, jeunes gens et enfants, nés à Bordeaux, au Havre, à la Rochelle, à Saint-Servan, tous enfants ou petits enfants des précédents.

Les descendants de ces réoccupants sont encore très nombreux dans la colonie. D'après les recensements d'Acadiens, peu de Briand sont restés en France. L'enquête de 1822 ne signale, en effet, qu'une femme Briand née Boisrame, à la Rochelle ; et une veuve Briand, née Richard, avec 6 enfants au Havre.

(A suivre) .

E. S.

Un peu de notre Histoire (22)

Foyer paroissial, N° 26 : Février-mars 1926, pages 35-36.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES DETCHEVERRY

En 1752, Pierre Detcheverry, dit Halsoux, âgé de 23 ans, natif de St-Jean-de-Luz, était marin-pêcheur au service d'un sieur Larcher, armateur au Petit-Degras (Cap Breton). Il épousa Geneviève Lafargue, sœur de Magdelaine Lafargue, la femme de Jean Coste dont il a été déjà question et de Jean Lafargue, pêcheur de la

même localité. Ce dernier, également de St-Jean-de-Luz, était à cette époque âgé de 70 ans et marié à Marie-Anne Osselette, née à Plaisance (Terre-Neuve), et âgée de 58 ans.

Jean Lafargue avait quatre enfants, un garçon et trois filles. L'une de celles-ci, Jeanne, épousa un nommé Joseph Bouë. Une autre, Anne, se maria avec Marc Laforest qui réussit, on ne sait par quels concours de circonstances, à se maintenir au Cap Breton après la prise de cette île par les Anglais, en 1758.

Sauf celle de Jean Coste, les autres familles sont transportées en France où les vieux succombent. Quant à Marc Laforest et sa femme nous les retrouvons, en 1764, à Miquelon, avec une fille née à Louisbourg, en décembre 1762.

Pierre Detcheverry était à Miquelon au début de la réoccupation des îles en 1763, avec sa femme et sa nièce, Jeanne Lafargue, veuve de Joseph Bouë celle-ci était venue au compte du Roi, après avoir perdu son mari en France; Elle se remaria à Miquelon avec Jean-Baptiste Vigneau.

Ce même Pierre Detcheverry qui était à Miquelon mourut à Miquelon en 1773. Sa femme le suivit au tombeau peu de temps après, laissant deux orphelins: François né le 8 mars 1764, et Pierre né le 23 janvier 1765. Deux autres enfants, Geneviève née en 1768, et Étienne, né en 1770, n'avaient vécu que quelques mois.

Recueillis par des parents, François et Pierre Detcheverry furent déportés avec eux en 1778. Il revinrent à Miquelon en 1783 et s'y marièrent dans le courant de l'année 1789, l'aîné avec Marie Cormier, et Pierre, avec Marguerite Vigneau.

En décembre 1790, Pierre eut une fille Marguerite.

Du mariage de François naquirent, à Miquelon, deux garçons: Jean-François Benoît, en février 1791, et Marcelin, en avril 1792.

Puis de nouveau c'est la guerre! Les Anglais arrivent en mai 1793, la population est gardée prisonnière jusqu'à la fin de l'année suivante et ensuite transportée à Halifax où un troisième fils de François, Marcel-Gratien, vient au monde, le 16 janvier 1797. Puis c'est la déportation en France, dans le courant de cette même année. Les Detcheverry vont se fixer à Bordeaux; c'est là que, en décembre, viendra au monde Joseph, fils de Pierre Detcheverry. La « Caravane » et la « Salamandre », ramenèrent, en 1816, dans la colonie la plus grande partie des anciens occupants, au nombre desquels François et Pierre Detcheverry avec femmes et enfants.

En 1818, Jean-François-Benoît Detcheverry épousa Mélanie Richard. Marcel-Gratien prit pour femme, en 1821, Apollonie-Elisa Girardin. Marcelin se maria avec Barbe Coste, en 1825; Marguerite épousa, en 1819, Jean-Jacques-François Roustan, de St-Nazaire, maître d'équipage sur la gabare du Roi « L'EXPÉDITION » Joseph épousa la même année, Elisabeth-Anne Petitpas.

Les Detcheverry sont encore assez nombreux dans la colonie.

Un peu de notre Histoire (23)

Foyer paroissial, N° 27 : mars-avril 1926, pages 51-52.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES PETITPAS

Sur le rôle des habitants de l'Acadie en 1671, figurent Claude Petitpas, laboureur, 45 ans, sa femme Catherine Bagard, 58 ans, et 7 enfants.

On retrouve les descendants au Cap Breton en 1752 : Judith Petitpas, veuve La Sonde, âgée de 60 ans, née à Port-Royal, demeurant à Saint-Esprit avec deux garçons ; ayant une chaloupe de pêche.

Jean Petitpas, caboteur, 30 ans, né à Port-Royal, marié à Françoise Monthory, de l'Acadie, demeurant à Port-Toulouze ; 1 fils de 5 mois.

Louis Petitpas, pêcheur, interprète des sauvages, 26 ans, natif de Port-Toulouze, résidant à l'île de la Sainte-Famille, marié à Madeleine Pouget ;

Jacques Petitpas, caboteur, demeurant à Port-Toulouze, 28 ans, né à Canço, marié à Françoise Breaud native de l'Acadie ; 28 ans ; 1 fille de 9 jours ;

Madeleine Coste, veuve de Barthélemy Petitpas, cultivatrice, demeurant à Saint-Esprit, 54 ans, 6 enfants.

Quelle fut l'odyssée de ces famille lorsque les Anglais, chassant, pourchassant les malheureux colons, eurent fait de l'île du Cap Breton et de l'île Saint-Jean une deuxième et une troisième Acadie ? Dieu le sait ! Disons seulement qu'en 1764, un seul Petitpas, Guillaume, l'un des fils de Barthélemy, arriva à Miquelon avec sa femme, née Marguerite Saux, du petit Degras. La première naissance est enregistrée l'année suivante, celle de Magdeleine ; puis suivent : Jean-Baptiste, en 1768, marié en 1791 ou 1792 avec Marie Vigneau ; François, en 1770 et Paul en 1772.

Survient la guerre de l'Indépendance. Nous sommes dépossédés encore une fois de Saint-Pierre et Miquelon. La population est embarquée pour la France ; et Guillaume Petitpas et sa famille sont dirigés sur La Rochelle où vient au monde le cinquième enfant, Pierre en 1783. En 1785, les Petitpas étant de retour à Miquelon, le sixième enfant arrive qui reçoit le nom de Louis.

1793 : C'est encore la guerre ! Nouvelle irruption des Anglais ; nouvel exode de la population.

En 1816, la « Caravane » ramène Louis Petitpas et sa femme, Eléonore Coste, née à Nantes en 1789, Pierre Petitpas et sa femme, Babet Godet, née à Saint-Malo en 1782, accompagnés de leurs enfants nés pour la plupart à Nantes, et de quelques autres Petitpas, nés tant à Miquelon que dans d'autres villes de France. au total 12 personnes, tous descendants de Guillaume Petitpas.

Les familles Petitpas sont actuellement peu nombreuses dans la colonie, plusieurs ayant émigré au Canada. On rencontre des Petitpas aux îles de la Madeleine et au Labrador Laurentinien : ce sont peut-être des descendants des autres familles du Cap Breton. Il ne semble pas qu'il soit resté beaucoup de Petitpas en France, car l'enquête de 1822 ne mentionne qu'un Petitpas à Dinan et un Petitpas à Bordeaux.

*
* *

FAMILLE MICHEL

En 1686, il y avait des Michel à Port-Royal.

Cinq familles Michel habitaient l'île St-jean lorsque les Anglais s'emparèrent de cette colonie, en 1758.

Joseph Michel, sa femme, Simone Du Rambour et un enfant, à la Rivière du Nord-Est.

A la Pointe Prime François Michel père, sa femme, Marie-Joseph Bourg, Jean Michel, sa femme, Martine Bourg et deux enfants.

Enfin à Grande-Rivière, Ollivier Michel, sa femme, Marie Capelan, et leur fils Mathurin.

De tous ces Michel, dispersés comme leurs compatriotes dont sans doute ils subirent le sort, Mathurin est le seul qui soit venu habiter Miquelon, en 1764. Il se maria le 3 novembre 1773 avec Geneviève Sire.

Leur fils Claude vint au monde en 1775. Il épousa, en 1793, Marie-Jeanne Bourg. Transportés en France, ils eurent un enfant, Alexandre, qui naquit à la Rochelle en 1797. Ce dernier se maria à Miquelon, en 1822, avec Anne Mouton.

Les Michel sont peu nombreux dans la colonie.

(A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (24)

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES RICHARD

En 1671, Michel Richard, marié à Magdeleine Blanchard, était laboureur en Acadie. Ce ménage avait sept enfants, filles et garçons. On en retrouve la descendance en 1729 et 1730. Vingt deux Richard prètent le serment de la fidélité à l'Angleterre. En 1731, trois refusent de faire arpenter leurs terres.

Au « grand dérangement », ces familles sont exilées dans le Connecticut, à New-York, dans le Massachusetts et en Louisiane. On retrouve des Richard dans ce dernier État.

En 1766, trois familles Richard arrivent à Miquelon. L'une d'elles vient de Piquit : Joseph Richard, natif de Beaubassin, sa femme, Anne Poirier, son frère Germain et 4 enfants : Méléisme, Marie, Joseph, Jean. Trois autres naissent à Miquelon : René, en 1767 ; François-Xavier et Geneviève (jumeaux) en 1772.

Une autre vient d'Halifax : Charles Richard, né à Beaubassin, sa femme, Anne Bonnevie et deux enfants : Joseph et Marie. Anne-Charlotte augmente la famille en 1767.

La troisième arrive de Chedabouctou : Pierre Richard, 69 ans, sa femme Marguerite Le Blanc, et leur fils Pépin, âgé de 20 ans.

Germain Richard épousa Marie Cormier, en 1767. De ce mariage naquirent 4 enfants. Anastasie, en 1768 ; Marie, en 1770 ; Modeste, en 1771 et Rosalie, en 1774, morte peu après.

Pépin Richard se maria en 1770 avec Marie Poirier. Deux enfants vinrent au monde : Jean-Baptiste, en 1771, et Marie-Rose en 1773.

Méléisme Richard, fils de Joseph et d'Anne Poirier, s'unit en 1791 à Marie Vigneau ; leur fille Mélanie, née le 7 mai 1792, épousa, en 1818, Jean-François Benoît Detcheverry.

Un Benjamin Richard se maria avec Jeanne Marie. Nous n'avons pu établir son ascendance, pas plus que celle de Jean Richard et de Barbe Richard, nés à Miquelon en 1787 et 1791 ; mais il ne peut subsister aucun doute : c'étaient des enfants de l'une ou l'autre des familles venues à Miquelon en 1766.

Méléisme Richard, décédé en 1838, sa femme Marie Vigneau, leur fille Mélanie, Jean et Barbe Richard, sont les seuls de tous les Richard de Miquelon revenus dans la colonie en 1816. Sur le sort des autres membres de ces familles, nous ne savons que peu de chose. En 1767, 162 Acadiens sans ressources préférèrent retourner en Acadie plutôt que d'être transportés en France. Parmi eux figuraient des Richard dont les descendants habitent les Îles-de-la-Madeleine. Ceux qui restèrent à Miquelon furent déportés en 1778 et 1794. Quelques-uns se fixèrent en France : en 1822, il y avait une veuve Hébert née Richard, au Havre ; 2 Richard à Nantes et des Richard à Port-Louis. Acadiens ou descendants d'Acadiens de Miquelon.

Il y a encore à St-Pierre des descendants des Richard par les femmes.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (25)

Foyer paroissial, N° 29 : mai-juin 1926, pages 83-84.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES POIRIER

Dès 1671, il y avait des Poirier dans la péninsule Acadienne. Ils sont déjà nombreux en 1730.

En 1753, Anne Poirier, née en 1730 de Jean-Baptiste, pilote au service du Roy et de demoiselle de Saint-Etienne de la Tour, épouse à Port-Royal Gabriel Moulaison ; devenue veuve, elle se remarie avec Joseph Granger. Sa sœur, Marie Poirier, était la femme de Jean Renaud, de l'île St-Jean. Ces deux familles figurent sur le rôle des Acadiens résidants à Cherbourg, en 1767, comme reconnus d'extraction noble.

Six familles Poirier étaient établies au Cap-Breton en 1752 ; mais aucune d'elles ne vint à Miquelon en 1763. Les trois familles qui s'y établirent à cette date étaient arrivées directement de Beauséjour, savoir : la

veuve René Poirier, née Anne Gaudet, avec ses deux garçons, Jean et Ambroise, et sa fille Marie ; Claude Poirier et sa femme Marguerite Sire, avec huit enfants : Allain, Jacques, Louis, Jean, Marie, Magdeleine, Esther et Rose ; dame Renée Poirier, avec ses fils Pierre, Joseph, Alexis et ses filles Marie et Polonie.

En 1766 arriva une quatrième famille : Joseph Poirier, sa femme, Anne Arsenau avec leur fils Joseph.

En 1765, en exécution des ordres du ministre prescrivant d'envoyer en France les Acadiens à charge du Gouvernement, René Poirier et ses 5 enfants furent embarqués, le 11 novembre, sur le brigantin « Les deux Amis », avec six autres familles Acadiennes, pour « être remises à terre au premier port de France aux ordres de Monseigneur le duc de Choiseul ».

La veuve René Poirier maria son fils Jean, le 18 août 1767, avec Agathe Blanchard. Quatre enfants naquirent de cette union : Marie-Madeleine en 1770, Pierre en 1772, Joseph en 1774 et Jeanne en 1776. Puis sa fille Marie épousa, le 7 mai 1770, Pépin Richard. Ils eurent deux enfants : Jean-Baptiste, en 1771 et Marie-Rose, en 1773.

Claude Poirier maria trois de ses enfants : Allain, le 23 octobre 1770, à Marie Boudrot ; ceux-ci eurent deux enfants : Louis en 1771 et Jean en 1773. Le 11 janvier 1774, Jacques épousa Marie Bourgeois ; et Marie s'unit à Ambroise Hébert. Ces derniers eurent une fille née le 20 juin 1776.

Polonie Poirier, une des deux filles de la veuve Renée Poirier, venue à Miquelon avec son mari Jean Sire, mourut le 28 mai 1770.

Inutile de dire que ces familles connurent les amertumes de la déportation dont furent deux fois victimes nos anciens colons. En 1793 cependant, une centaine d'Acadiens purent s'évader de Miquelon et gagner les îles du Prince-Édouard et de la Madeleine. Parmi eux il y avait des Poirier qui comptent encore des descendants dans ces îles.

En 1816, un fort contingent de Poirier arriva dans la colonie, 31 exactement. Dans ce nombre, trois seulement furent de ceux qui avaient pris pied à Miquelon en 1763, ou y étaient nés pendant la première occupation : Agathe Blanchard, veuve de Jean Poirier ; elle était alors âgée de 75 ans. Son fils Pierre, et Jacques, un fils de Claude Poirier et veuf de Marie Bourgeois ; ce dernier se remaria avec Sophie Vigneau et mourut en 1834 à l'âge de 85 ans.

Les autres Poirier sont nés à Miquelon au cours de la seconde occupation c'est-à-dire de 1783 à 1793 ; et les enfants de ceux-ci en divers endroits : 14 à Nantes, 1 à Port-Louis, 1 à Halifax, 5 au Havre, 2 en mer. Peu nombreux sont ceux qui se fixèrent en France. En 1822, il y avait à Nantes un Poirier, patron de gabarre, père de deux enfants.

Les familles Poirier sont assez nombreuses dans la Colonie, bien que quelques unes aient émigré au Canada et même en France.

(A suivre)

E. S.

Le Fondateur de la Colonie ⁽¹⁰⁾

Foyer paroissial, N° 30 : juin-juillet 1926. page 98

Saint-Pierre figure sur la carte de Harleyn (1542). C'était alors un simple rendez-vous de pêche, fréquenté de temps immémorial par les Normands, les Bretons et les Basques. Jacques Cartier, qui s'y arrêta six jours, au retour de sa seconde expédition, y trouva plusieurs navires tant de France que de Bretagne. Il en prit possession au nom du Roi, le 11 juin 1535.

Nos premiers établissements sédentaires sur le Banc remontent vraisemblablement à 1604, ainsi que la fondation de Port-Royal (Acadie), par le sieur de Monts. Jusque là les bateaux de pêche avaient hâte de regagner, chaque année, les ports de France à l'approche de l'hivernage. Plus tard, certains capitaines, en vue de faciliter le séchage de la morue, établirent des « chafauds », simples installations de fortune.

¹⁰ (1) Voir, aux Archives Nationales : *Manuscrits. - Acadie, 9. 283. - F° 258 à F° 380*

Prendre pied était facile sur un terrain inoccupé, mais il fallait s'y maintenir, en face des prétentions britanniques, et c'est pourquoi St-Pierre fut fortifié en même temps, sans doute, que Plaisance (1662). Toutefois on n'y compte point d'hivernants avant 1670. Le premier recensement, daté de 1691, signale vingt-quatre habitants : treize hommes, cinq femmes et six enfants, dont trois filles et trois garçons. Le poste reçut en 1694 une garnison de trente fusils, avec six pièces de canon et des provisions pour un an. Le fortin, qui n'était pas bien terrible, fut démantelé par Sir John Leake, en 1702 ; et les Anglais s'emparèrent de la position cinq ans plus tard, pour la garder jusqu'en 1763.

Le véritable fondateur de la Colonie fut le sieur de SOURDEVAL, nommé Commandant en 1694 avec 420 livres d'appointements, après avoir servi pendant vingt-cinq ans au Canada. C'était un homme de qualité et de mérite, dit M. de Costebelle. Pourvu de biens considérables, il dépensa jusqu'au dernier sou pour organiser le poste qui lui était confié. Il défricha deux « habitations » et construisit un fort à ses dépens. Durant dix-sept ans que dura son administration, Saint-Pierre fut pillé neuf fois par les Anglais et réduit en cendres à deux reprises différentes. Après que les Français eurent pris le fort St-Jean à Terre-Neuve, en 1708, M. de Sourdeval équipa un bâtiment de trente tonneaux et fit voile pour France, afin d'y porter la bonne nouvelle. Il mourut à Saint-Malo en 1710, au moment d'y reprendre la mer.

Mme de Sourdeval continua son œuvre et mis en valeur une troisième habitation ; puis, lorsque Plaisance fut remis aux Anglais, en 1714, après le traité d'Utrecht, elle suivit les colons à l'île Royale, ou Cap-Breton.

Le nom de SOURDEVAL mérite d'être inscrit après celui de Jacques Cartier, à la première page du Livre d'or de la Colonie Saint-Pierraise.

A. D.

Un peu de notre Histoire (26)

Foyer paroissial, N° 30 : juin-juillet 1926, pages 104-105.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES LEBORGNE

Nicolas Leborgne, natif de Dieppe, était, en 1752, comme pêcheur au Petit-Degrat (Cap Breton) et marié à Marie Darembourg de cette localité. Ils avaient deux enfants : Michel, alors âgé de trois ans et Marie-Anne, âgée de 14 mois, tous deux nés à Port-Toulouze.

Nous ignorons dans quelles conditions et à quelle date Michel Leborgne arriva à Miquelon, s'il venait du Cap Breton, d'un coin de l'Acadie ou de la France ; il était orphelin comme l'indique son acte de mariage. Il épousa, en effet, Geneviève Saux, du Petit-Degrat, le 20 janvier 1771, qui lui donna deux enfants : Michel, né en 1772 et François, en 1773.

Transportée en France lors des événements de 1778, la famille Michel Leborgne revint à Miquelon en 1783 où deux autres naissances survinrent : celle de Nicolas-Louis, cette même année, et celle de Marguerite, en 1789.

François Leborgne épousa Marie Bonnevie en 1792. En 1793, la guerre vint arracher encore une fois la population à ses foyers pour la transporter à Halifax. C'est dans cette ville que vint au monde, le 9 janvier 1795, le premier enfant de François Leborgne auquel celui-ci donna son prénom.

Dans le courant de cette même année, les deux familles furent renvoyées de nouveau en France. François s'installa à Nantes, tandis que son père et sa mère, avec leurs autres enfants, se fixaient à Bordeaux où Nicolas-Louis épousa Marie-Elisabeth Briand, native de la Rochelle.

Les vieux parents moururent pendant leur séjour en France, ainsi que leur fils, François Leborgne, le mari de Marie Bonnevie. A la rétrocession des îles, en 1816, celle-ci revint à Miquelon avec ses fils François et Laurent, ce dernier né à Nantes en 1802. Au nombre des passagers de « La Garonne », se trouvaient aussi sa belle-sœur Marguerite, son beau-frère Nicolas-Louis, sa femme et leur enfant, Louis, né à Bordeaux en 1806.

Marguerite Leborgne épousa Alexis Poirier quelques jours après son retour à Miquelon.

Nicolas-Louis Leborgne mourut en 1818 à Miquelon. son fils Louis se maria en 1831, avec Eugénie-Marguerite Poirier. De cette union naquit, l'année suivante, Alexis et, en 1839, un autre fils, Théophile.

Laurent Leborgne décéda célibataire à St-Pierre en 1834. Quant à François, il épousa, en 1816, Polonie-Angélique Girardin. Il quitta Miquelon, en 1829 ou 1830, avec sa femme et cinq enfants pour aller s'établir à l'étrangere. On n'entendit plus jamais parler de cette famille.

On n'a aucun renseignement sur Michel Leborgne, le fils aîné du père Michel. Il peut se faire qu'il se fixa en France, et qu'une veuve Bonart née Leborgne, mère de trois enfants, qui habitait Le Havre en 1855, soit sa fille.

Il y a encore deux familles Leborgne à Miquelon ; d'autres sont parties au Canada.

Un peu de notre Histoire (27)

Foyer paroissial, N° 31 : juillet-août 1926, pages 122-123.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES MOUTON

Jean Mouton : dit Fleury d'or, de Saint-Michel de Carcassonne, soldat canonnier, faisait partie de la compagnie du baron de l'Espérance qui vint tenir garnison à Miquelon lors de la rétrocession des îles à la France, au traité de Paris de 1763. L'occupation effective eut lieu le 14 juillet de la même année. Ce militaire épousa le 29 novembre suivant, Angélique Henengre, de Landaul en Bretagne, dont les parents avaient séjourné au Cap-Breton. Ce fut le premier mariage contracté à Miquelon.

Ce ménage eut sept enfants : Charles-Jean, né en 1765, tenu sur les fonts baptismaux par l'écuyer Charles-Gabriel Duqueroy du Coux, beau-frère du Commandant de Miquelon, et dame Anne-Claire Du Pont de Renon, baronne de l'Espérance, Jean-Baptiste et Joseph-Gérôme (jumeaux), venus au monde en 1767, Jérôme né en 1759, Angélique en 1771, Thérèse en 1774 et Louis en 1776. Libéré comme caporal en 1776, Jean Mouton s'installa comme tailleur d'habits à Miquelon. Il ne devait pas exercer bien longtemps sa nouvelle profession, car les Anglais, arrivant en 1778, l'embarquèrent pour la France avec toute la population.

Quand, en 1783, le traité de Versailles rendit de nouveau Saint-Pierre Miquelon à la France, la plus grande partie des anciens habitants revinrent nous le savons dans la colonie. Parmi eux Jean-Baptiste, Jérôme et Angélique Mouton. Nous ne savons rien sur le sort du père et de la mère et de leurs autres enfants Charles-Jean, Joseph, Thérèse et Louis. Rien d'étonnant qu'ils furent au nombre de ceux qui périrent victimes d'une traversée affreuse, et des misérables conditions dans lesquelles ils avaient été embarqués.

Les trois réoccupants se marièrent peu de temps avant la nouvelle irruption des Anglais, en 1793 : Jérôme avec Anne Briand ; Jean-Baptiste avec Angélique Girardin ; Angélique avec Bertrand Hiriart.

Jérôme Mouton put s'enfuir à l'île Madame (Cap Breton) avec d'autres Acadiens. Une fille, Louise, naquit à Arichat le 4 février 1794, et un fils Pierre en 1795, Jérôme put gagner la France deux ans après se famille. Il se fixa à Bordeaux où de nouvelles naissances survinrent : François en 1797, Anne en 1806.

Devenu veuf, il se remaria avec Joséphine Chevalier, il revint encore à Miquelon, en 1816, et y mourut peu de temps avant la naissance de son fils Alfred-Emmanuel, arrivé le 30 mars 1817.

Jean-Baptiste Mouton fut déporté, fin 1794, à Halifax avec la population. Sa femme y mourut en 1797 en donnant le jour à leur fille Marguerite. Rentré en France, il s'installa à La Rochelle, où il se remaria avec Louise Pautrot. De cette seconde union naquirent deux enfants : Joseph en 1801, Louis-Olive en 1803. Sa seconde femme mourut dans cette ville en 1807, et lui-même en 1812.

Angélique Mouton et son mari Bertrand Hiriart se fixèrent à Bordeaux, où leur fille Jeanne-Angélique vint au monde en 1803. La mère mourut dans cette ville en 1809.

Arrivèrent dans la colonie en 1816, sur la « Caravane » : Jérôme Mouton sa femme, Joséphine Chevalier, ses deux filles : Louise, mariée en 1818 à Célestin Bizeuil, et Anne, mariée en 1822 avec Michel Alexandre ; et ses deux garçons : Jérôme et François, ce dernier marié en 1819 avec Louis-Simon Poirier.

Arrivées également, les deux filles de Jean-Baptiste Mouton, Marguerite et Louise-Olive et leur frère Joseph. Marguerite se maria, le 28 mai 1810 avec Joseph-Emmanuel Gautier ; Louise-Olive, avec Guyon Hippolite, le 24 octobre 1821 et Joseph, en 1830, avec Marie-Madeleine Richard, des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin Bertrand Hiriart, veuf de Angélique Mouton, avec sa fille Jeanne-Angélique, mariée, le 13 octobre 1818, à Bonaventure Leloche ; et Alfred-Emmanuel Mouton, qui prit pour femme, en 1842, Marie Poirier.

Les Mouton résidant dans la colonie, se réduisent à deux ou trois familles en dehors des descendants par les femmes.

Un peu de notre Histoire (28)

Foyer paroissial, N° 32 : août-septembre 1926, pages 141-142.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES GIRARDIN

D'après la tradition, Pierre Girardin dit Manseaux, tout jeune encore s'embarqua en 1756 à La Rochelle sur un corsaire pour faire la chasse aux anglais alors en guerre avec la France. Il serait né au Mans comme son surnom semble l'indiquer. Son navire ayant été capturé, il fut débarqué avec l'équipage en Acadie. Il y épousa une fille du pays, Catherine Léger et, en 1763, tous deux arrivent à Miquelon où le mari fit la pêche. Ils eurent neuf enfants tous nés à Miquelon : Marie-Catherine, le 13 novembre 1764 ; Pierre, le 15 février 1767 ; Jean-Baptiste, le 18 juin 1768 ; Geneviève, le 10 avril 1770 ; Angélique le 1^{er} février 1772 ; François et Jeanne (Jumeaux) le 16 septembre 1773 ; un enfant mort-né, le 18 août 1776 ; le dernier Joseph, en septembre 1778, quelques heures à peine avant l'arrivée des Anglais.

Toute la famille est évacuée sur la France.

Elle ne devait pas revenir au complet en 1783. Marie-Catherine et Jeanne ont disparu. Mortes en cours de route ou en France ? on ne sait. Pierre, à son arrivée à La Rochelle, se serait embarqué pour naviguer au long cours et plus jamais on n'entendit parler de lui.

Jean-Baptiste épousa, en 1788, Apolonie Rose Gaudet, Acadienne, née à Miquelon en 1768 et de laquelle il eut 8 enfants dont deux nés dans cette île. Geneviève se maria l'année suivante avec Briand Joseph ; Angélique avec Jean-Baptiste Mouton en 1793 et François avec Marie Ulain la même année. A cette date, les Anglais s'étant de nouveau emparés de la Colonie, la population est déportée l'année suivante à Halifax. C'est dans cette ville que succomba, en 1797, la femme de Jean-Baptiste Mouton. Transférés en France les Girardin vont se fixer à La Rochelle.

C'est là que seraient morts les vieux et où succomba Marie Ulain. François, son mari, se remaria en 1814 avec Antoinette Certaut. C'est aussi à la Rochelle que Joseph épousa Jeanne Pautrot, et que J. Bte Mouton s'unit en secondes noces, en 1800, avec Louise Pautrot, sœur de la précédente. Cette dernière union fut de courte durée, car la femme mourut en 1807 et son mari en 1812 laissant deux orphelins : Joseph né en 1801 et Louise olive née en 1803.

En 1816, le transport de l'État « La Caravane » débarqua dans la Colonie les familles Girardin ; savoir :

1° Jean-Baptiste Girardin, sa femme Apolonie Rose Gaudet et leurs 8 enfants : Geneviève Rose née à Miquelon en 1789, mariée en 1818 à Joseph Vigneau ; Polonie Angélique née à Miquelon en 1793 mariée en 1818 à Leborgne François ; ⁽¹⁾ les suivants nés à la Rochelle : Hippolite, en 1800, marié en 1828 avec Esther Chiasson ; Jean, en 1803, marié en 1832 avec Marie Olhagaray ; Apollonie Elise, en 1805, mariée en 1821 avec Marcel Gratien Detcheverry. Émilie Malvina, en 1807, qui épousa en premières noces, en 1828, Coste Benjamin et en deuxièmes noces, en 1844, Coste Paul Édouard ; Sévère, née en 1811, mariée en 1831 avec Onézime Cormier ; Émile Gratien, en 1814 marié en premières noces à Julie Rio en 1840 et en deuxièmes noces, en 1845 à Josseau Christie, acadienne.

¹¹ En 1829 ou ceux-ci quittèrent Miquelon avec leurs 5 enfants pour l'étranger. On n'a jamais su où ils se fixèrent.

2° François Girardin, sa femme Antoinette Bertaut et ses enfants des deux lits nés à La Rochelle : Joseph Théodore, en 1802, marié en 1834, à Suzanne Richard ; Hippolite Édouard, né en 1806, marié en 1837, avec Marie Bathilde Richard ; Benjamin, en 1798, décédé à St-Pierre en 1879 ; Adolphe François en 1803, mariée en 1821 avec Gautier Valéry.

Une fille de François Girardin et d'Antoinette Bertaut, nommée Eugénie, née à Miquelon en 1821 épousa Jean Apestéguy.

Les Girardin sont nombreux dans la Colonie.

Un peu de notre Histoire (29)

Foyer paroissial, N° 33 : septembre-octobre 1926, page 160.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

FAMILLES ROSSE

Les familles Rosse ont une origine locale qui remonte à 1793. En 1764 les frères Noël et René Rosse obtenaient la concession, sur l'île Saint-Pierre, de graves pour le séchage de la morue. Ils avaient une Sœur, Marie, marié à un nommé Hervy, de St-Pierre.

Déportés en 1778, les Rosse sont de retour à St-Pierre en 1783 ; Ils en sont chassés de nouveau en 1794. Leurs descendants Louis Rosse né à Saint-Pierre en 1794, Etienne Rosse né à Saint-Servan, sa femme Mathurin (sic) Havard, sont passagers sur le transport de l'État « La Salamandre » qui, en 1816, ramène dans la Colonie une partie des déportés de 1794. Hyppolyte Rosse, natif de Granville arrive quelque temps après sur un navire de commerce avec Françoise-Jeanne Rosse, de Saint-Pierre, mariée l'année suivante avec Léandre Phélipot

Etienne eut un fils, Etienne Servan né à Saint-Pierre le 23 décembre 1817. Sa famille et Louis Rosse ne firent qu'un court séjour dans la Colonie.

Hyppolyte, dont les petits enfants habitent actuellement Saint-Pierre et le Canada, épousa, en 1843, Claire Richard de cette ville.

Il y a à Langlade l'anse à Rosse, où les vieux ancêtres avaient probablement une station de pêche à laquelle ils ont laissé leur nom.

FAMILLE PHELIPOT

En 1764, Guy Phélipot était concessionnaire d'une grève sur l'île Saint-Pierre. Son fils François, né à Saint-Pierre en cette même année, épousa en 1788 une Saint-Pierraise, Charlotte Godebout, dont il eut plusieurs enfants nés tant à Saint-Pierre qu'en France.

Les Phélipot furent déportés en 1778 et en 1794. En 1816 François revenait sur le transport « La Salamandre » avec toute sa famille.

Trois de ses garçons se marièrent à Saint-Pierre : Léandre avec Françoise Jeanne Rosse en 1817, Charles Guy avec Felate Euphémie en 1821 et Jean Pierre avec Radou Jeanne en 1820.

Ces familles eurent une progéniture assez nombreuse. Cependant la descendance masculine a totalement disparu de nos jours ; mais les filles de ce nom mariées soit avec des Saint-Pierrais soit avec des métropolitains, ont laissé quelques enfants et petits enfants.

(A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 34 : octobre-novembre 1926, pages 175-176.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Après avoir publié les monographies des familles qui, venues dans la colonie pendant la deuxième occupation française (1763-1778), y ont encore des descendants, il n'est pas sans intérêt de consacrer quelques lignes à certains personnages qui prirent une part importante dans les événements politiques et militaires de l'Acadie et du Canada et dont les descendants, venus d'Halifax, séjournèrent à Saint-Pierre et Miquelon pendant cette période.

D'après un recensement de 1767, il y avait à Miquelon 102 familles acadiennes parmi lesquelles : 1° - la veuve d'Amours, née Ursuline de Saint-Castin. Son fils Joseph d'Amours de Chauffour, avec sa femme Geneviève Roy et leurs enfants : Joseph d'Amours, Josenne d'Amours, Paul d'Amours de Freneuse, Louis d'Amours de Clignancourt, Marie-Josette d'Amours de la Cordonnière et Marie-Rose d'Amours de la Cordonnière ;

2° - Charlotte de Latour de Saint-Etienne, son mari Joseph Guilbaud ⁽¹²⁾ et leurs enfants Joseph et Donat.

3° - Anne de Latour de Saint-Etienne, sœur de la précédente, son mari Paul Leblanc, leurs trois enfants : Charles, de Saint-Etienne et Anne.

Ursuline de Saint-Castin, était une descendante du baron Vincent de Saint-Castin, basque d'Oléron, né vers 1614. Officier au régiment de Carignan, Vincent de Saint-Castin vint à Québec en 1664. En 1667, il alla s'établir dans un repaire voisin de Pentagoet où il épousa la fille d'un chef Abenakis. Il devient légendaire comme capitaine des sauvages alliés de la France à la tête desquels il fit une guerre acharnée aux Anglais qui en avaient une peur indicible. Ses services furent fort appréciés des gouverneurs de l'Acadie et du Canada. (*Lauvrière, Tragédie d'un Peuple.*)

Son fils Anselme qui se distingua également durant les continuelles hostilités contre les Anglais, épousa Charlotte d'Amours en 1707.

Les d'Amours, d'origine parisienne, étaient dès avant 1632, établis en Acadie. Leurs terres furent érigées en Seigneuries en 1684 (sic) (*sans doute 1684, inversion du chiffre 9*) : celles de Louis d'Amours sieur de Chauffour à Ritchibouctou de Mathieu d'Amours Sieur de Freneuse à Jemseck, de René d'Amours sieur de Clignancourt à Medock. (*Lauvrière, Tragédie d'un Peuple.*)

Plusieurs d'Amours servaient avec honneur, comme officiers, dans les Armées canadiennes.

Les Latour de Saint-Etienne avaient comme ancêtre un nommé Charles Latour, fils d'un maçon parisien que de Poutrincourt avait emmené avec lui en Acadie. A la mort de ce dernier dont il était le valet de chambre, ce Charles Latour qui se fit appeler dans la suite, d'abord Charles de Latour puis Charles de Latour de Saint-Etienne obtint l'autorité de fait sur la poignée de soldats laissés par son maître. Plein de ressources et de courage, cet aventurier sera, trente ans durant, le mauvais génie de l'Acadie. Par cupidité, par intérêt, il trahira et Français et Anglais au service desquels il passera alternativement.

Il y avait en garnison à Saint-Pierre l'écuyer Philippe le Neuve de Beaubassin, lieutenant d'infanterie. Son ancêtre Michel Le Neuf de la Vallière, originaire de Caen, fut gouverneur de l'Acadie de 1678 à 1684 ; il était possesseur, à Beaubassin, de plusieurs terres qui furent constituées en Seigneuries.

Nous avons relevé sur les registres paroissiaux de Miquelon les noms de Grammon et d'une Fabienne de Gourny, mais les actes n'indiquent pas la profession de ces deux personnes. Dans tous les cas elles n'étaient pas d'origine Acadienne.

(A suivre)

E. S.

¹² En 1760, Joseph Guilbaud était employé par M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada comme courrier de Ristigouche à Miramichi.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 35 : novembre-décembre 1926, page 191.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Voici maintenant quelques notes biographiques sur les différents fonctionnaires et sur les militaires qui concoururent à de titres divers à l'Administration des îles de 1763 à 1778.

C'est, nous le savons, le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, qui fut chargé par le gouvernement de prendre officiellement possession de Saint-Pierre et Miquelon rétrocédées à la France par le traité de 1763.

Sa mission terminée, M. de l'Espérance, après avoir remis le commandement de la colonie à M. D'Angeac, fut nommé commandant en second à Miquelon où il se rendit accompagné de sa femme née de Pont de Renon, de ses deux beau-frères : l'écuyer Charles Gabriel Jean Duquerroy de Coux, le chevalier Jacques Louis Marie de Coux, cadet à léguillotte, et de la fille de ce dernier, d^{lle} Louise Marguerite de Coux, qui épousa en 1775 le lieutenant aide major Le Neuf de Beaubassin. De cette union naquit le 26 décembre 1776 à Saint-Pierre, un garçon Jacques François Philippe.

Le gouverneur d'Angeac avait servi au Canada comme officier de troupe, sous les ordres du marquis de Vaudreuil ; en 1760 il commandait à la Baie des Chaleurs.

Il était venu à Saint-Pierre avec son fils Georges d'Angeac de la Loge, lieutenant d'infanterie, ses filles Marie Geneviève d'Angeac, Catherine Françoise d'Angeac et son mari, le capitaine d'infanterie de la Boucherie Fromentaux, commandant de la garnison de Saint-Pierre, leur fils Louis Antoine, enfin sa sœur Marguerite Françoise d'Angeac de Mervillé.

M. d'Angeac était secondé dans ses fonctions par M. Barbel, ordonnateur. Ayant pris sa retraite en 1772, il fut remplacé au commandement de la colonie par le baron de l'Espérance. M. de la Boucherie-Fromentaux était nommé à Miquelon, et Georges d'Angeac de la Loge, capitaine en second à la compagnie de son beau-frère. M. Alexandre René Beaudeduit, conseiller du roy, assumait la charge d'ordonnateur en remplacement de M. Barbel

Par quelles séries d'infortunes les filles du commandant d'Angeac ne durent-elles pas passer pour en être réduites à solliciter du gouvernement ? Dieu le sait ! en 1822 elles étaient recueillies par des âmes charitables de Saintes et de Saint-Jean d'Angely. « Ces d'Angeac, écrit le préfet de la Charente, méritaient d'autant plus de sympathie que leur père, officier du Canada, était devenu un excellent gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, honnête et humain, habile et ferme ».

A ce propos, il paraît étrange que le premier gouverneur n'ait pas son nom inscrit sur la plaque de l'une de nos rues ou places du chef-lieu. Il y a bien, il est vrai, le cap d'Angeac au sud de Langlade, baptisé ainsi à l'époque où cet officier administrait nos îles, mais il semble que M. D'Angeac méritait mieux que cet hommage ... lointain. Nous livrons cette remarque à la méditation de nos édiles ! en leur rappelant que le commandant Danserville (sic) lui aussi a été oublié, et cependant, comme son prédécesseur, il a bien droit un souvenir.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 36 : décembre-janvier 1926, page 208.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Pendant cette même période, de 1763 à 1778, la justice était assurée par M. M. Xavier de Savigny et François Milly, juges royaux. Le greffe était tenu par François Bordot, marié à Antoinette Desroches de Saint-Pierre. Revenu à Saint-Pierre en 1783, après le traité de Versailles qui rendait de nouveau la Colonie à la France, ce fonctionnaire prit une part très active aux événements politiques qui troublèrent quelque peu le chef-lieu en

1792 et 1793. Son fils, Georges François, né à Saint-Pierre le 23 juillet 1784, revint au pays natal en 1816 pour faire la pêche. Il se maria l'année suivante avec Françoise Berger, une Saint-Pierraise née en 1793. Cette union n'a pas laissé de descendance dans la Colonie.

Le Ministère d'huissier était exercé par Pierre-Louis Talsu.

Le service de santé était entre les mains de M. Blaise Arnoux, chirurgien-major à Miquelon, de MM. Édouard Henry, chirurgien-major et Jean Joseph Mainville, chirurgien en second à Saint-Pierre.

M. Antoine Rodrigue était capitaine de port. Il devint en 1775 le beau-père du baron de l'Espérance.

Ses frères François, Pierre, Charles, Joseph Rodrigue armaient à la même époque des bateaux de pêche. Ils ont laissé leur nom à l'une des anses de la rade de Saint-Pierre.

Claude Morin à Saint-Pierre et successivement à Miquelon Joseph Selos et Alexis Morin avaient la charge de garde-magasin du roy.

Le service du culte, nous l'avons d'ailleurs dit déjà au début de cette histoire, fut successivement assuré : à Saint-Pierre, par MM. Paradis, Becquet et Bengurt ; à Miquelon, d'abord par Ardilier puis par M. Paradis.

Saint-Pierre avait une garnison d'une trentaine d'hommes et Miquelon d'une vingtaine probablement détachés des compagnies de marine.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 37 : janvier-février 1927, pages 11-12.

LES ANCIENNES FAMILLES DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON.

Secours distribués aux réfugiés acadiens, à la fin du XVIII. siècle.

La France se montra généreuse envers les réfugiés Acadiens ruinés par les guerres. Des sommes énormes furent dépensées tant en secours et pensions qu'autrement. Des dons particuliers aidèrent le gouvernement dans cette œuvre humanitaire. Les Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon profitèrent de ces subsides au même titre que leurs compatriotes.

A ce propos, détruisons une légende dont beaucoup d'« Acadiens » de nos jours sont encore dupes.

D'après les anciens, une somme de un million de francs aurait été spécialement affectée aux déportés de Saint-Pierre et Miquelon, mais ne leur aurait jamais été distribuée en dépit d'incessantes réclamations. C'est inexact et voici la vérité : Une somme de un million fut effectivement remise au gouvernement par un riche réfugié canadien, mais pour constituer un service de rentes à distribuer, sous forme de secours, à *tous les réfugiés acadiens et canadiens en général.*

Voici d'ailleurs, pour confirmer nos affirmations, la lettre que le ministre de la marine et des colonies adressait le 3 Pluviôse, an V, à l'ordonnateur de la marine à Rochefort,

Nous espérons qu'après lecture de ce document, les Cadiens « obstinés » seront enfin convaincus.

« J'ai reçu Citoyen, avec vos deux lettres que vous m'avez adressées les 22 Vendémiaire et 29 Frimaire dernier, un état de demande de 6500 livres en numéraire effectif pour faire face aux paiements du quart du dernier semestre des pensions alimentaires des habitants réfugiés du Canada et de l'Acadie, et les observations de votre bureau des fonds relatives à l'origine de ces pensions.

L'art. 1^{er} de la loi du 25 février 1791 porte que les secours accordés aux officiers tant civils que militaires, acadiens et canadiens, et de leurs familles dont l'état est annexé au présent décret, continueront d'être payés comme par le passé, par le Trésor public, à l'effet de quoi les fonds de 50 000 livres fournis précédemment au dépôt de la marine pour cet objet cesseront de lui être faits à compter du 1^{er} janvier 1791.

La loi du 9 mai 1792, charge le Ministre de l'intérieur de pourvoir sur les fonds du Trésor public, au paiement de la solde des individus compris au dit état des Acadiens et Canadiens.

Vous voyez, Citoyen, que la loi du 25 février a califié de secours les sommes qui, d'après les observations de votre Bureau de fonds, étaient précédemment payées comme autant de rentes partielles dues par l'État, en acquit de celle de 50 000 livres constituée par la remise d'un million, fait au gouvernement par un riche

réfugié du Canada. La dénomination de secours en attribue la disposition au Ministre de l'intérieur et si ces paiements annuels sont considérés comme pensions ou rentes, ils sont exclusivement du ressort de la trésorerie nationale.

Persuadé d'après les lois prescrites qu'il ne peut y avoir lieu à aucune incertitude sur le département qui doit s'occuper des Acadiens et Canadiens, j'écris au Ministre de l'intérieur et je l'invite à venir au secours de ces malheureux citoyens. Je vous transmettrai sa réponse dès que je l'aurai reçue.

Signé : TRUGUET.

NOTE : la signature de E. S., pas plus que la mention habituelle (*A suivre*) ne figure sur celui-ci.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 38 : février-mars (¹³) février 1927, pages 30-31.

Sous ce titre, le *Foyer paroissial* a publié jusqu'ici des documents épars relatifs aux familles qui sont venues coloniser nos îles.

Nous espérons qu'il nous sera possible, dans un avenir prochain, de les compléter et de les coordonner, de façon à présenter une histoire succincte de la Colonie.

En attendant, nous profiterons encore des collaborations bienveillantes (P. A. D. et E. S.) qui ont été si appréciées jusqu'à présent, pour offrir à nos lecteurs quelques pages intéressantes au sujet du passé de Saint-Pierre et Miquelon.

Paroisse de St-Pierre

La paroisse de St-Pierre date de 1689. La première église, que les habitants venaient de construire, fut alors inaugurée par Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, qui laissa pour la desservir un prêtre séculier, bientôt remplacé par un Récollet.

Le premier curé de St-Pierre, dont le nom soit connu, fut le P. Antoine, qui se trouvait là entre 1691 et 1707 ; il se vit contraint de quitter son poste à l'arrivée des Anglais.

A la reprise de possession (1763), un Jésuite, le P. De Bonnacamps aumônier du Gouverneur M. Dangeac, se chargea provisoirement du ministère, en attendant l'arrivée du premier Préfet Apostolique, M. François Becquet (1767). A partir de ce moment, le Séminaire du St-Esprit établi à Paris, fournit régulièrement le clergé de la Préfecture.

Démissionnaire en 1775, M. Becquet eut pour successeur M. Paradis, puis M. Longueville, qui se trouvait encore à Miquelon en novembre 1793, dix mois après l'arrivée des Anglais.

La paroisse de St-Pierre fut réorganisée, en 1816, par M. Ollivier, qui reçut de Rome le titre et les pouvoirs de Vice-Préfet Apostolique (26 février 1820).

Voici la liste des curés de St-Pierre pendant le siècle dernier :

MM. Ollivier (1816-1841) ; Charlot (1841-1853) ; Le Helloco (1853-1866) ; Le Tournoux (1866-1892) ; Tibéri (1892-1899) ; Légasse (1899-1912).

Après eux est venu Mgr Oster, puis Mgr Heitz, de la Congrégation du St-Esprit, tous deux, comme leurs prédécesseurs, préfets apostoliques. Le curé actuel est le R. P. Adolphe Poisson, de la même Congrégation ; il est ainsi le 9^{ème} curé de Saint-Pierre depuis 1816, et le 15^{ème} depuis la fondation de la paroisse.

La nouvelle église, en ciment armé, due au zèle infatigable de Mgr Légasse, fut commencée en 1905 et inaugurée le 1^{er} décembre 1907. Elle a été dédiée « aux Saint Cœurs de Jésus et de Marie, sous le vocable de *l'Etoile des Mers et de Saint Pierre* ».

Bien que Saint Pierre soit le patron de la paroisse, la grande fête populaire, chez nous, reste toujours l'Assomption, comme au temps des vieux Acadiens.

A. D.

¹³ **Note du copieur** : oubli de changement sur la couverture, janvier-février figurait aussi sur celui-ci.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 39 : mars-avril 1927, pages 46-47.

Paroisse de Miquelon

La fondation de la paroisse de Miquelon remonte à l'année 1763. Il existait toutefois auparavant une chapelle desservie, pendant la saison de pêche, par les aumôniers des bateaux pêcheurs.

Le premier curé fut un jésuite, le Père Ardilier, qui commença par reconstruire l'église et la plaça sous le vocable de Notre-Dame-des-Ardiliers (1763).

Actuellement la fête patronale de Miquelon est l'Assomption.

Le p. Ardilier eut pour successeur M. Paradis, envoyé de Paris, par le Séminaire du St-Esprit, en qualité de Vice-préfet Apostolique (1767); puis M. Allain qui, ayant refusé d'accepter la constitution civile du Clergé se retira, avec une partie de ses paroissiens, aux Îles-de-la-Madeleine en 1793.

La paroisse fut réorganisée après la Révolution, par M. Lairez (1822). Depuis, ce sont succédés, soit comme curés, soit comme administrateurs intérimaire :

MM. Ollivier, vice-préfet apostolique (1832-1833) ; Rouxel (1834-1840) ; Sicot (1840-1845) ; Charlot, préfet apostolique (1845-1851) ; Favier (1851-1860) ; Le Calvere (1860-1861) ; Brugeille (1862-1866) ; Guégen (1866-1867) Guillto (1867-1888) ; le R. P. Cadoret (1888-1890) et R. P. Muespach (1891-1892), tous deux de la Congrégation du St-Esprit ; M. Desclaux (1892-1899) ; Mgr Oyhénart, honoré, dans la suite, de la dignité de Prélat de la Maison de sa Sainteté (1900-1911) ; le R. P. Théophile Bossart, capucin (1911-1912) ; le R. P. Touquet (1912-1920) ; le R. P. Léon Vauloup (1920-...), curé actuel, auquel le *Foyer paroissial* souhaite de longues années encore d'un apostolat fécond.

A Miquelon, comme dans les autres paroisses de la Colonie, l'école de garçons était dirigée par les Frères dits de Ploërmel, et celle des filles par les Soeurs de St-Joseph de Cluny. L'application des lois « laïques » les ont privées de ces éducateurs si utiles et si aimés. Les Frères sont partis en 1903, après s'être dévoués dans la Colonie pendant plus de 60 ans. Trois Sœurs de St-Joseph sont encore à Miquelon, où elles ont une école maternelle.

La paroisse de Miquelon est, par son territoire, la plus vaste de la Colonie.

Elle comprend, en effet, deux îles importantes, la Grande Miquelon et la Petite Miquelon ou Langlade, réunies depuis environ 160 ans par une bande de sable de dix kilomètres de long. La superficie totale est de 22 000 hectares, alors que St-Pierre en occupe seulement 2 400, et l'Île-aux-Chiens tout juste 50. L'extrémité sud de Langlade est à une lieue de St-Pierre, tandis que bourg de Miquelon se trouve à plus de 40 kilomètres au Nord.

L'Église actuelle de Miquelon, qui date de 1865, est en bois comme toutes les autres constructions du pays. Derrière le maître-autel, on remarque un grand tableau, l'Immaculée Conception, d'après Murillo. Au bas du cadre on peut lire cette inscription : Donné par l'Empereur, 1865.

Les Miquelonnais sont très dévoués à leur église. Ils contribuent volontiers à son embellissement progressif par des dons en nature et en argent, surtout par leur propre travail, pendant la morte saison, car ils sont ingénieux et habiles à travailler le bois.

A Langlade se trouvait une chapelle dédiée à Sainte Philomène. Usée par les rigueurs de l'hiver, elle a été renversée par une tempête en 1925. Une autre chapelle la remplacera prochainement ; elle s'élèvera plus près de l'endroit appelé la « Belle Rivière », sur un terrain gracieusement concédé par un habitant de St-Pierre. Le nouveau sanctuaire sera dédié à Ste Thérèse de l'Enfant Jésus.

La population actuelle de Miquelon est de 514 habitants. Issus des anciens Acadiens qui vinrent, en 1763, après le « Grand Dérangement », peupler les « Établissement de Pêche », les Miquelonnais sont avant tout marins-pêcheurs et vivent du produit de leur industrie : morue et capelan. Depuis la guerre, ils ont pris la résolution de ne plus sortir en mer le dimanche, comme on le faisait d'ordinaire auparavant. Ils en ont été récompensés par le succès de leurs campagnes. Ajoutons que les mobilisés, pendant la Grande Guerre, ont été l'objet d'une protection manifeste de la Très Sainte Vierge.

Le sol de l'île Miquelon est, en général, aride et caillouteux. Cependant, dans la région du bourg, et surtout à Langlade, on peut, avec profit, faire de la culture et de l'élevage.

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 50 : avril-mai 1927, pages 67-68.

Paroisse de l'Île-aux-Chiens.

Cette paroisse fut fondée en 1874. Son église, flanquée d'une haute tour, se trouve sur un plateau rocheux que domine le Mont-à-Regret, est dédiée à N. D. des Marins sous le vocable de l'Assomption. Solennellement bénite le 18 octobre de cette même année, elle a remplacé la petite chapelle construite en 1787, où, de temps en temps, le dimanche, un prêtre de St-Pierre allait célébrer la messe.

A cette inauguration avaient assisté le Commissaire de la Marine, M. Jaubert, Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, tous les fonctionnaires et la majeure partie des habitants de St-Pierre. Le Supérieur ecclésiastique d'alors, M. Le Tournoux, fut l'orateur du jour et traduisit en termes élevés le sens de la fête. La messe fut chantée par l'abbé Etienne Guéguen, vicaire à St-Pierre, nommé curé de la nouvelle paroisse. La musique municipale du chef-lieu donna les plus beaux morceaux de son répertoire avant et après la cérémonie. Celle-ci, commencée à 10 h., se termina à midi et demi.

L'abbé Guéguen administra la paroisse jusqu'à la fin de 1890. Les Pères Muespach et Cadoret en furent chargés après lui, à titre provisoire, jusqu'en 1892. A cette époque, l'abbé Métayer fut nommé curé ; il resta en fonction pendant seize ans, et eut pour successeurs l'abbé Bracq (1908), puis l'abbé Rocher (1910).

Après eux vint le P. Salles. Il prit possession de la paroisse le jour de Pâques, 7 avril 1912, et y resta jusqu'en 1916, époque où la mobilisation le fit partir pour France. Il fut remplacé, en Janvier 1917, par le P. Yves Lavolé, curé actuel de N.- D. des Marins.

La paroisse comprend un groupe d'îlots situés à l'est et tout près de St-Pierre. L'Île-aux-Chiens, seule habitée, a donné son vocable à la commune érigée en 1892. Elle a 1600 m. de long et 650 m. de large, avec une surface de 50 hectares. Les habitants sont au nombre de 446 d'après le dernier recensement (1^{er} juillet 1926). Français sans exception – car la plupart viennent de Normandie – les *Iliens* sont bons catholiques et généralement fidèles à leurs devoirs religieux, sans oublier pour cela les biens de ce monde. Leur affabilité contraste, d'une manière heureuse, avec le nom de l'île et son aspect plutôt rebarbatif.

L'île aux Vainqueurs (12 hectares) avec les baraquements du lazaret, l'île Massacre, l'île Pelée, l'île aux Pigeons, le grand et le petit Colombier, d'accès difficile sinon dangereux, complètent le domaine paroissial.

L'île aux Chiens a donné à la France un des plus vaillants marins de notre époque, l'amiral Gauchet, qui, pendant la Grande Guerre, commanda les forces navales des Alliés dans la Méditerranée. Bien que né en France, Dominique Gauchet est le fils d'un petit pêcheur de l'Île-aux-Chiens ; et c'est dans cette île, à l'école des chers Frères, qu'il fit ses premières études avant d'entrer au lycée de Brest et à l'Ecole Navale.

Les Frères de Ploërmel ainsi que les Sœurs de St-Joseph de Cluny, autrefois chargés de l'enseignement dans la commune, y ont laissé d'unanimes regrets. Leur départ a eu lieu en 1903, quant furent appliquées les lois dites « laïques ».

L'Île-aux-Chiens n'a pas été le théâtre de grands événements. Les pêcheurs y mènent une vie uniformément variée, heureux dans leur pays - qui n'a point d'histoire !

Un peu de notre Histoire (sn)

Foyer paroissial, N° 41 : mai-juin 1927, pages 87-88.

L'origine de Saint-Pierre et Miquelon

Les îles Saint-Pierre et Miquelon étaient-elles autrefois soudées à Terre-Neuve ?

Voici à ce sujet ce que M. Edmond Roy, un historien du Canada, écrivait en 1888 dans le *Journal de Québec*, sous le titre : UNE EPAVE DE 1763 :

Sur une carte à proportions agrandies, le groupe des îles Saint-Pierraises forme un archipel aux lignes brisées, dans le genre de celui de la Madeleine. Les îlots qui le composent gravitent autour de l'extrémité méridionale de Terre-Neuve, comme les satellites d'une planète.

Cet archipel a-t-il appartenu, dans les temps anciens, à la côte Terre-Neuvienne ? En a-t-il été violemment détaché, ou doit-on dire que l'action lente des eaux a fini par se creuser un passage comme on le raconte pour le détroit de Canso qui sépare le Cap-Breton de la terre néo-Écossaise ? Faut-il croire plutôt cette autre hypothèse avançant que Terre-Neuve, à l'origine, n'était qu'un immense archipel ; que les eaux, en se retirant lentement, en ont formé une île compacte et que, dans la nuit des temps, tous les groupes détachés qui l'entourent finiront par s'y souder ?

C'est une question que les géologues ont beaucoup étudiée ; et naturellement, chacun a taillé une théorie suivant sa fantaisie. Il paraît admis aujourd'hui que Terre-Neuve, comme l'Écosse à l'époque glaciaire, comme le Groenland de nos jours, fut autrefois, presque toute entière ensevelie sous un linceul de glace. Il suffit de voir Terre-Neuve et ses côtes si profondément taillées pour dire que les glaces ont laissé là des traces plus qu'évidentes de leur passage.

Suivant Agassiz (¹⁴) l'immense glacier qui couvrait la partie nord du continent, en se dirigeant vers l'est par la trouée du Saint-Laurent, s'amoncela jusqu'à une grande épaisseur sur les sommets Terre-Neuviens, qui durent subir une dépression évaluée à une moyenne de cinq cents pieds. Le poids disparu, les terres englouties émergèrent peu à peu de la surface des eaux. Aux pics élevés succédèrent les collines et les mornes ; et la mer, dans ses retraites successives, laissa voir les dunes et les vallons

Cette théorie du lent soulèvement des terres est partagée par tous les géologues qui étendent au groupe Terre-Neuvien le changement du niveau qui s'est opéré à une époque très reculée au Canada et au Labrador. Cependant, s'il faut ajouter foi aux dires des anciens résidents de Saint-Pierre et Miquelon même, au lieu d'un gonflement des couches sous-marines, ce qui se passe de nos jours tendrait à faire croire à un affaissement du sol. Des sondages effectués en 1887, sur la côte est de Saint-Pierre, constatent, paraît-il, que la profondeur des eaux y diminue sensiblement. Qui sait si, dans une époque plus ou moins éloignée, l'archipel Saint-Pierrais soudé à Terre-Neuve, ne formera pas une nouvelle presqu'île d'Avallon ? une chose paraît certaine : c'est que les îles de Saint-Pierre et toute la côte de Terre-Neuve ont été profondément modifiées par le passage du glacier Laurentien.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (38)

Foyer paroissial, N° 42 : juin-juillet 1927, pages 105-106.

L'origine de Saint-Pierre et Miquelon (suite)

Il a été relaté dans le dernier numéro du *Foyer Paroissial*, à propos de la constitution géologique des îles Saint-Pierre et Miquelon, que l'auteur de l'article « Une Épave de 1763 », considérait comme chose certaine la modification de notre archipel par suite du passage du glacis laurentien. Poursuivant son étude, M. Ed. Roy écrit : « Sur les plus hauts sommets, on a retrouvé des poudingues (¹⁵) et des blocs erratiques (¹⁶) appartenant à la formation de Québec. Comment ont-ils été entraînés là, si ce n'est dans la moraine (¹⁷) des glaciers ? Comment expliquer encore que tous les rochers qui entourent Saint-Pierre et Miquelon comme d'une ceinture, soient si profondément moutonnés, entre autres l'île aux Pigeons et l'Île-aux-Chiens, et que les rainures des stries aient toutes la même inclinaison que celles que l'on retrouve sur les rivages terre-neuviens ?

« Si l'on jette les yeux sur une carte marine, ne paraît-il pas vraisemblable que Saint-Pierre a pu former, autrefois, l'extrémité méridionale de la presqu'île de Lameline (pointe May) qui divise les eaux de la Baie de

¹⁴ Célèbre géologue Suisse (1807-1873)

¹⁵ Concrétion formée d'un mélange de petits cailloux, réunis ensemble par un ciment pierreux aussi dur que les cailloux mêmes.

¹⁶ Fragments considérables de roches qui ont été transportées à de grandes distances de leur gisement primitif et qui reposent sur des terrains d'une nature autre que la leur.

¹⁷ Débris de roches fournis par l'action érosive des glaces.

Fortune de celles de Plaisance ? Cinq milles environ séparent cette pointe des premiers îlots du groupe Saint-Pierrais : l'île Verte et les Enfants perdus de l'île Verte. Le chapelet de rochers qui couvre près de la moitié de cette distance forme comme autant d'étapes entre les deux terres, réunis d'ailleurs sous l'Océan par une chaîne ininterrompue, ainsi que l'ont prouvé des sondages récents ».

De ce qui précède, il faut donc conclure, comme M. Ed. Roy, qu'un affaissement du sol sous-marin a pu se produire dans les temps reculés entre l'île Saint-Pierre et sa grande voisine. Et ce qui semble donner crédit aux explications de l'historien, c'est qu'il y a un siècle environ, la pointe au Fanal était encore reliée à la terre ferme, alors qu'aujourd'hui on ne peut s'y rendre à pied sec qu'à la basse mer. Il est vrai de dire, cependant, que M. Alphonse Gautier ⁽¹⁸⁾ se demande si ce résultat ne serait pas dû aussi à l'action érosive des vagues. A Miquelon un autre phénomène s'est produit. D'après le R. P. David, la masse rocheuse du cap de Miquelon, depuis le « nid à l'Aigle » jusqu'au phare du cap Blanc, formait autrefois un îlot distinct, séparé de l'île par un bras de mer dont le grand étang serait le dernier vestige. Ce passage fut fermé par des bancs de galets que la mer de l'ouest accumula depuis des siècles.

C'est sur cette ossature recouverte de dunes sablonneuses que le village actuel de Miquelon a été construit. La bourgade primitive se trouva-t-elle au même endroit ? Le prochain N° du *Foyer* le dira

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (39)

Foyer paroissial, N° 43 : juillet-août 1927, pages 130-131.

Les origines du bourg de Miquelon

Les îles St-Pierre et Miquelon appartenaient à la France depuis le 15 juin 1535, date à laquelle Jacques Cartier en prit possession au nom du Roi. Elles ne furent habitées d'une façon permanente que vers 1610 ; et elles restèrent françaises jusqu'en 1707.

Il est probable que les premières maisons de Miquelon aient été élevées vers l'époque où naquit la bourgade de St. Pierre. D'après le R. P. David, dans ses Notes sur St-Pierre et Miquelon, « des cabanes furent bâties entre l'étang du Chapeau et le Grand Étang ; et les traces de constructions que l'on relève encore sur la plage, en longeant la colline entièrement déboisée de nos jours et répartie en parcs multiples qui ne sont que d'anciens jardins, formaient le village anéanti, limité au sud par le fameux chemin des Roses qui s'en va serpentant dans la direction de Mirande ». Mais lors des reprises de 1763 et de 1783, le bourg de Miquelon fut bâti et rebâti là où il s'élève actuellement, bien que plus en retrait de la rue, suivant la méthode Acadienne. C'est cet emplacement, formé de bancs de galets recouverts de sable, qu'un sieur Woodman, chargé en 1867 par le gouvernement de la Nouvelle Écosse de recueillir des renseignements sur nos îles, a pu qualifier justement de «partie rocheuse de la baie ».

Divers faits prouvent d'ailleurs que c'est bien sur cet emplacement que le bourg fut élevé aux deux époques ci-dessus indiquées. Les Acadiens autorisés en 1763 à s'installer à Miquelon obtinrent l'année suivante des concessions de terrains. Or on retrouve au cadastre de 1843, dressé suivant l'ancien plan de 1764, des concessions à des Gautier, Briand, Petitpas, Coste, Vigneau et autres, qui furent du nombre des premiers occupants. D'autre part, plusieurs Miquelonnais ont fait des découvertes assez intéressantes en fouillant le terrain. C'est ainsi que François Girardin, décédé récemment dans un âge avancé, mit à jour, dans sa jeunesse, sur la propriété de son père située derrière le ruisseau de l'Anse, une cave maçonnée, un plancher à demi calciné, des engins de pêche, une certaine quantité de vaisselle brisée, des marteaux, etc.; qu'Aristide Girardin, encore en vie, découvrit, à peu près à la même époque, en piochant la terre dans la propriété de ses parents, à proximité du même ruisseau, des débris d'une forge, tels que pinces, masses, marteaux, haches, ferrailles. A des époques diverses, plus près de nous, la pioche mit à jour, dans les parcs derrière les maisons du bourg, des fondations en briques et des objets divers. Enfin, en 1883 ou 1884, en creusant un puits dans le jardin du presbytère, sur

¹⁸ Pharmacien de la Marine, auteur, en 1866, d'une Notice sur l'histoire naturelle et la météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon..

l'emplacement de l'ancienne église, M. Lucas, également encore en vie, exhuma deux vases d'autel qu'il s'empressa de remettre au curé, M. Guillot.

Tous ces détails prouvent de façon péremptoire qu'en réoccupant Miquelon en 1816, les habitants construisirent le bourg dans la partie de l'île où il avait été, deux fois de suite, précédemment élevé ; et les quelques maisons d'habitation et magasins d'armement qui furent bâtis de l'autre côté du goulet, à l'époque où Miquelon avait une importance maritime et commerciale relativement importante, c'est-à-dire dans les années qui suivirent la dernière reprise de possession, ne formaient qu'un prolongement du bourg actuel. Depuis que cette localité a perdu sa splendeur, les susdites maisons, les magasins ainsi que les cales ont disparu; on n'en trouve guère que des traces assez vagues, car la mer, sur cette partie de la côte a tout envahi.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (40)

Foyer paroissial, N° 44 : août-septembre 1927, pages 152-153.

Les origines du bourg de Miquelon (suite)

Le bourg actuel de Miquelon se trouve donc sur l'emplacement même du Miquelon primitif. Outre le prolongement dont nous avons parlé, un autre groupement semble avoir existé, selon M. D. Boroira, sur un point qui devait nécessairement attirer l'attention par sa situation même. Il s'agit de la partie nord du Grand Barachois, abritée contre tous les vents froids, très boisée, avec des ruisseaux poissonneux et un abri pour les chaloupes et peut-être même pour les navires de faible tonnage. Mieux que tout autre point de l'île, celui-ci pouvait convenir aux colons du début: mais la grande anse de Miquelon, la rade, si l'on veut, mieux placée pour la pêche, devait l'emporter dans la suite. Les sauvages de Terre-Neuve venaient paraît-il dans la saison d'été, s'installer sur les rives du Grand Barachois. Il y a quelques années à peine, on pouvait voir encore des vestiges très nets de constructions et d'enclos. S'agit-il d'habitations de colons ou simplement de campements de sauvages ? Mystère ! Le Grand Barachois a été peut-être à une époque très reculée, un port naturel accessible aux bâtiments de tonnage moyen. Peut-être aussi a-t-il été ensablé lors du raz de marée qui sépara les deux Miquelon; mais, plus vraisemblablement, il s'est engorgé peu à peu par l'apport des sables que, de nos jours encore, le vent d'ouest y projette en tourbillons.

« S'il était possible, ajoute M. Boroira de connaître ce qui se perd dans la suite des temps, peut-être trouverait-on là, plutôt qu'à l'anse de Miquelon, le port qui abrita les premiers pionniers ». Il se peut ; car, après tout, on n'a pas de certitude absolue sur l'époque à laquelle les premiers occupants s'installèrent au sud de la Baie.

Grâce à M. Cantaloup, alors maire de Miquelon, un pont de bois avait été jeté sur le goulet de l'étang de Miquelon ; mais ce ne fut point le premier. Il en existait un, construit au cours de la deuxième occupation (1763-1781). De nos jours, en effet, on peut voir les vestiges d'un gros travail en pierres de granit, numérotées et agrafées, sorte de jetée double allant nord-sud, un peu en amont du pont actuel. La plus grande partie de ces pierres renforcent la base de l'Église et plusieurs, comme le fait remarquer M. Boroira, ont encore été mises à jour il y a quelques années à peine. On en trouve une dans la cour du presbytère. D'autres sont restées dans la vase que l'on peu apercevoir à marée basse.

Mentionnons pour mémoire une gravure dont l'authenticité est malheureusement contestable, sur laquelle on peut voir sur rade des navires au pavillon blanc fleurdéliné, d'autres à l'ancre dans le Grand Étang; enfin, un autre engagé dans le chenal. Il faudrait donc admettre l'hypothèse d'un pont mobile dont les pierres en question auraient formé les piliers, et un chenal protégé par des estacades. Quoi qu'il en soit, ce goulet devait être assez large et profond pour être dénommé étang ou écluse dans certains actes mortuaires d'habitants qui s'y étaient noyés.

Quant à la provenance de ces pierres, il a été dit qu'elles pourraient bien avoir été extraites du Cap Blanc. Or leur composition et faite de mica noir, de feldspath et de quartz, les trois éléments constitutifs des granits. Cette nature granitoïde est assez faite pour surprendre, si l'on considère que le sol de nos îles est formé

presque exclusivement de porphyres pétrosiliceux. Il est donc probable que ces granits ont été importés de France.

Un peu de notre Histoire (41)

Foyer paroissial, N° 45 : septembre-octobre 1927, pages 170-171.

On ne saurait dire qui a dénommé notre archipel « Les îles Saint-Pierre et Miquelon ». Dans la liste des ports de Terre-Neuve, existant aux archives de Saint-Sébastien, Saint-Pierre est désigné sous la forme française, et non espagnole *Pedro*, ce qui semble prouver que ce furent des pêcheurs français qui lui donnèrent ce nom. Cependant quelques navigateurs étrangers qui parcoururent cette partie de l'Atlantique crurent devoir, eux aussi, donner un nom à nos îles. En 1497, Cabot appela « Groupe de la Trinité » les îles Saint-Pierre et Miquelon qui, avec Langlade, formaient alors trois îles distinctes ; et c'est sans doute le Portugais Miguel Cortéreal qui, en 1502, donna à Langlade le nom d'« île Verte ». Enfin en 1520, Joao Alvarès fagundes, pêcheur de Vienna (Portugal) qui connaissant de longue date la région des bancs, explora les côtes depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'à la baie de Plaisance. Il reconnut les îles Saint-Pierre et Miquelon le 21 octobre de cette année, en la fête de Sainte Ursule, et les appela, en conséquence, les « Onze mille vierges ».

L'orthographe du nom de Miquelon a fort varié. La carte de Bellici (1744) dit Maguelon ou Miquelon. Voltaire, sous le règne de Louis XV, écrit Michelin. La carte de l'amiral Chabert de Cogolin (1751) donne Miquelon. Certaines cartes anglaises donnent Maguelonne. Une carte de 1693 donne Maquelon. Le traité de 1763 écrit Miquelon. Dans tous les cas, Miquelon ou Maguelonne est nom bien français

Le port de Saint-Pierre, que nos Anciens ont appelé « barachois » et la rade, un accessible (sic) aux navires du plus fort tonnage, très bien protégée contre la haute mer et les vents par des caps et des îlots nombreux dont le principal est l'Île-aux-Chiens, devaient forcément attirer l'attention des premiers pionniers pour bâtir leurs cabanes et chaffauds sur la partie plane qui accède à la mer.

La ville de Saint-Pierre prit naissance entre 1604 et 1610. D'abord simple pied-à-terre pour les marins qui venaient faire sécher là leur poisson, et s'empressaient de fuir la région aux approches de la mauvaise saison, ce ne fut que vers 1670 que des pêcheurs, des trafiquants et quelques aventuriers s'y installèrent à demeure. Les Anglais s'emparèrent de la colonie en 1707 ; le traité d'Utrecht la leur concéda définitivement en 1713. Ils donnèrent au port de Saint-Pierre le nom de *Bouruguay* qu'il conserva jusqu'à son retour à la France, cinquante ans plus tard.

Pendant cette période, Saint-Pierre fut, paraît-il un nid de pirates et de contrebandiers. En 1763, les premières habitations furent construites. La colonie ne tarda pas à prospérer. En 1777, deux cents navires métropolitains fréquentaient le port de Saint-Pierre. Aussi le bourg ne tarda-t-il pas à s'étendre progressivement. Malheureusement en 1778 les Anglais détruisirent tout, laissant l'« archipel plus nu et plus désolé qu'au lendemain de la création ».

Au retour des îles à la France, en 1783, Saint-Pierre fut évidemment rebâti à la même place. Quand de nouveau les Anglais se présentèrent en 1793, la ville était renfermée dans le périmètre suivant : Origine de la rue Truguet jusqu'à la rue de l'Hôpital ; de celle-ci jusqu'à la rue de la Boulangerie. Rues Boursaint, Colbert et Beaussant. Rue de l'Espérance et de la Gentille. Rue des Miquelonnais ; rue Nielly, jusqu'à l'origine de la rue Molière ; rue Sadi-Carnot, du Barachois et de Saint-Louis, pour arriver à la place du Gouvernement en traversant dans sa largeur la rue de Sèze. Le terrain compris entre la rue Molière et la place du Gouvernement était occupé par des graves.

L'Île-aux-Chiens fut occupée dès 1764. Son histoire est celle de Saint-Pierre. On ne sait exactement d'où lui vient son nom.

(A suivre).

E. S. .

*
* *

Inauguration de la Chapelle de Langlade

Foyer paroissial, N° 46 : octobre-novembre 1927. pages 184-187.

Dimanche, 18 septembre. - il est 5 h ½. L'Angélus est annoncé par un joyeux carillon des trois cloches de l'église de Saint-Pierre : c'est le signal convenu que la fête de Langlade aura lieu aujourd'hui. Hier on avait des craintes sérieuses que les vents, cette fois encore, ne vinsent contrarier le pèlerinage projeté ; mais, ce matin, c'est le calme sur la mer et le soleil promet d'être de la partie.

La messe de 6 h. terminée, on se hâte, à bord du « Saint-Pierre », de terminer les préparatifs du départ, car le bateau se mettra en route dès 7 heures. Sur le pont supérieur est installé un brancard, garni de roses d'où émerge la statue de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus. Au mât de misaine, un superbe pavillon tout flambant neuf, blanc, bordé de vert avec, au milieu, en grandes lettres brodées, le chiffre de la chère Sainte ; au grand mât, le pavillon de la « Morue Française » ; à l'arrière le pavillon national. Dans une toilette toute fraîche, le vapeur « Pro Patria » qui va partir à 8 heures avec le grand contingent des pèlerins, est là, amarré au quai de la Douane. L'excellent Commandant Ropers lui a fait arborer les mêmes couleurs.

« C'est l'heure : larguez les amarres ! » Et M. Eloquin, capitaine du bateau, est à la barre, visiblement heureux de conduire son « Saint-Pierre », une vieille connaissance, à la fête de la chère Sainte. A bord avaient pris place, avec Monseigneur, un groupe de Messieurs, les Religieuses et les Enfants de Marie de la paroisse. Tous les vapeurs en ce moment sur rade répondent au salut que le « Saint-Pierre », de sa bruyante sirène, jette aux échos. C'est un concert quelque peu étourdissant, mais qui ne manque pas d'un certain cachet grandiose.

On passe au large de l'Île-aux-Chiens dont une partie de la population (exactement 133 personnes) est déjà en route, embarquée sur 17 doris. Voici le « Frigo », dans sa masse imposante et austère ; plus loin, le Grand Colombier, rocher d'accès difficile, refuge d'une nuée de calculots. Dans « la baie », la mer est un peu houleuse, – ce qui provoque des velléités de malaise chez plusieurs passagères, qui restent quand même souriantes. Le capitaine met le cap au nord-ouest vers la Petit Miquelon dont on longe bientôt la côte ; on est alors à l'abri de la brise et les conversations deviennent plus animées. Un heure est vite passée. Dans les parages du « Cap percé », on croise quelques doris qui filent vers Langlade. Tout à coup, au détour de l'« Anse aux Soldats », la sirène fait entendre trois coups : c'est l'annonce de l'arrivée. Les regards se portent vers la plage ; et de loin on salue la Chapelle qui va être inaugurée. On aperçoit des mâts enguirlandés supportant de grandes banderoles et formant comme des arcs de triomphe. La Chapelle de son côté, apparaît ornée de verdure et d'oriflammes. Avec cela un beau soleil, et une mer calme, si calme ! et là-bas arrive un autre vapeur, avec les pèlerins de Miquelon : ils sont dit-on, au nombre de 119, sans compter ceux déjà arrivés en doris. Le « Dangeac », sous les ordres de M. Désiré Béchet à hissé son grand pavois d'où se détache fièrement, au sommet du mât d'avant, le pavillon blanc et vert de la Sainte.

On débarque. C'est vite fait, car on est tout près du plain. La statue de Sainte Thérèse est descendue avec précaution sur le doris du Service du Port de St-Pierre, et portée sous un dôme de verdure d'où partira la procession.

9 heures. – Le « Pro Patria » arrive à son tour, piloté par M. Lebiguais. Il salue la terre de sa sirène puissante et jette l'ancre un peu plus au large. Le pont paraît noir de monde. Disons tout de suite que, d'après les carnets des Commissaires de fête, 324 tickets avaient été délivrés aux pèlerins. Pour faciliter le débarquement le « Saint-Pierre » et le « Dangeac » accoste : les passagers y descendent de plein pied et sont alors amenés à quelques brasses de la plage ; là les doris viennent les cueillir.

Tous ont hâte d'aller jusqu'à la chapelle qu'on voit au loin, à la limite de la propriété Paturel. On la contourne, on admire la tour, le perron, toute la structure. On jette un regard dans l'intérieur où l'on ne pourra pénétrer qu'après la bénédiction : les parois et la voûte sont recouverts de bois de cèdre du plus bel effet ; dans le sanctuaire on voit un gracieux autel offert par la paroisse de Miquelon ; le long de la corniche est fixée une banderole d'où se détachent ces mots : JE VEUX PASSER MON CIEL A FAIRE DU BIEN SUR LA TERRE. A droite et à gauche, deux petits appartements : l'un sert de sacristie ; l'autre de pied-à-terre pour le prêtre quand il vient dire la messe à Langlade. Autour de la chapelle, des mâts ornés de mousse et de roses, reliés entre eux par des drisses où flottent des oriflammes.

Il est 10 heures. La cloche de la chapelle annonce que la cérémonie va commencer. Devant l'ancienne Gendarmerie, Mgr le Préfet Apostolique, entouré de son Clergé, procède à la bénédiction de la statue de la chère petite Sainte. De nombreux enfants de chœur sont là, avec un groupe de fillettes qui portent des bouquets de roses. Des Enfants de Marie, en costume blanc, prennent sur les épaules le brancard où se trouve la sainte Image, pendant que retentit un *Magnificat* triomphal. Et la procession s'ébranle au chant de cantiques...

Voici la chapelle ! la statue est placée derrière la croix qui domine l'autel provisoire installé sur le perron. Les prières liturgiques de la bénédiction s'achèvent : Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus est devenue officiellement titulaire de ce petit sanctuaire que lui ont dédié les habitants de la Colonie.

La chorale des Enfants de Marie de St-Pierre entonne un superbe cantique de circonstance ; puis Monseigneur, du haut du perron, adresse la parole à la foule recueillie. Il serait trop long de relater tout ce que son cœur de père lui a inspiré dans cette inoubliable circonstance. Oui : cette chapelle de Langlade est vraiment un acte de foi et d'amour envers Dieu et Sainte Thérèse ! De reconnaissance aussi... Et Monseigneur évoque le souvenir de la nuit tragique du 3 au 4 février 1927 où le « Pro Patria » qui le ramenait à Saint-Pierre avait manqué de sombrer dans ces parages. Foi et amour qui vont s'achever dans une vision d'espérance ! Car les îles Saint-Pierre et Miquelon ne seront pas oubliées par leur céleste Protectrice ; sur elles tomberont des roses sous forme de bénédictions de toute sortes obtenues du Bon Dieu par l'intercession de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

La messe est dite par Monseigneur à l'intention de toutes les personnes qui ont contribué – et qui contribueront encore – à l'érection et à l'embellissement de la chapelle ; puis pour les familles des trois paroisses de la Colonie et pour tous les Amis absents. Les paroissiens de Miquelon font, d'une façon remarquable, les frais du chant, soutenus par un petit harmonium qu'ils ont apporté avec eux.

La cérémonie de l'inauguration est terminée à 11 h. ½. Les uns après les autres, la foule des pèlerins pénètre dans la chapelle. Beaucoup ont à rendre grâce à la chère Petite Sainte pour des faveurs reçues. Puis on se disperse pour les pique-niques. Les groupes s'éparpillent sur la verdure le long de la colline ; et l'on fait honneur aux provisions que chacun avait apportées. Les vêpres et la bénédiction du Très Saint Sacrement ne devant avoir lieu que vers deux heures, on aura donc le temps de faire une promenade et de s'amuser. Et tout ce cher monde, la joie au cœur, passe des moments délicieux, dans un site plein de poésie. Ici, la « Belle Rivière » auprès de laquelle s'élève le chalet du Gouverneur. Plus loin, c'est l'ancienne Gendarmerie, remise à neuf. De ci de là, des résidences de fermiers et de villas. Devant soi, la vaste mer où l'on peut compter cinq vapeurs et trente-six doris qui ont amené du monde. Avec cela, un soleil printanier, et une brise délicieuse, et pas de moustiques ! Non : on ne pouvait, la veille, compter sur une pareille journée.

Les vêpres de Saint Thérèse ont été chantées avec brio par la chorale de Miquelon. Au Salut du Saint-Sacrement, les Enfants de Marie de Saint-Pierre ont fait entendre quelques beaux morceaux de leur répertoire. La chapelle étant trop petite pour la foule de ce jour, la plupart des pèlerins ont été obligés de rester aux abords.

A 3 h., le « Pro Patria » annonce qu'il est temps de commencer l'embarquement. On se prépare donc, non sans quelque regret ; et l'opération est menée rondement, grâce au concours des doris. En moins de ¾ d'heure les pèlerins sont à bord, qui du « Dangeac » qui du « Saint-Pierre », qui du « Pro Patria ». Le « Dangeac » lève l'ancre le premier : dans deux heures il aura reconduit ses passagers à Miquelon. Le « Pro Patria » se met en route pour le chef-lieu, suivi bientôt du « Saint-Pierre » qui, avec le « Philosophe » et le « Vinces » se charge de recueillir les retardataires. Personne ne reste en arrière ; et tous sont contents. Dans « la baie », sur un espace de cinq kilomètres, c'était un ravissant spectacle que celui des doris de l'Île-aux-Chiens rentrant à la voile : on eût dit des régates.

5 h. ½. – Saint-Pierre ! Le « Pro Patria » arrivé le premier, salue les bateaux qui sont sur rade, et va reprendre sa place devant la douane ; il est bientôt suivi des autres vapeurs. La foule des grands jours est là pour attendre les heureux voyageurs. Un mot circule : « Splendide ! » auquel répondent maintes voix : « Si on avait su ! ... Mais j'en serai l'an prochain ! ».

Et tout de suite une résolution se précise : Au mois d'août prochain, et puis chaque année, on fera un pèlerinage à Saint Thérèse de Langlade !

Vive Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus !

Un peu de notre Histoire (42)

Foyer paroissial, N° 46 : octobre-novembre 1927, pages 190.

Le traité de Versailles, de 1783, conclu à la suite de la guerre d'indépendance américaine, restituait encore une fois les îles Saint-Pierre et Miquelon à la France. Les déportés de 1778 revinrent ; et, avec les secours du gouvernement, ils reconstruisirent leurs modestes habitations puis se livrèrent avec ardeur au dur et périlleux métier de la pêche. En 1790, la petite colonie comptait déjà 1200 habitants.

Elle vivait en assez bonne intelligence avec ses voisins de la Grande Terre, bien que parfois le gouvernement de Terre-Neuve dut faire des représentations amicales au Commandant des îles au sujet des pêcheurs qui allaient exercer leur industrie en dehors des limites fixées par les traités, ou qui, ayant la permission de couper du bois sur la côte, profitaient de cette circonstance pour commercer avec les Anglais, malgré la défense.

Voici *telle quelle* une autorisation du Commandant Danseville délivrée à l'un de nos pêcheurs pour aller couper du bois sur la grande île voisine.

En conséquence de la dépêche à Nous adressée par Son Excellence l'amiral Campbell, en date du 10 avril 1785, il est permis au Nommé Pierre Chiasson d'aller lui Troisième dans son Esquif, faire son chargement de bois dans la Baye d'Espoir.

Luis Deffendons très Expressément de faire aucun Commerce avec les habitants de l'isle de Terre-Neuve, ni de faire la Pêche au dela des Limites convenues dans le dernier Traité de Paix.

Donné en nôtre hôtel du Gouvernement
à Saint-Pierre le 20 7bre 1785.

Danseville.

Cette population était trop besogneuse et trop laborieuse pour n'être pas paisible ; mais les évènements de 1789, qui eurent leur contre-coup à St-Pierre, troublèrent quelque peu cette tranquillité. La fondation d'un club des « Amis de la Constitution » déchaîna la tempête et Saint-Pierre eut sa petite révolution.

(A suivre) .

E. S.

Un peu de notre Histoire (43)

Foyer paroissial, N° 47 : novembre-décembre 1927, pages 211-212.

La Révolution française - ainsi que nous l'avons dit dans le dernier N° du F. P. - allait avoir une répercussion très sensible dans notre petite Colonie. Un ancien Chef de notre Service Judiciaire, M. Maurice Caperon, l'a mis en relief dans une intéressante notice historique dont nous donnons ici quelques extraits.

En Février 1792, des désordres éclatent à Saint-Pierre où s'est formé un « Club des Amis de la Constitution ». Une femme, Geneviève Laroche, est tuée dans une bagarre survenue le 12 du même mois. Plusieurs jeunes gens, membres du Club, sont arrêtés par ordre du Commandant, avec l'approbation de l'Assemblée générale de la Commune ; celle-ci avait remplacé le Comité des notables fonctionnant dès juillet 1789. Cette assemblée délègue à 20 de ses membres le droit d'en nommer 40 autres formant ainsi une sorte de comité de Salut public dont les délibérations doivent être d'ailleurs soumises à la sanction du reste des habitants. Plusieurs de ceux-ci, réputés fauteurs des troubles sont traduits le 22 février devant ce Comité et condamnés à être renvoyés de la Colonie, sentence ratifiée le surlendemain par la Commune. Le « Club des Amis de la Constitution » est définitivement dissous le 23 avril.

Mais ce que ne dit pas M. Caperon, c'est que, quand les perturbateurs débarquèrent à Brest, l'Assemblée législative (8 juin 1792), malgré une adresse de la population au ministre de la Marine pour le maintien du Commandant Danseville qu'elle déclare « juste, honnête homme, conciliant, compatissant », donna tort au Commandant, et raison, en les renvoyant à Saint-Pierre, aux neuf « victimes de l'incivisme d'un aristocrate »⁽¹⁹⁾.

Le 8 juillet, M. Pellegrin, commandant la frégate le « Richemont » et la Station de Terre-Neuve, fait observer qu'il est contraire aux lois et décrets de l'Assemblée Nationale que le Commandant de la Colonie soit en même temps président de l'Assemblée communale. Le commandant Danseville renonce spontanément à la présidence qui est décernée au sieur Bordot « interprète breveté et greffier de l'Amirauté », ex-secrétaire du Comité des Notables et Secrétaire général de la commune. Le sieur Gachot, nommé Secrétaire général, ne tarde pas à entrer en conflit avec le nouveau président. De là une série de démissions et de réélections qui donnent lieu à plusieurs séances orageuses, notamment celles du 10 et 19 octobre 1792.

Pour la première fois, le 7 avril 1793, les procès-verbaux de l'Assemblée de la commune portent la mention : « An deuxième de la République française ». Pour la première fois aussi les membres sont désignés par la qualification de « citoyens ». Quant à la nomenclature des mois du calendrier républicain, on sait qu'elle ne fut adoptée par la Convention qu'en octobre de l'année suivante, donc postérieurement à la perte de la Colonie.

¹⁹ Lauvrière, *Tragédie d'un peuple*, II p. 238.

Le lendemain, 8 avril, un arbre de la Liberté est planté en grande cérémonie « sur la place publique au-dessus de la cale ». Le 11 avril, séance très orageuse à l'occasion de l'élection d'un nouveau président en remplacement du citoyen Bordot démissionnaire. Un violent débat s'engage au sujet de l'inscription sur la liste des « citoyens actifs » de diverses catégories d'électeurs non qualifiés par la loi française. Quelques exaltés, « du côté gauche de l'Assemblée », désavoués d'ailleurs par la grande majorité des assistants, vont jusqu'à contester le droit de la métropole de faire des lois pour la Colonie. Malgré l'opposition de ces citoyens, que favorise Bordot, l'Assemblée déclare se conformer aux lois métropolitaines et reconnaît ensuite le droit de vote aux hivernants, combattu par la même faction. On ne parvient pas, d'ailleurs, à nommer un nouveau président ; mais le citoyen Bordot s'abstient d'assister aux séances suivantes, qui sont présidées par le doyen d'âge ⁽²⁰⁾.

Le 5 mai de cette même année 1793, des chaloupes venant de Terre-Neuve apportent la première nouvelle de la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre. L'Assemblée de la commune, convoquée par le commandant Danseville, nomme un Comité de défense et prend diverses mesures pour assurer les approvisionnements. Elle tient encore deux séances les 7 et 9 mai. Ce furent les dernières. Le 14 mai, les Anglais arrivent et s'emparent de la Colonie sans coup férir. On sait le Reste.

Ces diverses séances ont fait l'objet de procès-verbaux dont nous publierons les plus intéressants.

(A suivre).

E. S.

Un peu de notre Histoire (44)

Foyer paroissial, N° 48 : décembre-janvier 1927-28, page 228.

Le *Foyer paroissial* a annoncé à ses lecteurs qu'il publiera les procès-verbaux les plus intéressants des diverses séances tenues par l'Assemblée générale de la Commune des îles Saint-Pierre et Miquelon, pendant la période révolutionnaire qui eut, comme nous l'avons dit, une répercussion très sensible dans notre petite Colonie.

Nous commençons aujourd'hui cette publication, en respectant scrupuleusement l'orthographe de l'époque.

*

* *

Assemblée générale de la Commune des Isles Saint-Pierre et Miquelon, tenue au Gouvernement le treize Janvier mil sept cent quatre vingt douze, M. le Juge absent par indisposition ; dans laquelle a été délibéré sur divers objets et arrêté unanimement ce qui suit, Savoir

D'après l'offre de M. Danseville, de laisser à la Commune l'ancienne jouissance de la grande Salle du Gouvernement pour les Assemblées que les habitants jugeront à propos de tenir concernant le Bien de la Colonie : Arrêté, que les dites assemblées s'y tiendront désormais, Sous le nom d'Assemblée générale de la Commune des Isles Saint-Pierre et Miquelon, et seront présidées par M. Danseville, Commandant la Colonie.

Sur la lecture faite, de l'adresse des anciens habitants à M. Danseville, du quinze octobre dernier ; arrête, que ceux à qui dans le temps elle n'a pu être présentée, et qui sont ici maintenant, la signeront, ce qu'ils ont effectué avec empressement.

Et finalement arrêté : que toutes mascarades et déguisements quelconques, sont deffendus cette année ; et que ceux ou celles qui contreviendront aux deffenses qui seront faites à cet égard, et seront trouvés de jour ou de nuit sous le masque, ou déguisés sans masque, subiront un mois de prison.

Et ont les habitants composant la d^{ic} commune signé jour et an ci-dessus.

Ch. Philibert Letourneur, Robert Mancel, Jacques Cabos, Charles Leclerc Lavaquière, Pierre Saint-Martin, Louis Lemale, Jean Sire, Georges Dierce, François dessain, Guillaume Hervy, Louis Deznouée, J. Coulaux, Ch. Breton, Joseph Powell, Augustin Thomas, Jean Metaru, Pierre Dupont, Pierre Trepier, Thomas Pichu, Antoine Bertrand, Pierre Letiecq, N. Mequet, Jean Sabot, Alexis Sabot, Jacques Legenty, G. Mancel, Bonniere, Guillaume Maréchal, Mainville, Georges Mirande, Boisadan, Layrell, J. B. Fuec, J. B. Cormier, Louis dEsnouée fils, P. Chenel, Fabien Sire, François Henry, François Vignoux, Fenelon, Joseph Vicel, Tousac, François Contat, A. May, Jean Joly, JL Bougon. Bouqueti, J. Osmond, J. Beloir, L. Pacvent, Hureu, Jean Alexandre, D. Guilleau, Jean Bte Neveux, Gilbert Layton, Paul Sire, Lourteige, Guichou, Bruel, Nes Dufresne, Melvilain Tes Renou, Guilbeayou l'ainé, Gachot, Beautheran, Denis Septan, J. Guillaume, René Rosse, Danseville, Président, Bourdeau secrétaire du comité des notables.

(A suivre).

²⁰ Rappelons ici que tous les fervents révolutionnaires de Saint-Pierre, qui applaudissaient à la chute des tyrans, étaient ces pauvres exilés de jadis qui, dix ans auparavant, en 1783, avaient été rapatriés dans la Colonie aux frais personnels du malheureux Louis XVI.

Un peu de notre Histoire (45)

Foyer paroissial, N° 49 : janvier-février 1928, pages 17-18.

Nous en sommes à l'époque de la Révolution française. Des procès-verbaux de ce temps nous montrent la physionomie de St-Pierre pendant cette période si tourmentée de notre histoire.

Voici deux autres de ces documents, transcrits *tels quels*.

Assemblée Générale et ordinaire de la Commune des isles Saint-Pierre et Miquelon du 13 f^{er} 1792, (M. le Juge absent par maladie).

Premièrement a été Délibéré, sur la nomination d'un Secrétaire-Général de la Commune des deux Isles. Le sieur Bordot, chargé depuis quelques années de fonctions équivalentes dans la Colonie, et connu pour son attachement, Inviolable aux Intérêts de l'habitant en général, a réunis tous les suffrages pour remplir cette Place de confiance ; et a même été dispensé du serment qu'elle exige.

M. le Président a rappelé divers autres objets à la considération de l'Assemblée ; donné lecture succincte de quelques papiers du Club ; rendu compte qu'il avait fait arrêter la veille et mettre en prison plusieurs jeunes habitants membres de la dite société, et demandé à la commune combien de tems ils mériteraient d'y rester : Arrêté, à l'unanimité des voix, qu'en sa qualité de Commandant, aux ordres duquel les dits jeunes gens avaient désobéi, il appartenait à lui seul de fixer la longueur de leur punition, mais que huit jours de prison était la moindre qu'on put leur infliger.

Signé : Bordot secrétaire g^l de la Commune.

En marge de ce procès-verbal on lit ce qui suit :

Les jeunes gens avaient désobéi plusieurs fois aux Loix en portant à leur chapeau un signe propre à manifester un party et surtout le dernier qui était cause du soulèvement qui a manqué d'occasionné la perte de la colonie

Bordot.

*
* *

Assemblée Générale et extraordinaire de tous les habitants et Etrangers, tenue dans l'Eglise Paroissiale, le 20 f^{er} 1792. (M. le Juge absent par indisposition).

Monsieur le Président a fait une lecture détaillée des Papiers et Pièces du Club ; et parlé pendant plus de trois heures, pour rappeler à l'assemblée les événements affreux qui étaient sur le point de résulter, il y a quelques jours, des menées sourdes et projets ambitieux de certains Ennemis du Repos Public ; et a fini par demander que la Commune nommât soixante habitants des plus anciens et Notables de cette isles, pour délibérer promptement sur les moyens de rétablir et d'entretenir la tranquillité dans la colonie : Arrêté, que toute l'assemblée d'habitants en nommerait d'abord douze, et que ces derniers en choisiraient quarante huit autres pour compléter le dit nombre de Soixante ; que tous seront convoqués au Gouvernement le mercredi 22 de ce mois, à l'effet d'y délibérer sur l'objet ci-dessus, et que leur Délibération sera soumise à l'approbation du reste des habitants, dans une autre assemblée qui aura lieu de suite au dit Gouvernement. M. le Président a également rappelé que les deffenses, ci-devant publiées, de ne tirer aucun coup de fusil pendant la nuit, n'étaient pas suivies, et qu'il paraissait nécessaire de les renouveler ; ce qui a été approuvé par toute la Commune. Il a aussi fait la motion provisoire d'un Service annuel à fonder, aux frais de la colonie, pour feue Geneviève La Roche, victime de l'émeute dangereuse du 12 de ce mois ; à quoi la commune a unanimement acquiescé ; cette fondation a inscrire sur le Registre dans une autre assemblée.

Bordot, secrétaire g^l de la commune.

(A suivre).

Un peu de notre Histoire (47) *

Foyer paroissial, N° 50 : février-mars 1928, pages 36-37.

* : Il ne semblerait pas y avoir de n° 46.

N. B. – Comme les documents cités aux précédents N° du FOYER PAROISSIAL, ceux qui suivent sont transcrits *tels quels*, avec leur style et orthographe de l'époque.

Assemblée composée de soixante anciens habitants, tenue au Gouvernement le 22^f 1792, M. le Juge présent, Savoir :

Les sieurs Longueville préfet apostolique, Pierre Le Tourneur, Servan Malvilain, Lavaquière, Robert Mancel, Le Clerc, Guilbaud l'aîné, Louis le Male, Letiecq, Bertrand, Chenel, Jean Bte Cormier, Bertaud, Jh Sabot, David Guilbaud, Joseph Cormier, Jean Cormier dit Brelé, Francis Henry, Plaquevent, Auvent, Jean Sire dit J. Cangade, Melays, Pierre sire, Cabo, Deschamps, Raymond, François Paris. J. Bte Paris, Vicel, Henry, Mainville, Hulin, Denis Tréguy, Georges Mirande, Jean Mirande, Alexis Sabot, Jacques Cabos, David Forestier, Grég. Montauri, Ch. Rosse, Dupont, D^{is} Le Bon, Diarce, Jaques Blin, Jh Blin, Chauvel Th^s Ballé, Turnié, Le Jamtel vicaire, Richemond, Luc Richard, Tayton, G^m Mancel, J. Tréguy, Julien Gallais, Jh Sire dit Petit paul, A^{sc} Thomas, Paul Sire et Jh Martin.

Monsieur le Président (²¹) a ouvert la Séance, en présence de Monsieur le Juge, par le Discours suivant aux dits soix^{te} Représentans de la commune.

Jamais vous n'aurez à traiter un sujet plus important et plus délicat que celui qui fait aujourd'hui le motif de votre assemblée, Messieurs, puisqu'il sagit de retablir, et d'affermir pour toujours, la tranquillité de toute une colonie, qui a bien voulu mettre son sort entre vos mains.

Aussi n'ai-je pas besoin de vous recommander d'apporter à cette opération toute l'attention, la prudence, et surtout la fermeté qu'elle exige. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est pas ici moment d'écouter la voix de votre cœur ; Elle seroit surement contraire au succès de la Mission dont vous êtes chargés. C'est la justice seule, et le bien général de la colonie qui doivent vous guider.

Je sens comme vous, Messieurs, qu'il est bien dur d'être obligés de condamner ses concitoyens, peut-être même ses parens : mais n'est-il pas bien plus dur encore d'être tous les jours exposés à être égorgés par eux, ou au moins, d'en être sans cesse troublés ? Si ce sont des membres gangrenés, il faut les séparer du Corps, de peur qu'ils n'en causent la ruine : autrement vous serés Responsables des malheurs qui peuvent résulter de votre compassion, ou plutôt de votre foiblesse.

N'allés pas surtout vous laisser séduire par cette apparence de contrition que vous avés crû remarquer dans quelques uns des coupables : non, Messieurs, ils n'en ont pris que le Masque, jusqu'à ce qu'ils trouvent une nouvelle occasion de faire reparoître leur arrogance et leur impertinence. Lorsque l'ambition et la vengeance se sont logées dans des cœurs de cette trempe, elles n'en sortent jamais. Voyés combien de fois ils ont été humiliés, et quel fruit ils ont retiré de leur humiliation ? Ont-ils jamais cessés de prétendre aux premières Places de la colonie, malgré le mépris public qu'on leur a marqué ? Ont-ils cessés de cabaler pour en venir à leurs fins ? N'étoient-ils pas à la veille d'occasionner la plus affreuse révolution, Si elle n'eut été arrêtée à tems ? Croyés-vous qu'ils aient renoncé à l'espoir de se relever au Printemps ; et de se venger des humiliations qu'ils viennent d'essayer (essuyer ?) Non, Messieurs ; Écoutez les propos qu'ils osent même encore tenir dans la position où ils se trouvent ? et vous verrés qu'ils ont toujours compté sur un renfort au Printemps prochain, et qu'ils fondent plus que jamais leur espoir sur ce renfort ; et ils seront d'autant plus à même d'en profiter, que la plupart de ceux qui font aujourd'hui le soutien de la bonne Cause, seront pour lors absens par leur État ou occupés à leurs travaux.

(A suivre).

E. S.

²¹ Il s'agit de M. Danseville, Commandant de la Colonie.

Un peu de notre Histoire (48)

Foyer paroissial, N° 51 : mars-avril 1928, pages 56-57.

N. B. – Comme nous l'avons déjà indiqué, nous donnons *tel quel*, avec le style et l'orthographe de l'époque, le procès verbal de l'Assemblée des Soixante Notables réunis à Saint-Pierre, le 22 février 1792 à l'hôtel du Gouvernement.

Ce qui suit est la continuation du discours du Commandant Dangeac avec la délibération sur les moyens de rétablir la tranquillité dans la Colonie.

*

* *

« Profités donc de la circonstance tandis qu'elle est favorable ; car jamais, non jamais, vous ne vous trouverés dans une position plus avantageuse pour en venir aux fins que vous devés vous proposer. Vos ennemis sont terrassés. Ils ne peuvent, dans ce moment, compter sur aucun parti capable de s'opposer à la punition qui leur sera infligée. Ils seront même docile à la subir, parce qu'ils sont bien persuadés qu'ils en méritent une ; mais il n'en sera plus de même si peu qu'ils voyent renaître leurs forces. Quels regrets n'aurés-vous pas alors d'avoir manqué cette occasion ? et quels reproches n'aurés-vous pas à essuyer de la part de vos concitoyens qui vous accuseront d'avoir abusé de la confiance qu'ils avoient mise en vous ? Je vous le repete, Messieurs, ce n'est point ici le moment d'écouter votre compassion ni votre bonté ; non plus que votre haine et votre vengeance. C'est la justice seule qui doit vous guider. Vous ne devez considérer que le crime, et non les personnes : c'est une colonie toute entière que vos avés à sauver, et non quelques coupables qui travaillent sans cesse à sa ruine.

Et comme je suis persuadé, Messieurs, que vous n'aurés point accepté une commission aussi importante et aussi honorable, sans avoir intention d'en remplir toutes les obligations, c'est avec toute la confiance possible que nous allons y procéder. »

Monsieur Danseville a ensuite nommé plusieurs personnes de cette Isle qui ont cherché à détruire la Paix de la Colonie en dernier lieu et rappelé toutes les preuves convaincantes qu'il avoit déjà données à cette égard. Il a été délibéré et arrêté, que la voye du scrutin etoit la plus judicieuse et la seule qu'on pouvoit adopter pour connoître les sentiments de l'Assemblée relativement à ces mêmes personnes. Et pour y procéder avec ordre, les dits soixante représentants de la commune ont été invités à s'asseoir sur deux rangs, de chaque côté de la salle.

Après quoi on a distribué deux balles à chacun des dits soixante habitans assemblés, une grosse pour le *Oui*, et une petite pour le *Non* ; et de suite a été procédé au scrutin, à l'égard des dites personnes dénoncées par le sentiment public comme les principaux auteurs des troubles suscités depuis quelque tems dans la Colonie.

1^{er} Ballot, ou scrutin : Pour le sieur Bannet, savoir s'il mérite ou non d'être renvoyé de la Colonie, comme un des perturbateurs de la tranquillité publique. Le sac du scrutin étant de retour et ayant été remis à M. le Juge, il en a tiré, devant toute l'assemblée, trente-neuf grosses balles à l'affirmative et vingt-une petites à la négative.

2° – Pour madame Veuve Desperelle, même question. M. le Juge a tiré du sac cinquante six balles pour son renvoi et quatre pour le non.

3° – Pour Madame Vve Le Blanc, même question. Trente-huit voix pour l'affirmative et ving-deux à la négative.

(A suivre).

Un peu de notre Histoire (49)

Foyer paroissial, N° 52 : avril-mai 1928, pages 77-78.

Nous donnons ici la suite *telle quelle* de la délibération prise à Saint-Pierre, le 22 février 1792, par l'Assemblée des Soixante Notables, – la première partie ayant été publiée au précédent n° du *Foyer paroissial*. Nos lecteurs se rappellent qu'il s'agissait de savoir si les soi-disants « perturbateurs de l'ordre public » seraient renvoyés de la Colonie.

4° Pour Madame Loyé Deslandes, même question. Cinquante cinq voix pour son renvoi, et cinq à la négative.

5° Pour le sieur Vital Chevalier, son épouse et son fils, même question. Quarante huit voix pour le *Oui* et douze pour le *Non*.

6^{me} scrutin – Pour les sieurs Dandonneau et Basset, même question. – M. le Juge a trouvé cinquante trois voix pour le renvoi et sept à la négative.

Au même scrutin, et sans question de Renvoi, le S^r Devers, controleur, à également été dénoncé, à la pluralité de quarante une voix, contre dix-neuf, comme un des perturbateurs de la Colonie ; mais étant officier d'administration, la commune n'a pas crû devoir rien prononcer autrement à son égard.

Délibéré ensuite sur la nécessité de ramener à la cause commune, par la voye la plus douce, les autres habitans qui paroissent s'en être écartés, plus ou moins volontairement, dont quelques uns même sans le savoir :

Arrêté, que tous ceux d'entre eux qui ont signé les Engagemens du Club et prêté le serment de se défendre contre quiconque s'opposeroit à son établissement, et aux opérations de son tribunal, s'en désisteront publiquement, et renonceront à toutes assemblées particulières désapprouvées par la Colonie ; faut de quoi, ils seront regardés comme perturbateurs du repos public, et renvoyés du pays.

Arrêté en outre, que certains des dits membres et autres adhérens du Club, dont la commune a le plus lieu de se plaindre, seront mandés sur le champ, et recevront de M. le Président les admonestations qu'ils méritent respectivement, avec injonction de prendre garde à la récidive.

Le S^r Tousac père a en conséquence été mandé devant l'assemblée admonesté sur diverses fautes par lui commises et mauvais propos tenus et renvoyé et condamné toutefois à trois livres damende envers les pauvres.

On a également fait venir le S^r Phelipot père qui a reçu de M. le Président, au nom de la commune, toutes les réprimandes qu'il paroît mériter à juste titre, et a été renvoyé ayant promis de ne plus retomber en pareil cas.

Le S^r Louis Phelipot a été amené ensuite, à qui M. Danseville à fait les semonces que demandoit sa conduite insubordonnée, etc. et sur sa promesse de mieux se comporter à l'avenir à été renvoyé.

Finalement. Délibéré sur l'imprudence du sieur Cumin, qui paroît avoir été occasionnée par des menaces ; arrêté qu'il sera renvoyé absous, mais préalablement admonesté devant la commune ; ce qui a été effectué.

Après quoi, Monsieur le Président a terminé la séance en annonçant une assemblée générale pour le vingt quatre du présent mois.

Et ont les dits soixante représentans de la commune approuvé tout ce que dessus ainsi que les Délibérations des 13 et 20 du dit présent mois ; et ont signés jour et an que dessus --

P. Le Tourneur, S. Malvilain, Robert Mancel, Pierre Turnié, Jacques Cabos, Louis Lemale, Pierre Letiecq, Ch. Leclerc, Chauvel, Louis Raimond, Cabo, Georges Dierce, Richenot, Lavaquière, Thomas Ballée, Pierre Sire, Jean-B. Cormier, Mainville, Melay, Lejamtel prêtre, Saint-Martin, Longueville, Bertrand, Montory aîné, Luc Richard, Jean Cormier, Guilbeau, Pierre Dupont, Jean Sire, Joseph Vicel, Augustin Thomas, Gilbert Tayton, Jean Sire dit Gade, G. Mancel, Jean Alexandre, Hervy, Charles Rosse, Guilbeau, François Paris, Jean Hulin, Dupleix Silvain juge, Deschamps, Jean chenel, Jean Mirande, A Bertaud, Joseph Cormier, François Henry, J.-Bte Paris, Plaquevent, Alexis Sabot, L. David, G. Mirande, Denis Tréguy, Jacques Tréguy, Jacques Blin, Jean blin, Paul Sire, Julien Gallais.

Le sieur Debon Denis a témoigné une si grande répugnance à signer la délibération où la famille de sa sœur (Chevalier) se trouve condamnée, qu'il en a été dispensé par M. le Président.

Danseville, Président -- Bordot, Secrétaire général de la commune.

(A suivre)

E. S.

Un peu de notre Histoire (50)

Foyer paroissial, N° 53 : mai-juin 1928, pages 99-100.

Comme on a pu le voir, ce n'était pas précisément « l'union sacrée » entre les partis qui s'étaient formés dans nos îles dès les premiers jours de la Révolution. Il a fallu les mesures énergiques, que l'Administration d'alors avait su prendre, pour assurer la paix dans la Colonie. Au surplus, il semble que la crainte ait été là encore, le commencement de la sagesse, si nous en croyons le procès verbal qui suit, relatant la suppression du Club soit-disant des « Amis de la Constitution ».

*

* *

Assemblée générale de la commune des Ilse Saint-Pierre et Miquelon, du 23 avril 1792, l'an 4 de la Liberté.

M. le Juge présent.

En conséquence de l'arrêté de la Commune du 22 février dernier, et de celui du jour d'hier, les membres du ci-devant Club des amis de la Constitution établi en cette Isle contre le vœu de la Colonie, se sont désistés de vive voix, chacun en particulier, des engagements par eux imprudemment contractés dans la dite société, et y ont renoncé tous en corps par écrit, ainsi qu'il suit.

« Nous soussignés, habitans de cette Isle, et autres membres d'une société par nous ci-devant établie sans autorité en cette dite Isle, sous le nom de Club des amis de la Constitution :

Déclarons et jurons nous désister formellement de tous les engagements, et sermens que nous avons pris et prêtés au d' Club, quelque sens que nous ayons pû respectivement leur donner, les reconnaissant contraires à la tranquillité de la Colonie ; et promettons de ne jamais nous trouver dans aucune assemblée quelconque désapprouvée par la commune des deux Isles. »

Ont signé :

André Bertrand, Ant. Desroches fils, Poidevin, Touzaque fils aîné, Douville, Louis Phélipot, René Rosse fils, Julien Guillaume, Alexis Fouca, P. Julien, Joseph Sire, Jacques Sire fils, Robert Mancel, Herpin père, Pagès fils, Louis Phélipot père, Charles Malvilain, G^m Trognac, Ant. Desroches père, Dupleix Silvain, juge.

*

* *

Sur la proposition de M. Danseville, président, l'Assemblée a adopté ensuite, et souscrit « avec le plus grand empressement », la formule suivante :

« Nous soussignés, promettons et jurons de nous soutenir envers et contre tous ceux qui chercheraient à l'avenir, directement ou indirectement, à troubler la Paix dont nous avons le bonheur de jouir dans cette Colonie ; et de nous opposer de toute notre pouvoir à ce qu'il s'y forme et établisse jamais aucun parti, société, club ou assemblée quelconque autre que celle-ci, pour quelque prétexte que se soit, sans l'autorité expresse de l'Assemblée nationale et le consentement de la commune des deux Isles. A cet effet, promettons de nous assembler autant de fois que les circonstances l'exigeront, et de n'avoir en vue que l'intérêt général dans nos Délibérations ; – et Bien assurés qu'elles auront toujours pour premier objet le bonheur de l'habitant et le soutien de ses justes droits. Nous acquiesçons d'avance, de la manière la plus irrévocable, à tous les arrêtés et décisions qui auront lieu désormais, à la grande pluralité des voix, dans notre présente assemblée.

Nous promettons également de ne jamais nous absenter de cette dite assemblée toutes les fois qu'elle sera convoquée, à moins que ce ne soit par raison d'affaires indispensables ou de maladie ; auquel cas nous soumettons d'en prévenir Monsieur le Président. »

(A suivre).

E. S.